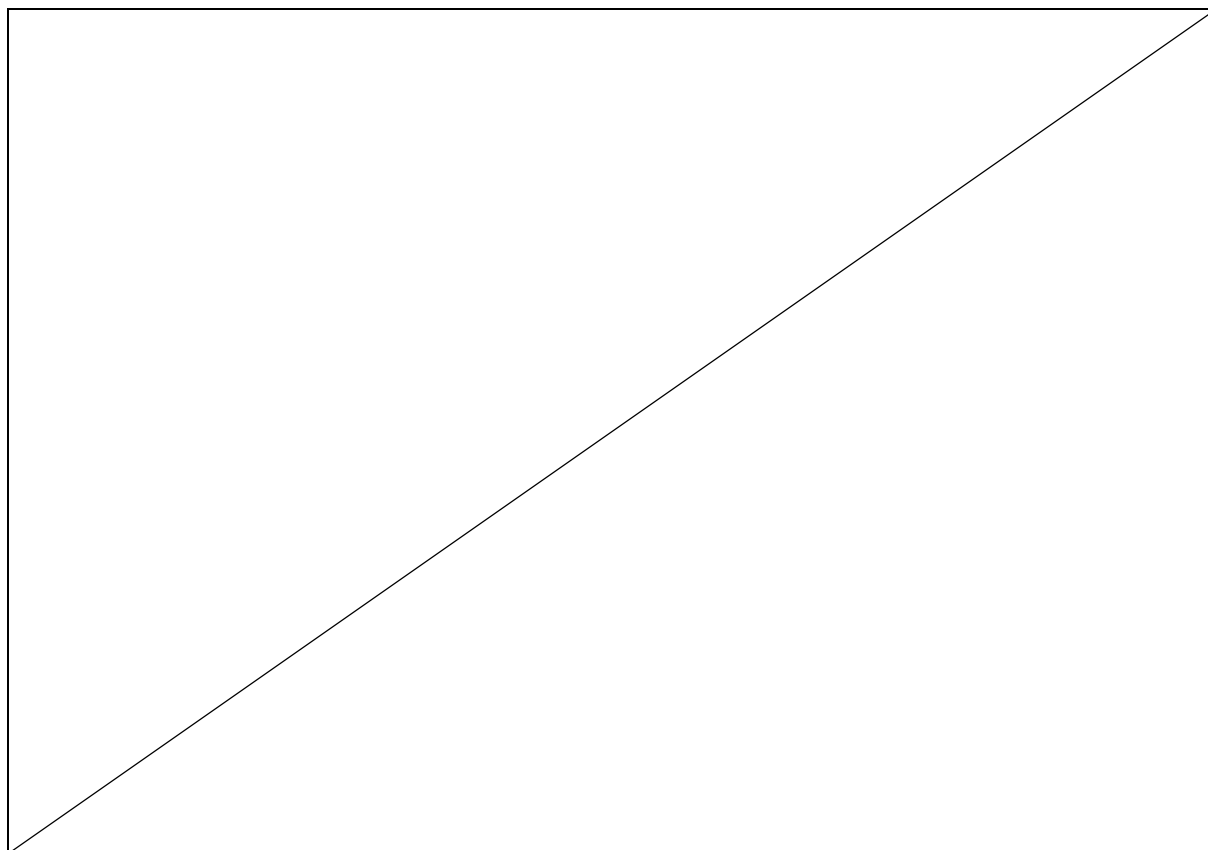


Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

N° d'ordre	Objet	Vote
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT		
CS20230629001	Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629002	Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629003	Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal (05500)	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE « Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés »		
CS20230629004	Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629005	Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629006	Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Traitement (05504)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629007	Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629008	Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629009	Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629010	Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité

CS20230629011	Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629012	Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Tri (05503)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629013	Cession des parcelles cadastrées Section BW n°346 et 348, sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux	Adoptée à l'unanimité
CS20230629014	Principe d'acquisition d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, sise à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux	Adoptée à l'unanimité
CS20230629015	Règlement intérieur des déchèteries du SIAVED et leur accès – Réévaluation du prix des badges Pass'Déchets	Adoptée à l'unanimité
DÉLIBÉRATIONS RELATIVES A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE		
« Collecte des déchets ménagers et assimilés »		
CS20230629016	Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629017	Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	Adoptée à l'unanimité
CS20230629018	Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)	Adoptée à l'unanimité





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

<u>Objet</u> : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Principal (05500)	
N° CS20230629001	N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...04./07./2023 et de la publication le ...04./07./2023 Douchy-les-Mines, le ...04./07./2023
Le Président,

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 21**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Principal (05500)

N° CS20230629002

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le04.07.2023 et de la publication le04.07.2023 Douchy-les-Mines, le04.07.2023

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation



Jean-Michel DENHEZ

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 20 43 78 99
Mail : info@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



SIAVED
Producteur de Ressources

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-255900953-20230629-CS20230629002-DE

RAPPORT D'ANALYSE

DES COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p. 1
L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED (exercice 2022)	p. 2
LA COMPOSITION DU SIAVED (exercice 2022)	p. 4
L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2022.....	p. 6
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) – SIRET 255 900 953 00076	p. 7
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les réalisations de l'exercice 2022	p. 8
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les résultats à la clôture de l'exercice 2022	p. 9
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : les taux d'exécution budgétaire 2022	p. 11
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2022)	p. 17
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2022).....	p. 18
LE BUDGET PRINCIPAL (05500) : l'analyse de la situation financière	p. 19
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) – SIRET 255 900 953 00084	p.22
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les réalisations de l'exercice 2022.....	p. 23
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les résultats à la clôture de l'exercice 2022.....	p. 24
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : les taux d'exécution budgétaire 2022	p. 26
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2022)...	p. 32
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2022)....	p. 33
LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504) : l'analyse de la situation financière.....	p. 34

LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) – SIRET 255 900 953 00035	p.39
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les réalisations de l'exercice 2022	p. 40
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les résultats à la clôture de l'exercice 2022	p. 41
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : les taux d'exécution budgétaire 2022	p. 43
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'évolution de l'exécution budgétaire (2017 / 2022)	p. 49
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'évolution de la situation financière (2017 / 2022)	p. 50
LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501) : l'analyse de la situation financière	p. 51
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) – SIRET 255 900 953 00068	p.53
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les réalisations de l'exercice 2022	p. 54
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les résultats à la clôture de l'exercice 2022	p. 55
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : les taux d'exécution budgétaire 2022	p. 57
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2022)	p. 58
LE BUDGET ANNEXE TRI (05503) : l'analyse de la situation financière	p. 59
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) – SIRET 255 900 953 00043	p.52
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les réalisations de l'exercice 2022	p. 61
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les résultats à la clôture de l'exercice 2022	p. 62
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : les taux d'exécution budgétaire 2022	p. 64
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'évolution de l'exécution budgétaire (période 2017 / 2022)	p. 65
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2022)	p. 66
LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502) : l'analyse de la situation financière	p. 67

LES RESULTATS CONSOLIDÉS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 p. 69

**LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ET LA STRUCTURE DE LA DETTE
(Budgets consolidés)..... p. 71**

BUDGETS CONSOLIDES : les réalisations de l'exercice 2022 et les taux d'exécution budgétaire..... p. 72

BUDGETS CONSOLIDES : l'évolution de la situation financière (période 2017 / 2022) p. 74

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT p. 75

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS p. 77

LA STRUCTURE DE LA DETTE..... p. 78

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation des Comptes Administratifs pour 2022 constitue un outil d'appréciation de la situation financière du SIAVED en retraçant les flux de dépenses et de recettes et leur niveau d'exécution par rapport aux prévisions budgétaires et en détaillant et commentant le contenu des principaux comptes de fonctionnement et d'investissement. Cette analyse est réalisée sur chacun des cinq budgets de la Collectivité et contient une analyse consolidée.

Au-delà des tableaux comptables établis dans le respect de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, et ce, en stricte conformité avec les écritures tenues par le Comptable Public du SIAVED telles que retracées dans ses Comptes de Gestion de l'année 2022, ce rapport d'analyse financière relève d'une démarche de transparence à l'égard de l'ensemble des acteurs de la vie du Syndicat, des partenaires du SIAVED et de ses intercommunalités adhérentes.

Ce rapport permet de mettre en valeur les grandes tendances qui marquent l'évolution des équilibres financiers de la Collectivité notamment au moyen de plusieurs ratios significatifs et constitue un outil d'analyse complémentaire au rapport annuel d'activités.

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DU SIAVED

(EXERCICE 2022)

Le **SIAVED** (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) est un syndicat mixte fermé à la carte et a donc la faculté d'exercer des compétences distinctes sur le territoire de ses différents EPCI membres.

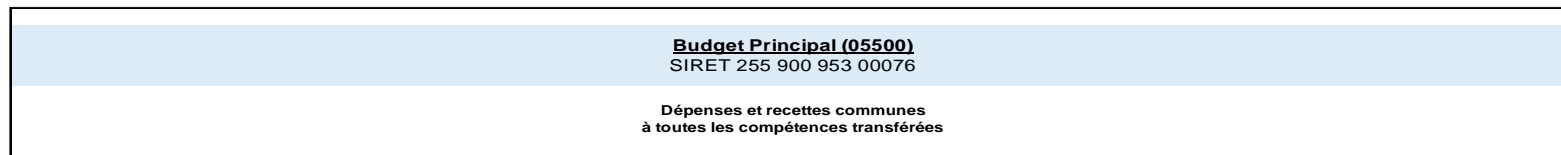
En termes d'architecture budgétaire, il convient donc de distinguer :

- **le Budget Principal** dans lequel sont notamment inscrites les dépenses et les recettes communes à toutes les compétences transférées et à tous les EPCI adhérents au Syndicat (frais de siège, frais d'administration générale, moyens de l'Institution, indemnités des élus, charges de personnel, communication...) : ce Budget est voté par l'ensemble des élus siégeant au Comité Syndical. L'ensemble de ces charges communes sont réparties entre les trois compétences exercées par le SIAVED en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice du groupe de compétence considéré.
- **les Budgets Annexes** propres à chaque compétence spécifique transférée : ces Budgets Annexes sont votés par les seuls délégués des adhérents ayant transféré la compétence concernée par le Budget Annexe.

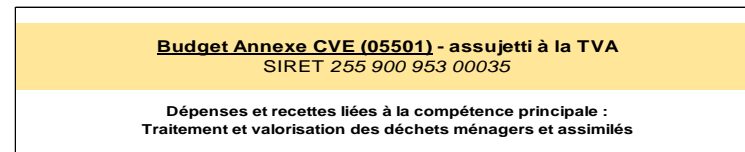


ARCHITECTURE BUDGETAIRE au 1^{er} janvier 2022

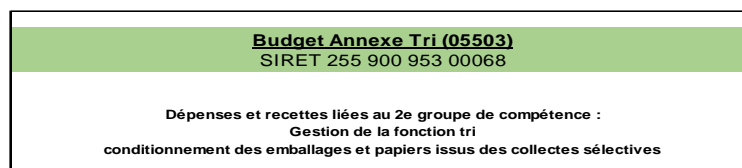
Fonctionnement du Syndicat



Compétence principale : traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés



2e groupe de compétence : gestion de la fonction tri



3e groupe de compétence : collecte des déchets ménagers



LA COMPOSITION DU SIAVED

(EXERCICE 2022)

COMPOSITION DU SIAVED (en 2022)

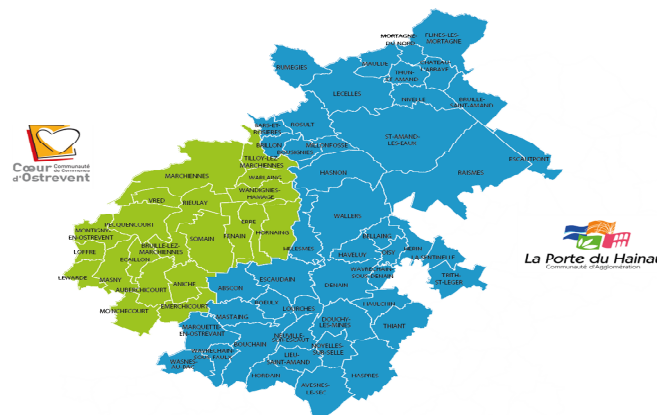
POPULATIONS MUNICIPALES LEGALES AU 1^{er} JANVIER 2022)
Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 - Sources INSEE



C.A. LA PORTE DU HAINAUT CAPH		NB DE COMMUNES 46	
communes	habitants		
Abson	4 309		
Avesnes-le-Sec	1 449		
Bellaing	1 261		
Bouchain	3 924		
Bousignies	348		
Brillon	771		
Bruille-Saint-Amand	1 667		
Château-l'Abbaye	862		
Denain	19 877		
Douchy-les-Mines	10 293		
Escaudain	9 682		
Escautpont	4 208		
Flines-lès-Mortagne	1 635		
Hasnon	3 918		
Haspres	2 680		
Haulchin	2 340		
Haveluy	3 304		
Hélesmes	1 979		
Hérin	4 127		
Hordain	1 423		
Lecelles	2 847		
Liou-Saint-Amand	1 426		
Lourches	3 952		
Marquette-en-Ostrevant	1 897		
Mastaing	881		
Maulde	1 033		
Millonfosse	718		
Mortagne-du-Nord	1 595		
Neuville-sur-Escaut	2 688		
Nivelle	1 351		
Noyelles-sur-Selle	697		
Oisy	649		
Raismes	12 324		
Rosult	1 931		
Rumegies	1 758		
Rœulx	3 807		
Saint-Amand-les-Eaux	15 870		
Sars-et-Rosières	608		
La Sentinelle	3 117		
Thiant	2 999		
Thun-Saint-Amand	1 119		
Trith-Saint-Léger	6 292		
Waller	5 610		
Wasnes-au-Bac	595		
Wavrechain-sous-Denain	1 637		
Wavrechain-sous-Faulx	409		
TOTAL	157 867		

C.A. CAUDRESIS CATESIS CA2C		NB DE COMMUNES 46	
communes	habitants		
Avesnes-les-Aubert	3 630		
Bazuel	511		
Beaumont-en-Cambrésis	441		
Beauvois-en-Cambrésis	2 004		
Bertry	2 168		
Béthencourt	759		
Béviliers	572		
Boussières-en-Cambrésis	438		
Briastre	750		
Busigny	2 456		
Carnières	1 020		
Le Cateau-Cambrésis	7 030		
Catillon-sur-Sambre	805		
Cattenières	682		
Caudry	14 121		
Caulery	452		
Clary	1 088		
Dehéries	37		
Élincourt	625		
Estournel	458		
Fontaine-au-Pire	1 220		
La Groise	482		
Haucourt-en-Cambrésis	193		
Honnechy	561		
Inchy	676		
Ligny-en-Cambrésis	1 916		
Malincourt	489		
Maretz	1 444		
Maurois	403		
Mazinghien	305		
Montay	276		
Montigny-en-Cambrésis	557		
Neuvilly	1 088		
Ors	640		
Pommereuil	776		
Quiévy	1 802		
Rejet-de-Beaulieu	242		
Reumont	352		
Saint-Aubert	1 565		
Saint-Benin	340		
Saint-Hilaire-lez-Cambrai	1 566		
Saint-Souplet	1 216		
Saint-Vaast-en-Cambrésis	853		
Troisvilles	824		
Villers-Outréaux	2 142		
Walincourt-Selvigny	2 153		
TOTAL	64 124		

C.C. CŒUR D'OSTREVENT CCCO		NB DE COMMUNES 21	
communes	habitants		
Aniche	10 085		
Auberchicourt	4 551		
Bruille-lez-Marchiennes	1 361		
Écaillon	1 963		
Émerchicourt	847		
Erre	1 587		
Fenain	5 510		
Hornaing	3 562		
Lewarde	2 430		
Loffre	714		
Marchiennes	4 584		
Masny	4 109		
Monchecourt	2 521		
Montigny-en-Ostrevant	4 793		
Pecquencourt	6 088		
Rieulay	1 261		
Somain	11 934		
Tilloy-lez-Marchiennes	909		
Vred	1 338		
Wandignies-Hamage	1 319		
Warlaing	581		
TOTAL	71 647		



<p>Compétence principale Traitement et valorisation des déchets ménagers 3 Collectivités membres : CAPH, CA2C et CCCO</p>	<p>Nombre de communes : 113</p>	<p>Nombre d'habitants : 293 638</p>
<p>Compétence optionnelle Collecte des déchets ménagers et assimilés 2 Collectivités membres : CAPH et CA2C</p>	<p>Nombre de communes : 92</p>	<p>Nombre d'habitants : 221 991</p>

L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2022

LE BUDGET PRINCIPAL (05500)

SIRET 255 900 953 00076

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET PRINCIPAL (05500)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	1 575 561,81 €	620 084,56 €	2 195 646,37 €	2 195 646,37 €	100,0%						
TRANSFERTS DE CHARGES AUX BUDGETS ANNEXES	4 510 000,00 €	0,00 €	4 510 000,00 €	5 030 120,00 €	89,7%	CHARGE DE LA DETTE	39 572,77 €	391 810,10 €	431 382,87 €	438 998,00 €	98,3%
* Budget Annexe CVE Douchy 05501	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	620 000,00 €	58,1%						
* Budget Annexe Traitement / Valorisation 05504	3 065 000,00 €	0,00 €	3 065 000,00 €	3 180 120,00 €	96,4%	AUTRES CHARGES FINANCIERES	6 261,51 €	0,00 €	6 261,51 €	21 848,81 €	28,7%
* Budget Annexe Collecte 05502	870 000,00 €	0,00 €	870 000,00 €	930 000,00 €	93,5%						
* Budget Annexe Tri 05503	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €	300 000,00 €	71,7%	INDEMNITES DES ELUS	74 054,59 €	0,00 €	74 054,59 €	120 000,00 €	61,7%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	212 265,22 €	141 186,84 €	353 452,06 €	436 802,00 €	80,9%	CHARGES DE PERSONNEL	4 341 203,70 €	0,00 €	4 341 203,70 €	4 469 650,00 €	97,1%
* FCTVA	1 115,38 €	141 186,84 €	142 302,22 €	142 302,00 €	100,0%	* Rémunérations et charges	4 291 972,62 €	0,00 €	4 291 972,62 €	4 412 000,00 €	97,3%
* Subventions et participations	2 752,62 €	0,00 €	2 752,62 €	0,00 €	-	* Autres frais de personnel	49 231,08 €	0,00 €	49 231,08 €	57 650,00 €	85,4%
* Recettes sur charges de personnel	146 255,30 €	0,00 €	146 255,30 €	147 500,00 €	99,2%						
* Cessions patrimoniales	6 987,00 €	0,00 €	6 987,00 €	75 000,00 €	9,3%	MOYENS GENERAUX DE L'INSTITUTION	783 544,82 €	141 133,13 €	924 677,95 €	1 400 737,62 €	66,0%
* Autres recettes définitives (pénalités, avoirs...)	55 154,92 €	0,00 €	55 154,92 €	72 000,00 €	76,6%						
EMPRUNT	0,00 €	0,02 €	0,02 €	148 471,50 €	0,0%	GESTION PATRIMONIALE	250 210,04 €	95 764,58 €	345 974,62 €	1 359 805,44 €	25,4%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	29 997,54 €	29 997,54 €	50 000,00 €	60,0%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	6 297 827,03 €	791 268,96 €	7 089 095,99 €	7 861 039,87 €	90,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	5 494 847,43 €	628 707,81 €	6 123 555,24 €	7 861 039,87 €	77,9%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	0,00 €	278 574,55 €	278 574,55 €	305 000,00 €	91,3%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	278 574,55 €	0,00 €	278 574,55 €	305 000,00 €	91,3%
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	100,0%	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	500 800,00 €	0,00 €	500 800,00 €	500 800,00 €	100,0%
OPERATIONS PATRIMONIALES	1 825,52 €	8 812,52 €	10 638,04 €	100 000,00 €	10,6%	OPERATIONS PATRIMONIALES	8 812,52 €	1 825,52 €	10 638,04 €	100 000,00 €	10,6%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	1 825,52 €	788 187,07 €	790 012,59 €	905 800,00 €	87,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	788 187,07 €	1 825,52 €	790 012,59 €	905 800,00 €	87,2%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	6 299 652,55 €	1 579 456,03 €	7 879 108,58 €	8 766 839,87 €	89,9%	TOTAL GENERAL	6 283 034,50 €	630 533,33 €	6 913 567,83 €	8 766 839,87 €	78,9%
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------	----------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Principal (05500)

La consolidation des éléments chiffrés qui précèdent établis en stricte conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public conduit, à la clôture de l'exercice 2022, à la situation suivante en termes de résultats :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	+ 1 575 561.81 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 1 575 561.81 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 4 724 090.74 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 6 283 034,50 €
Résultat de l'exercice 2022	- 1 558 943.76 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 16 618.05 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 620 084.56 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 959 371.47 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 630 533.33 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 328 838.14 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (BA Traitement)	- 4 347 500.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 3 398 577.30 €

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 16 618.05 €
Section d'investissement	- 3 398 577.30 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2021	- 3 381 959,25 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	- 26 473.40 €
Recettes	0.00 €
Solde	- 26 473.40 €

Besoin de financement (1068)	16 618.05 €
-------------------------------------	--------------------

Résultat d'investissement (001)	- 3 398 577.30 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	0.00 €
--	---------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur le Budget Principal (en mouvements réels) s'établit à la somme de **6,1 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **7 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 77,9 % et 90,2 %.

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	6 020 496.81 €	5 494 847.43 €	91.3 %	
Dépenses réelles d'investissement	1 840 543.06 €	628 707.81 €	34.2 %	26 473.40 €
Total dépenses réelles	7 861 039.87 €	6 123 555.24 €	77.9 %	26 473.40 €
Recettes réelles de fonctionnement ⁽¹⁾	6 826 296.81 €	6 297 827.03 €	92.3 %	
Recettes réelles d'investissement ⁽²⁾	1 034 743.06 €	791 268.96 €	76.5 %	
Total recettes réelles	7 861 039.87 €	7 089 095.99 €	90.2 %	

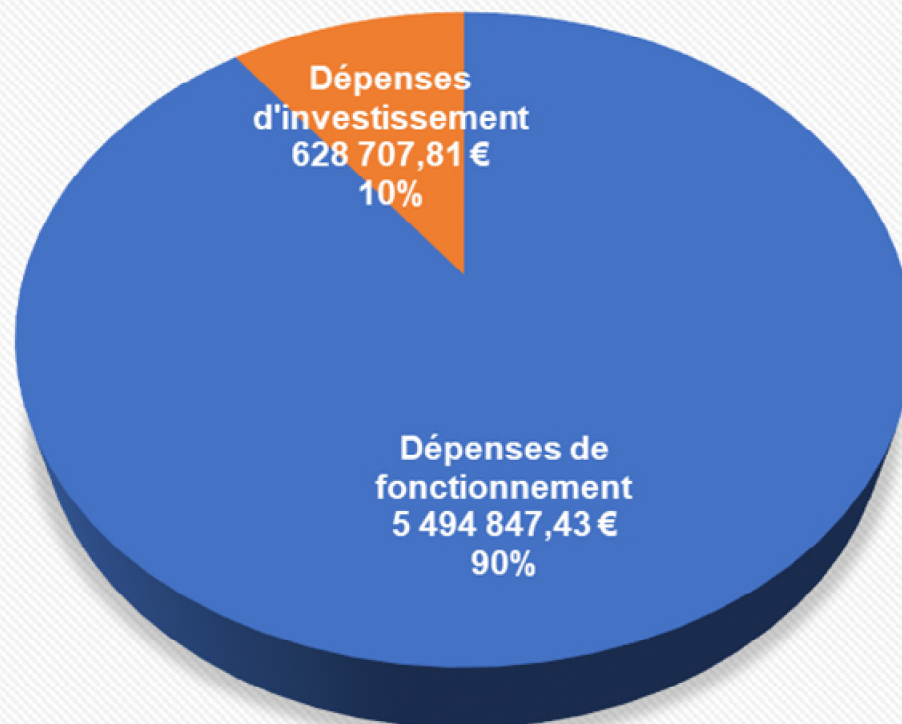
Y compris :

- (1) Excédent de fonctionnement reporté : 1 575 561,81 €uros
- (2) Excédent d'investissement reporté : 620 084,56 €uros

BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2022

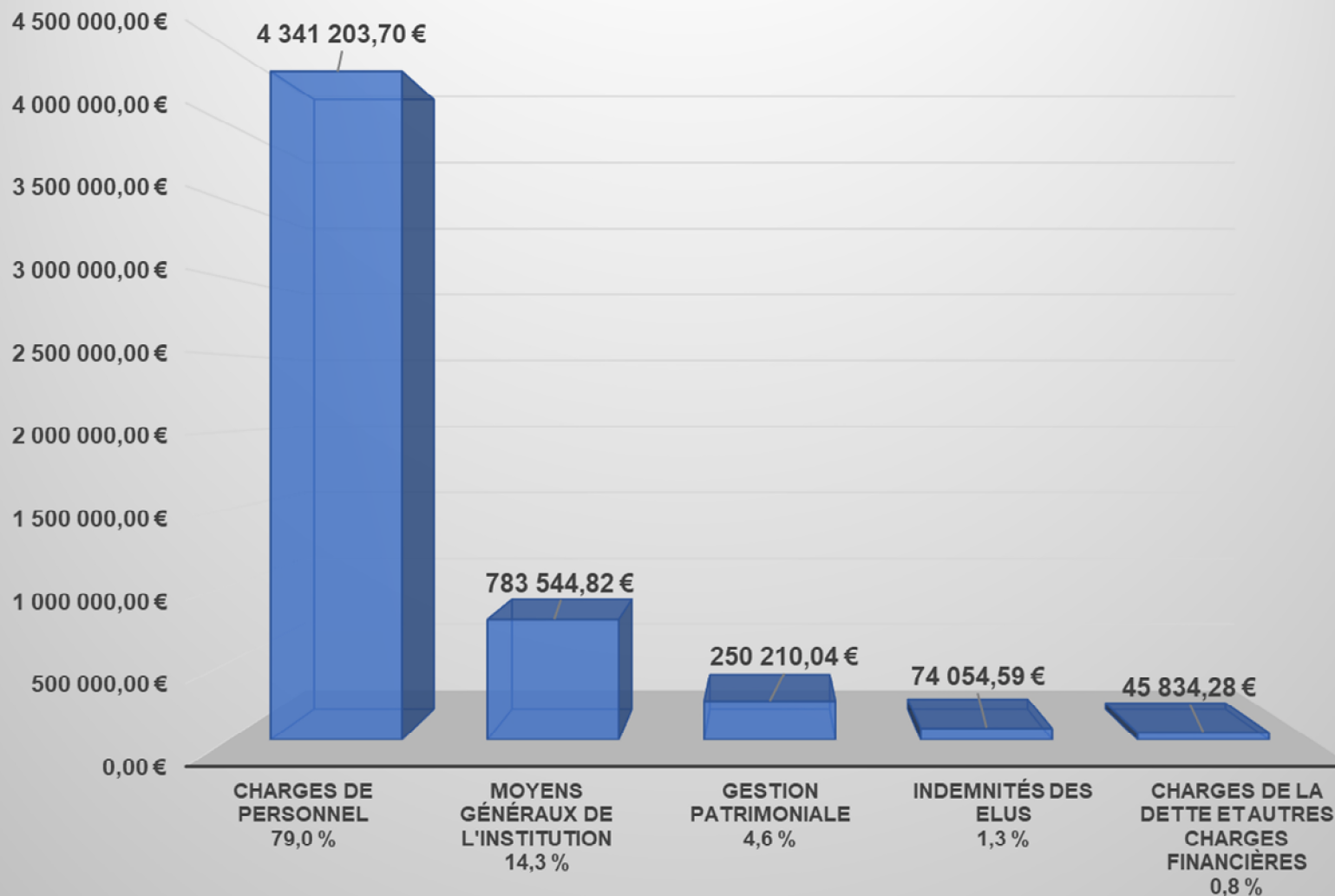
Dépenses réelles = 6 123 555,24 €



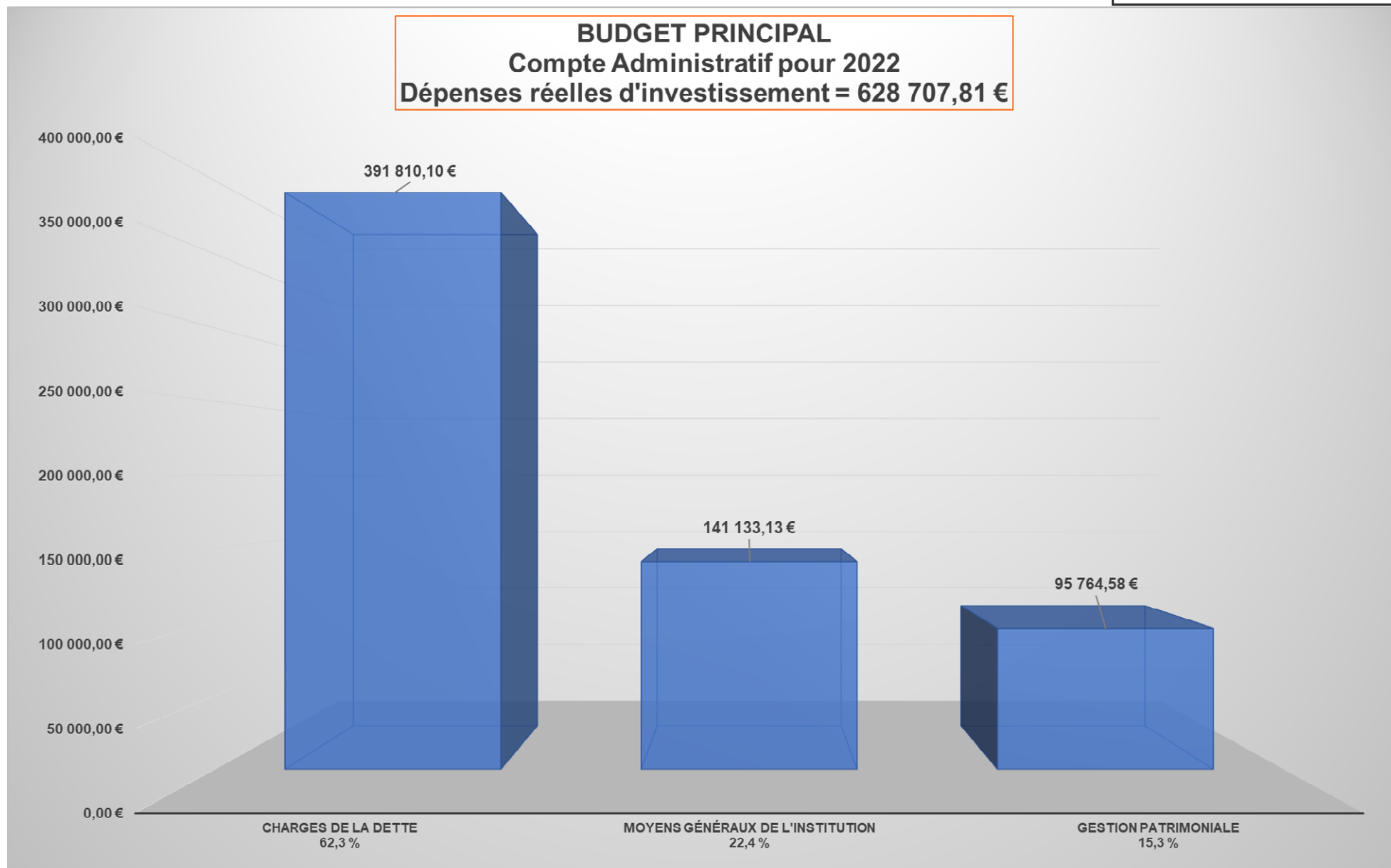
BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2022

Dépenses réelles de fonctionnement = 5 494 847,43 €



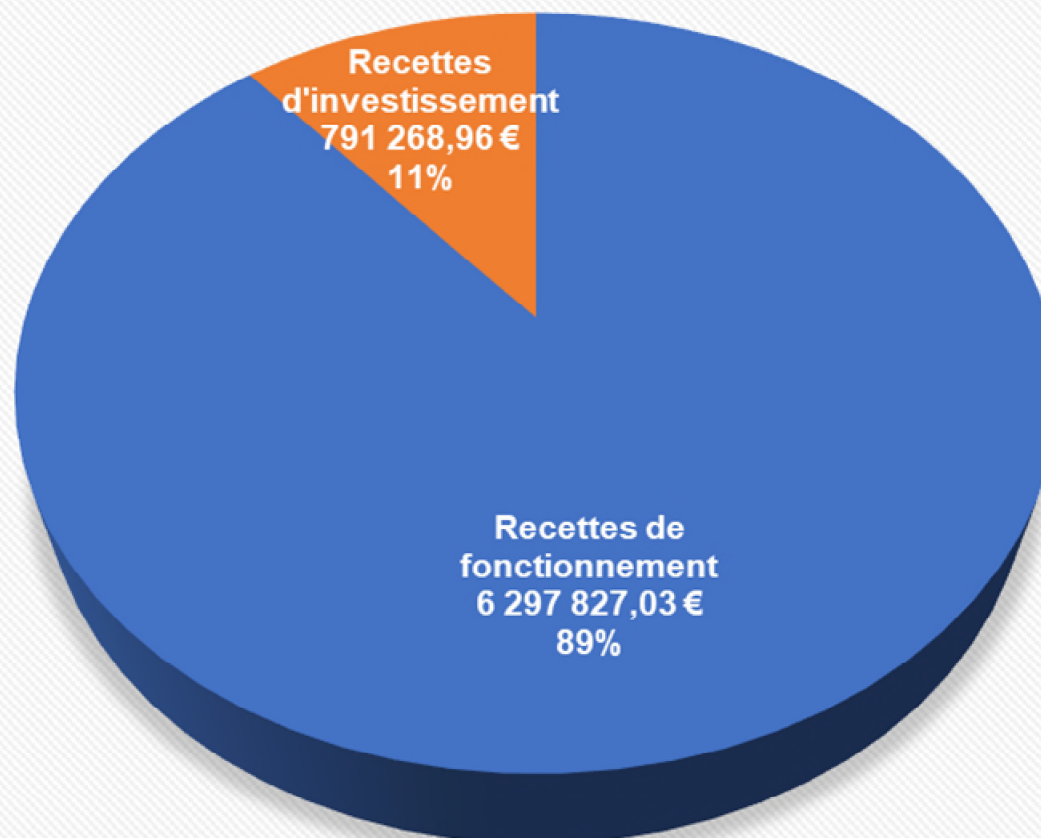
BUDGET PRINCIPAL
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 628 707,81 €



BUDGET PRINCIPAL

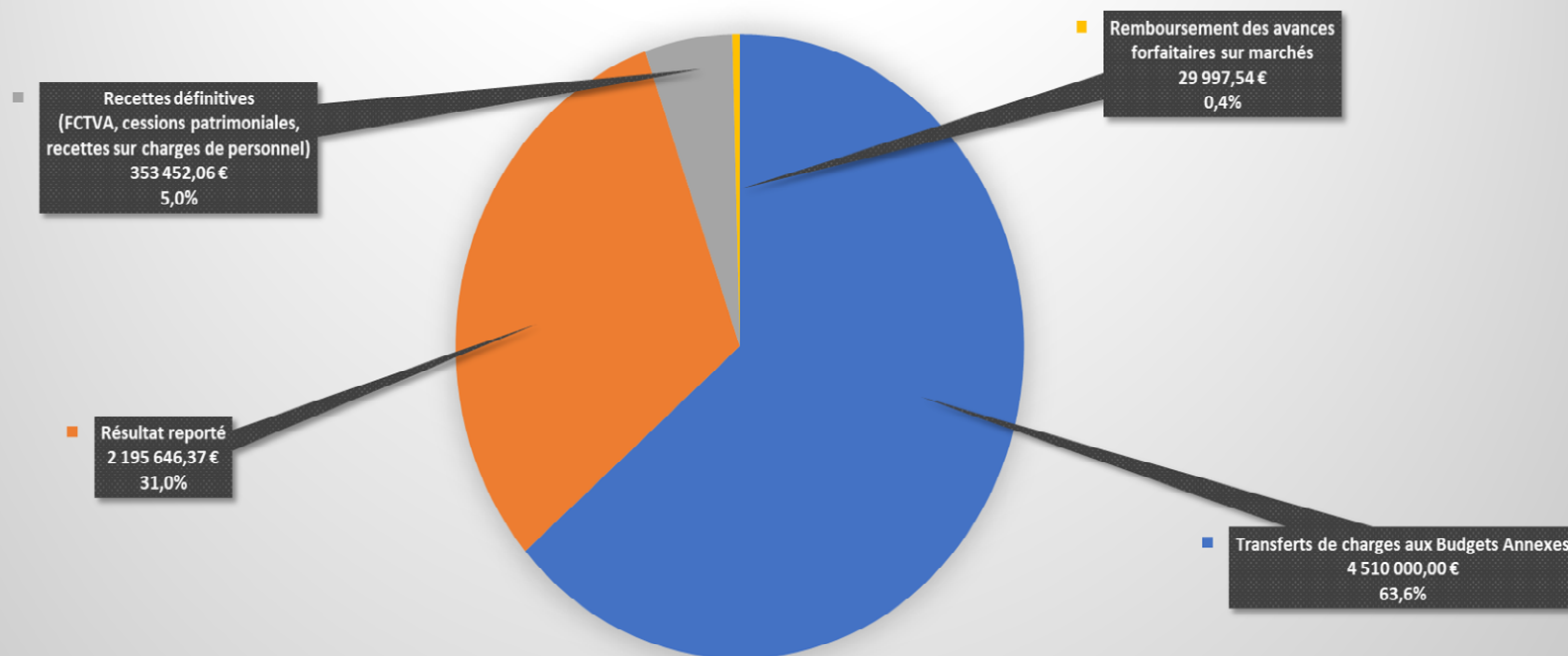
Compte Administratif pour 2022

Recettes réelles = 7 089 095,99 €

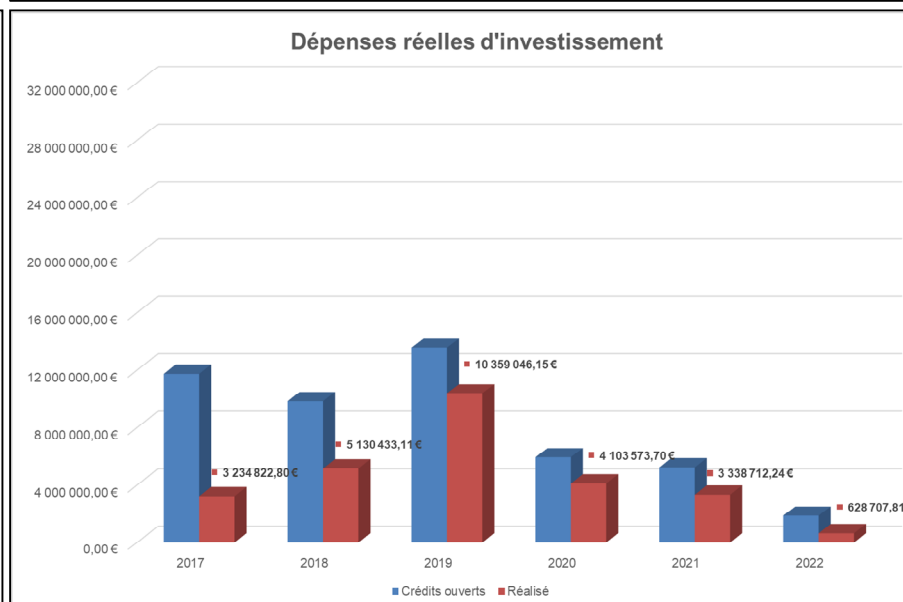
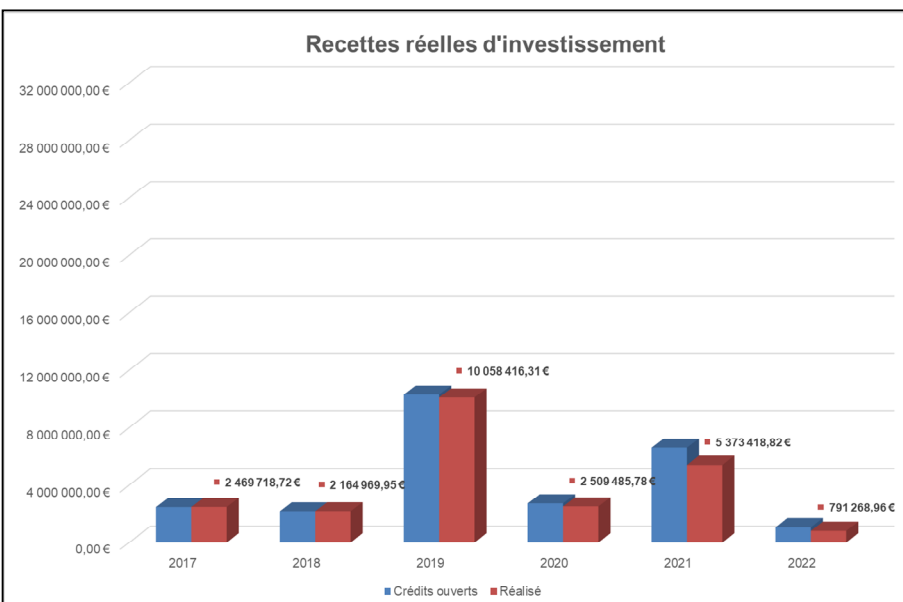
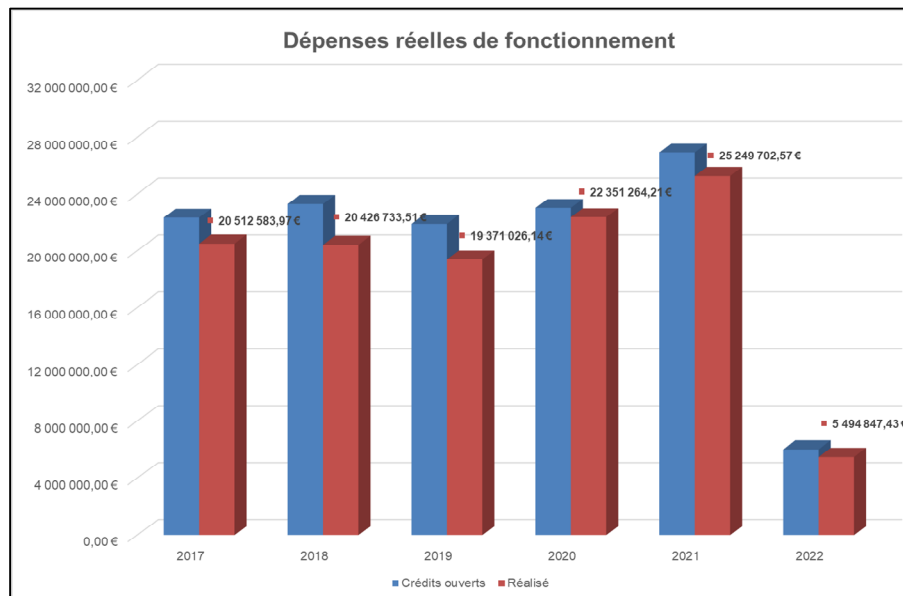
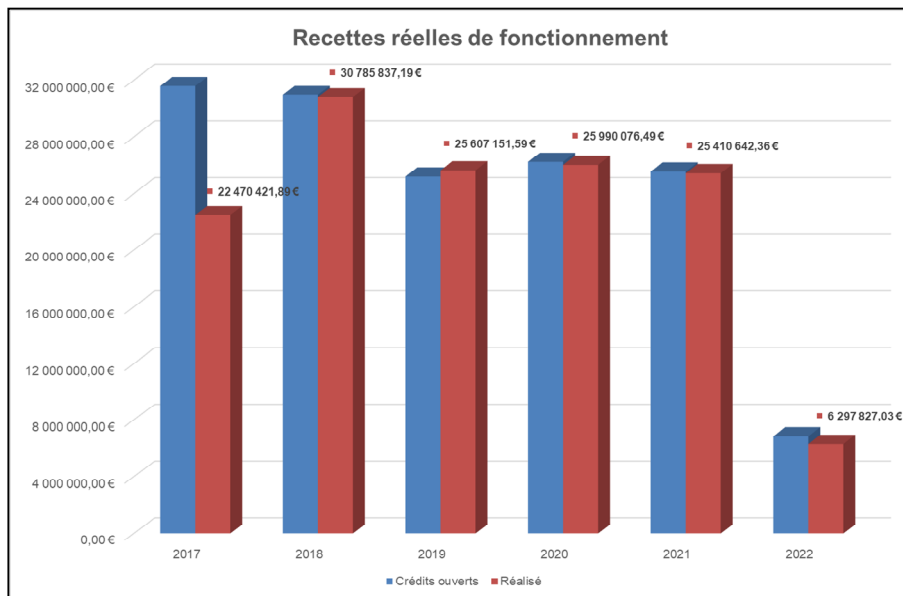


BUDGET PRINCIPAL

Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 7 089 095,99 €



EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017 / 2022 Budget Principal (05500)



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT - BUDGET PRINCIPAL (05500)
SIRET 255 900 953 00076

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes de Gestion	22 428 150,73 €	22 152 337,48 €	20 730 792,34 €	20 481 423,04 €	23 350 273,99 €	4 659 409,30 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	20 447 032,00 €	20 350 000,00 €	18 250 000,00 €	18 553 750,00 €	20 964 825,01 €	0,00 €
Dont autres recettes de gestion	1 039 359,77 €	849 360,48 €	1 383 135,34 €	727 515,04 €	1 199 988,98 €	149 409,30 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	941 758,96 €	952 977,00 €	1 097 657,00 €	1 200 158,00 €	1 185 460,00 €	4 510 000,00 €
2 Dépenses de Gestion	20 414 133,41 €	20 343 430,80 €	18 821 717,88 €	22 263 115,70 €	25 166 377,00 €	5 454 313,16 €
Dont charges de personnel	3 371 427,25 €	3 478 682,49 €	3 788 274,98 €	3 890 458,85 €	4 046 811,96 €	4 291 972,62 €
Dont charges à caractère général	9 955 583,47 €	10 717 834,72 €	10 635 177,22 €	13 683 406,20 €	12 628 588,55 €	1 029 613,75 €
Dont charges de gestion courante	163 808,93 €	146 913,59 €	198 265,68 €	189 250,65 €	193 788,85 €	132 726,79 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	6 923 313,76 €	6 000 000,00 €	4 200 000,00 €	4 500 000,00 €	8 297 187,64 €	0,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	2 014 017,32 €	1 808 906,68 €	1 909 074,46 €	-1 781 692,66 €	-1 816 103,01 €	-794 903,86 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	93 973,68 €	71 317,30 €	51 952,79 €	68 649,89 €	68 488,03 €	39 572,77 €
6=4-5 Résultat financier	-93 973,68 €	-71 317,30 €	-51 952,79 €	-68 649,89 €	-68 488,03 €	-39 572,77 €
7 Produits exceptionnels	42 271,16 €	19 999,65 €	267 079,73 €	294 113,52 €	447 608,91 €	62 855,92 €
8 Charges exceptionnelles	4 476,88 €	7 885,41 €	497 355,47 €	19 498,62 €	14 837,54 €	961,50 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	37 794,28 €	12 114,24 €	-230 275,74 €	274 614,90 €	432 771,37 €	61 894,42 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	1 957 837,92 €	1 749 703,62 €	1 626 845,93 €	-1 575 727,65 €	-1 451 819,67 €	-772 582,21 €
11 Recettes définitives d'investissement	310 774,68 €	499 975,49 €	370 807,35 €	375 020,69 €	1 242 058,38 €	171 184,38 €
12=10+11 Financement propre disponible	2 268 612,60 €	2 249 679,11 €	1 997 653,28 €	-1 200 706,96 €	-209 761,29 €	-601 397,83 €
13 Dépenses d'investissement	2 433 970,17 €	3 203 908,09 €	7 622 382,67 €	3 325 876,09 €	2 007 837,35 €	236 897,71 €
Dont dépenses d'équipement brut	1 233 970,17 €	2 003 908,09 €	7 622 382,67 €	3 325 876,09 €	2 007 837,35 €	227 137,55 €
Dont Subventions d'équipements versées	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 760,16 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	165 357,57 €	954 228,98 €	5 624 729,39 €	4 526 583,05 €	2 217 598,64 €	838 295,54 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	791 252,63 €	837 530,56 €	837 515,52 €	777 697,61 €	631 479,35 €	391 810,10 €
16=15+14 Besoin de financement total	956 610,20 €	1 791 759,54 €	6 462 244,91 €	5 304 280,66 €	2 849 077,99 €	1 230 105,64 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €	1 400 000,00 €	3 000 000,00 €	0,02 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 509,41 €	0,00 €	-4 347 500,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	10 146 110,26 €	9 189 500,06 €	7 397 740,52 €	5 935 495,61 €	2 044 724,36 €	2 195 646,37 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	-956 610,20 €	-1 791 759,54 €	-1 462 244,91 €	-3 890 771,25 €	150 922,01 €	-5 577 605,62 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	9 189 500,06 €	7 397 740,52 €	5 935 495,61 €	2 044 724,36 €	2 195 646,37 €	-3 381 959,25 €
Encours de dette au 1er janvier	4 418 534,75 €	3 627 282,12 €	2 789 751,56 €	6 952 236,04 €	7 574 538,43 €	9 943 059,08 €
Encours de dette au 31 décembre	3 627 282,12 €	2 789 751,56 €	6 952 236,04 €	7 574 538,43 €	9 943 059,10 €	5 203 749,00 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Principal sur les années 2017 à 2022.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

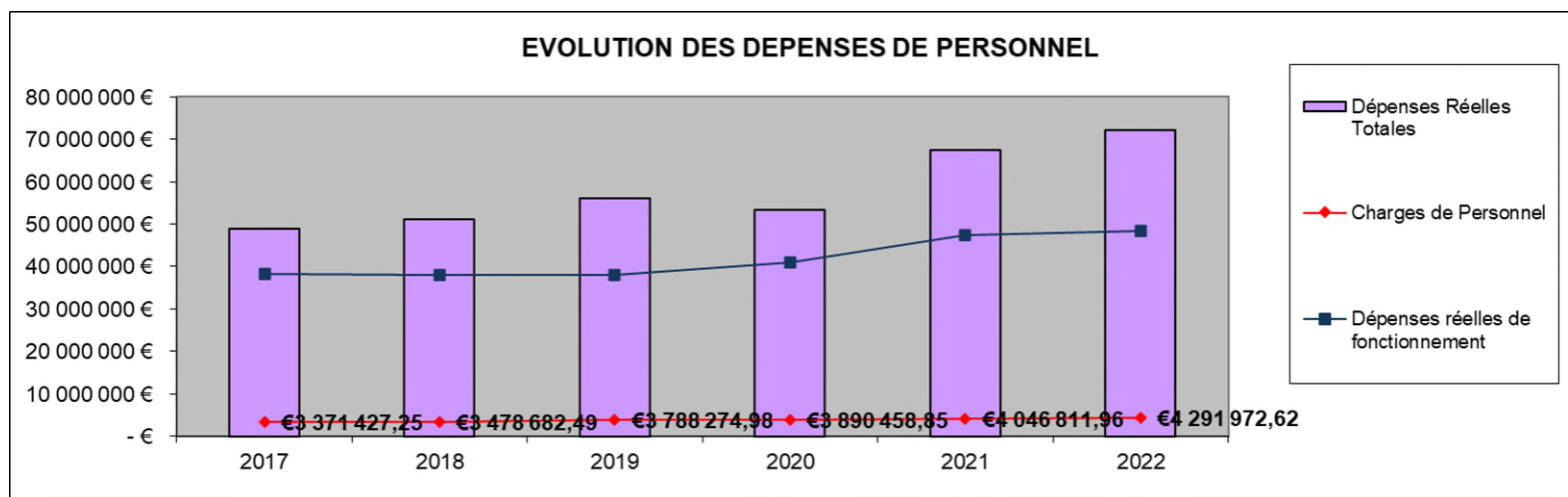
Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 4,659 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 97 % (soit 4,510 M€) des transferts de charges et de produits du Budget Principal aux différents budgets annexes en fonction des moyens mis en œuvre pour l'exercice de chaque groupe de compétence considéré,
- pour 3 % (soit 149 409 €) d'autres recettes de fonctionnement dont l'essentiel concernent les remboursements sur charges de personnel.

2. Les dépenses de gestion

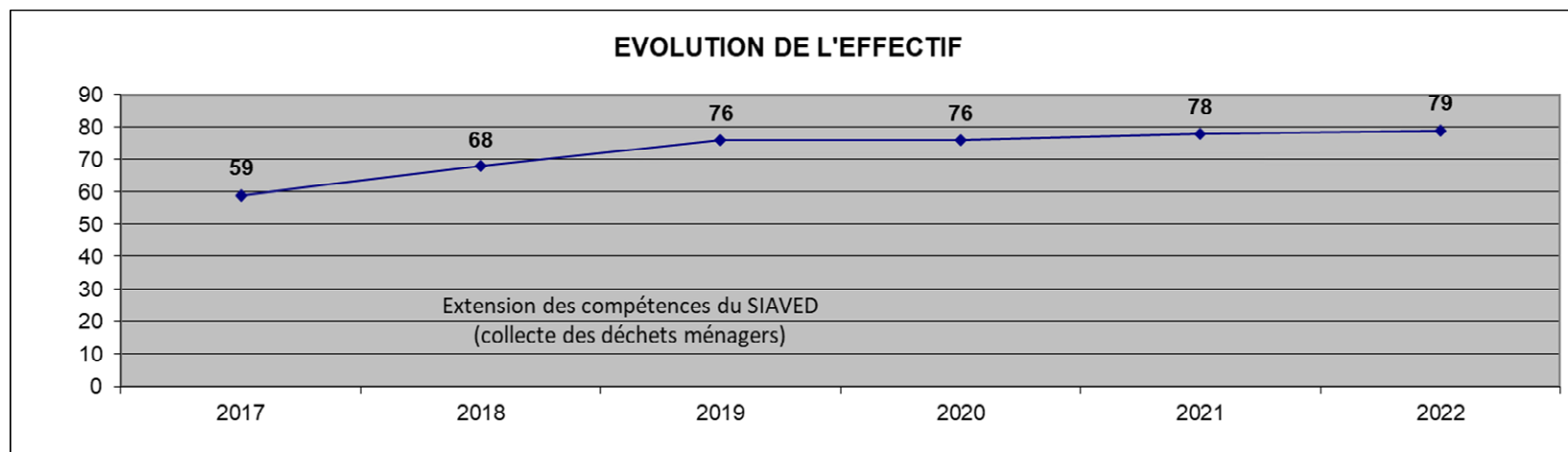
Avec un total de 5,454 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les charges de personnel.

- Avec un montant de 4,3 millions d'euros, les charges de personnel représentent 8,88 % du total des dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets confondus).



Les charges de personnel ont connu une évolution limitée à 6 % entre 2022 et 2021, évolution intégrant la revalorisation du point d'indice de 3,5 % décidée par l'Etat au 1^{er} juillet 2022.

Quant à l'effectif au 31 décembre 2022, il s'élève à 79 agents permanents, soit environ 1 agent pour 4 000 habitants. 37 agents sont affectés aux 15 déchèteries du territoire, 4 agents sont employés en qualité de livreurs de bacs, 4 comme ambassadeurs du tri et 2 agents en matière de récupération de l'amiante. Le personnel administratif est ainsi limité à 32 agents.



- Les charges de gestion courante portent sur un total de 132 727 €uros et représentent 2,4 % du total des charges de gestion.

Elles sont essentiellement constituées des indemnités des élus (74 K€), de la subvention générale de fonctionnement versée par le SIAVED à l'Amicale du Personnel (35 K€), des redevances relatives aux licences et logiciels (23 K€).

- Les charges à caractère général s'élèvent à la somme de 1,030 million d'€uros et représentent 18,9 % du total des dépenses de gestion.

Ces charges concernent les dépenses liées aux moyens de l'Institution (0,780 M€) et à la gestion patrimoniale du Siège Administratif et des bâtiments logistiques (0,250 M€)

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette et résultat d'investissement reporté, les dépenses réelles d'investissement du Budget Principal s'élèvent, en 2022, à la somme de 236 898 €uros dont 141 133 € au titre des moyens de l'Institution et 95 765 € au titre de la gestion patrimoniale (siège et bâtiments logistiques).

LE BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504)

SIRET 255 900 953 00084

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT / VALORISATION (05504)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	21 861 045,00 €	0,00 €	21 861 045,00 €	21 861 045,00 €	100,0%	CHARGE DE LA DETTE	42 711,10 €	220 000,00 €	262 711,10 €	262 952,00 €	99,9%
						AUTRES CHARGES FINANCIERES	100,92 €	0,00 €	100,92 €	22 000,00 €	0,5%
RECETTES DEFINITIVES (SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS...)	1 173 998,56 €	390 122,73 €	1 564 121,29 €	1 261 978,00 €	123,9%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	3 065 000,00 €	0,00 €	3 065 000,00 €	3 180 120,00 €	96,4%
* FCTVA	3 134,05 €	390 122,73 €	393 256,78 €	393 257,00 €	100,0%						
* Produits issus des services (amiante, pass'Déchèteries, prévention...)	145 642,00 €	0,00 €	145 642,00 €	144 000,00 €	101,1%	SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY	6 000 000,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €	7 050 000,00 €	85,1%
* Produits issus des valorisations de matières et soutiens Eco-organismes	960 165,51 €	0,00 €	960 165,51 €	595 100,00 €	161,3%						
* Cessions patrimoniales	12 200,00 €	0,00 €	12 200,00 €	75 000,00 €	16,3%	GESTION PATRIMONIALE DES DECHETERIES	160 384,96 €	1 084 001,35 €	1 244 386,31 €	2 830 550,00 €	44,0%
* Subventions et participations	52 857,00 €	0,00 €	52 857,00 €	54 621,00 €	96,8%						
EMPRUNT	0,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	2 999 619,00 €	100,0%	COMPTENCES STATUTAIRES	10 948 823,86 €	19 974,48 €	10 968 798,34 €	12 777 020,00 €	85,8%
						* Gestion des déchets amiantés	330 454,54 €	0,00 €	330 454,54 €	425 600,00 €	77,6%
						* Gestion des déchèteries	4 588 622,88 €	5 943,00 €	4 594 565,88 €	5 068 419,00 €	90,7%
						* Exploitation et traitement des déchets	5 278 133,77 €	0,00 €	5 278 133,77 €	5 994 101,00 €	88,1%
						* Gestion des refus de tri, des transferts et du verre	561 323,92 €	0,00 €	561 323,92 €	583 000,00 €	96,3%
						* Prévention et sensibilisation	190 288,75 €	14 031,48 €	204 320,23 €	705 900,00 €	28,9%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,0%	AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	23 035 043,56 €	3 390 122,73 €	26 425 166,29 €	26 372 642,00 €	100,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	20 217 020,84 €	1 323 975,83 €	21 540 996,67 €	26 372 642,00 €	81,7%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	308 976,93 €	557 046,08 €	866 023,01 €	872 000,00 €	99,3%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET NEUTRALISATION	557 046,08 €	308 976,93 €	866 023,01 €	871 920,00 €	99,3%
ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	1 388 480,00 €	277 696,00 €	1 666 176,00 €	1 666 096,00 €	100,0%	ETALEMENT DE CHARGES - AMORTISSEMENT	277 696,00 €	1 388 480,00 €	1 666 176,00 €	1 666 176,00 €	100,0%
OPERATIONS PATRIMONIALES	6 678,40 €	18 878,40 €	25 556,80 €	100 000,00 €	25,6%	OPERATIONS PATRIMONIALES	18 878,40 €	6 678,40 €	25 556,80 €	100 000,00 €	25,6%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	674 062,00 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	674 062,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	1 704 135,33 €	853 620,48 €	2 557 755,81 €	3 312 158,00 €	77,2%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	853 620,48 €	1 704 135,33 €	2 557 755,81 €	3 312 158,00 €	77,2%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	24 739 178,89 €	4 243 743,21 €	28 982 922,10 €	29 684 800,00 €	97,6%	TOTAL GENERAL	21 070 641,32 €	3 028 111,16 €	24 098 752,48 €	29 684 800,00 €	81,2%
----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

La consolidation des éléments chiffrés qui précèdent établis en stricte conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public conduit, à la clôture de l'exercice 2022, à la situation suivante en termes de résultats :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0.00 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	0.00 €
Recettes de l'exercice 2022	+ 24 739 178.89 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 21 070 641.32 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 3 668 537.57 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 3 668 537.57 €

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	0.00 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 4 243 743.21 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 3 028 111.16 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 1 125 632.05 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire (BA Traitement)	+ 4 347 500.00 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 5 563 132.05 €

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 3 668 537.57 €
Section d'investissement	+ 5 563 132.05 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2021	+ 9 231 669.62 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	- 58 609.15 €
Recettes	0,00 €
Solde	- 58 609.15 €

Besoin de financement (1068)	0.00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	+ 5 563 132.05 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 3 668 537.57 €
--	-------------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe Traitement Valorisation (en mouvements réels) s'établit à la somme de **21,5 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **26,4 Millions d'€uros**.

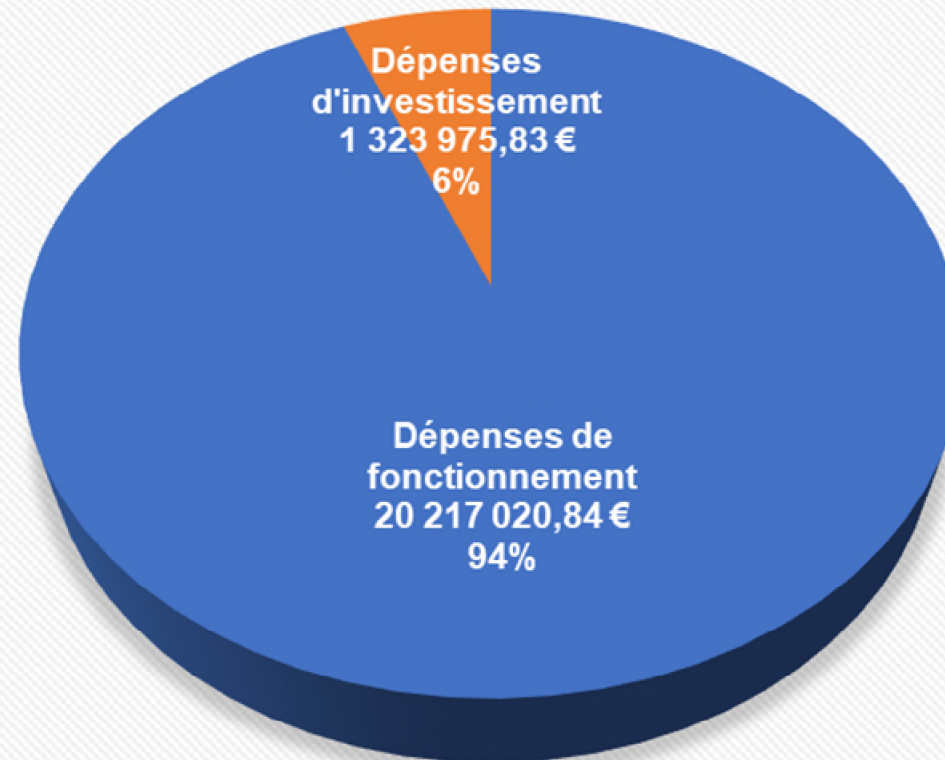
Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 81,7 % et 100,2 %.

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	22 842 542.00 €	20 217 020.84 €	88.5 %	
Dépenses réelles d'investissement	3 530 100.00 €	1 323 975.83 €	37.5 %	58 609.15 €
Total dépenses réelles	26 372 642.00 €	21 540 996.67 €	81.7 %	58 609.15 €
Recettes réelles de fonctionnement	22 657 900.00 €	23 035 043.56 €	101.7 %	
Recettes réelles d'investissement	3 714 742.00 €	3 390 122.73 €	91.3 %	
Total recettes réelles	26 372 642.00 €	26 425 166.29 €	100.2 %	

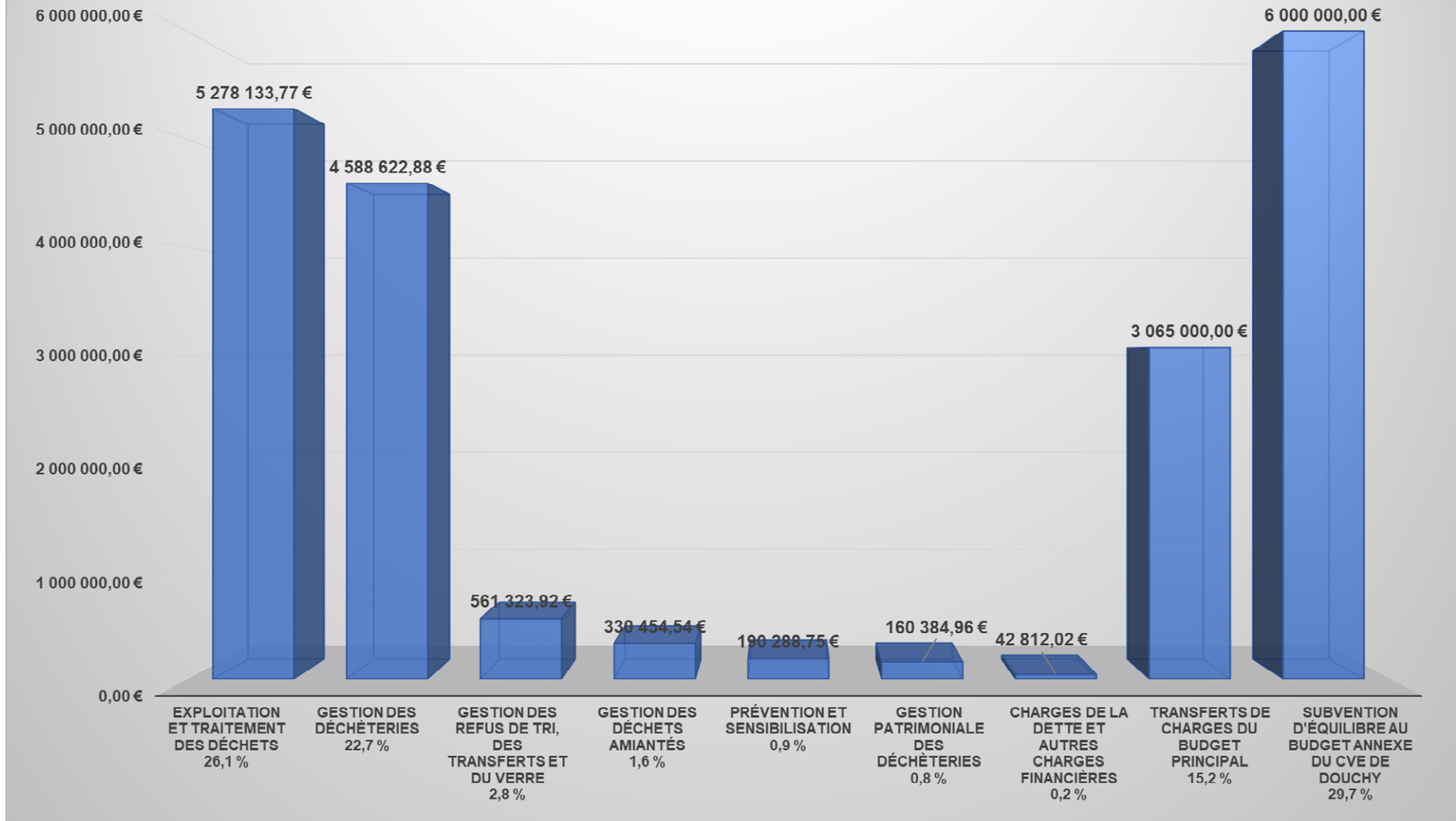
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Compte Administratif pour 2022

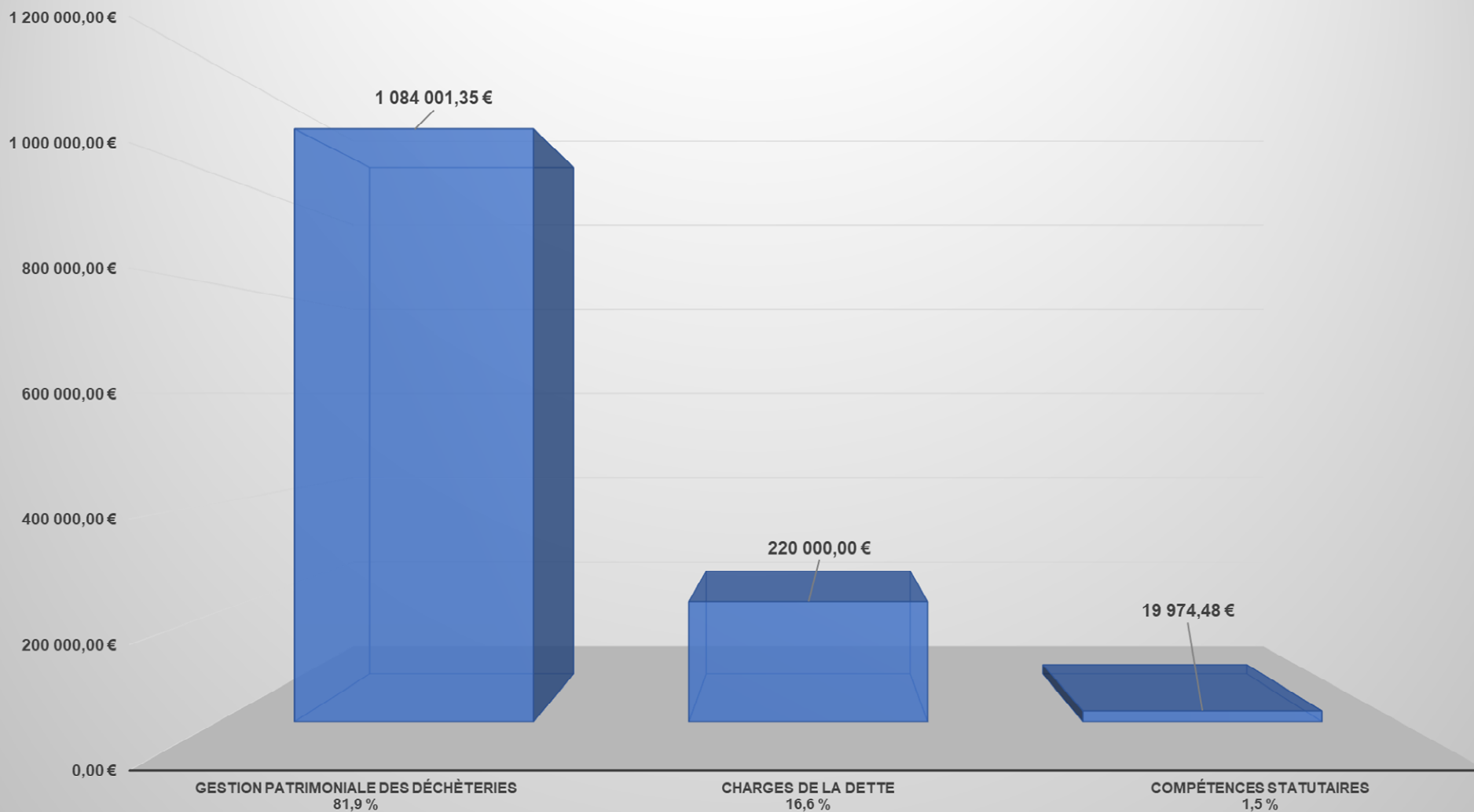
Dépenses réelles = 21 540 996,67 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles de fonctionnement = 20 217 020,84 €



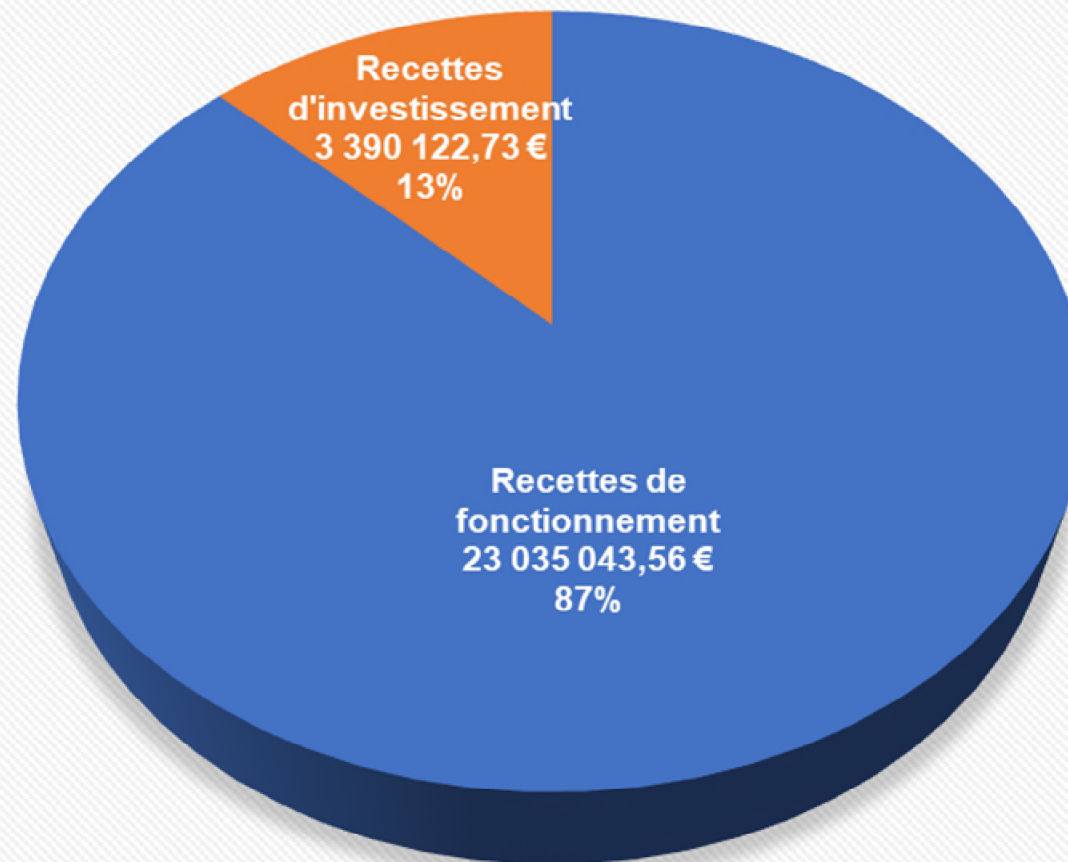
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT VALORISATION
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 1 323 975,83 €



BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

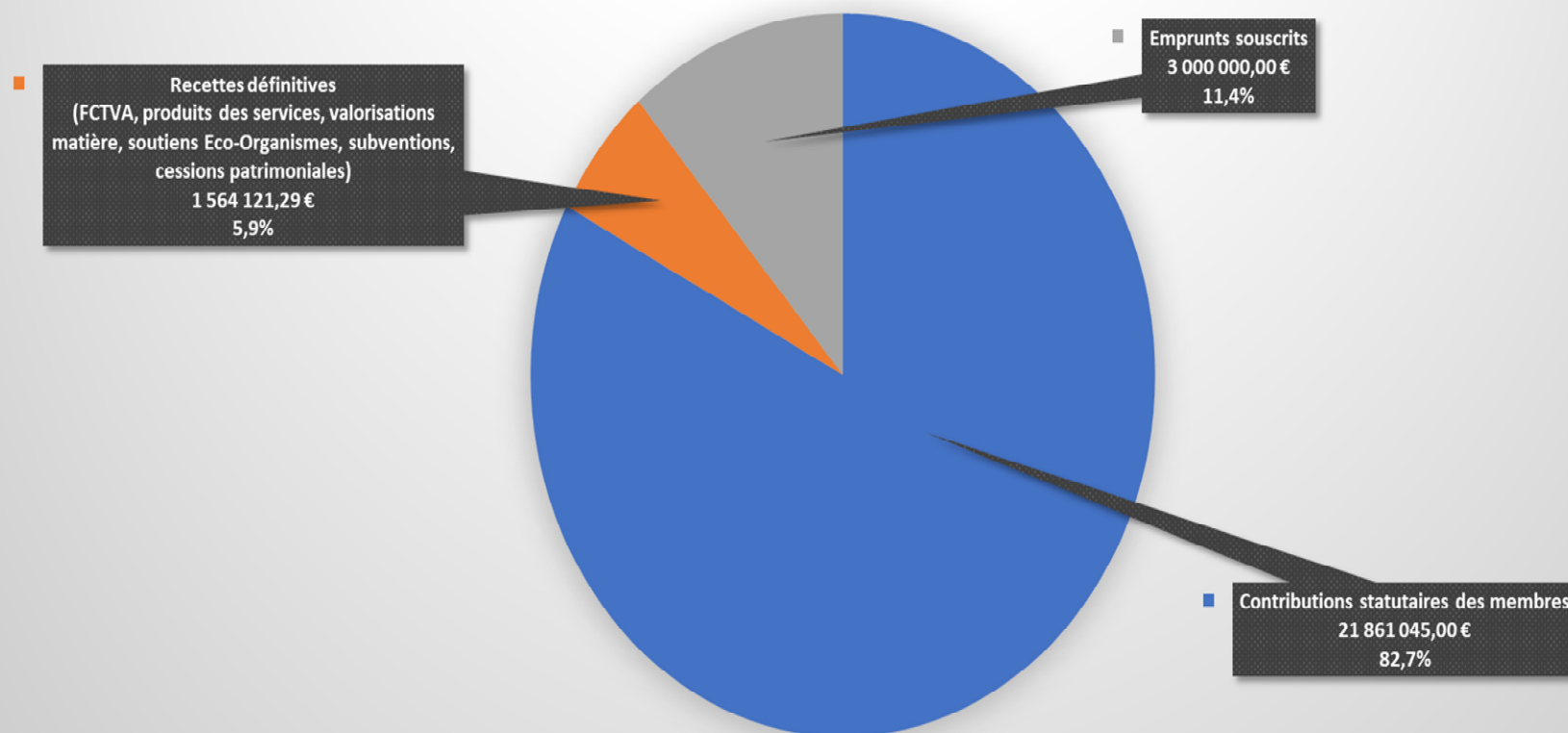
Compte Administratif pour 2022

Recettes réelles = 26 425 166,29 €



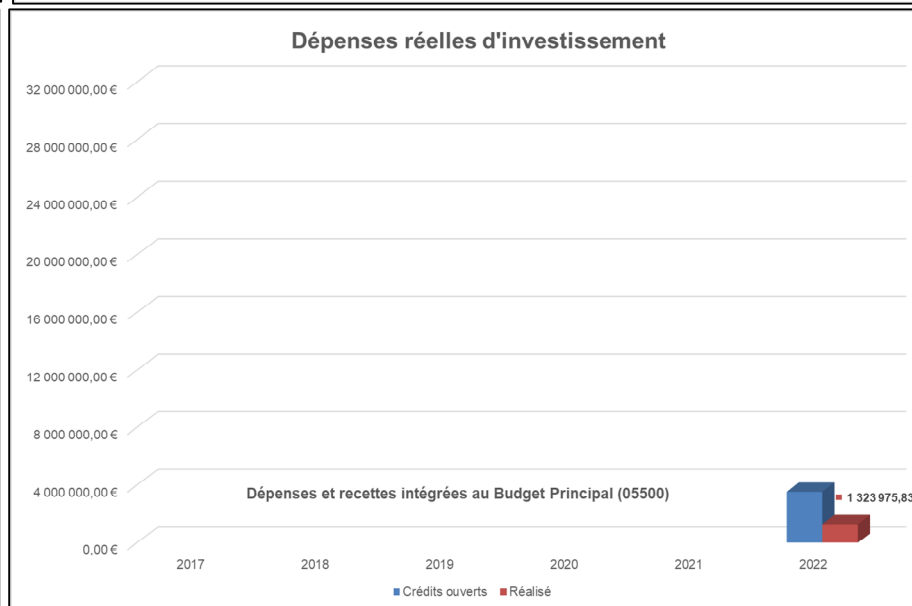
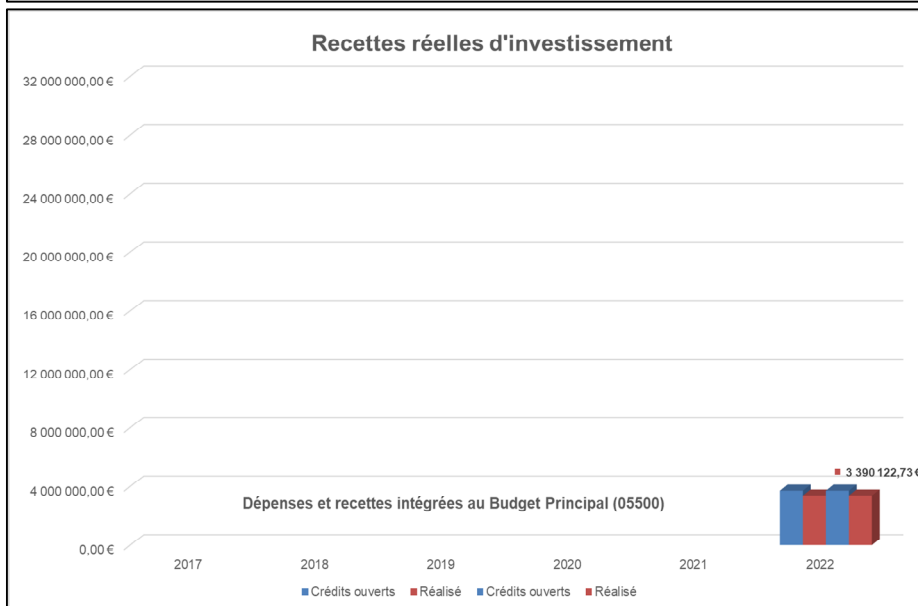
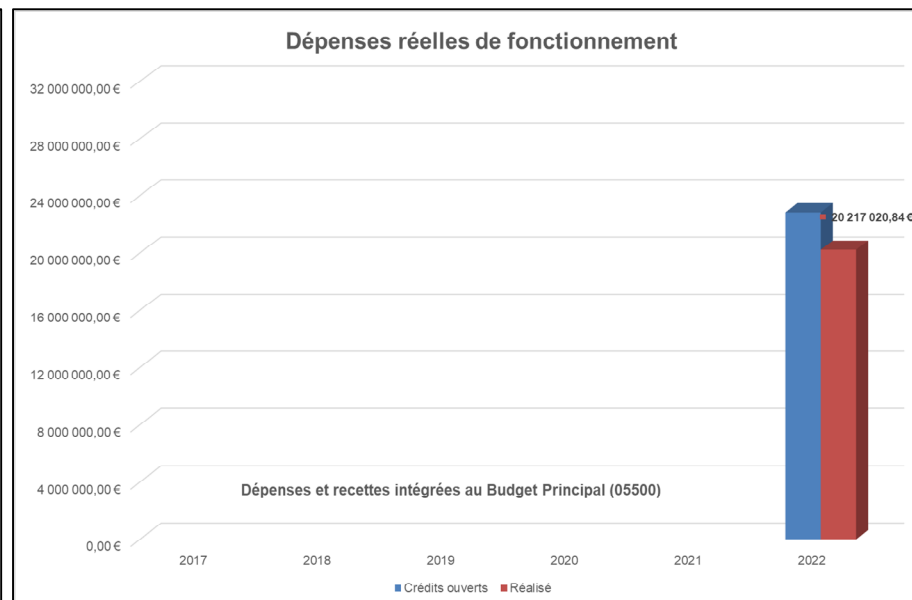
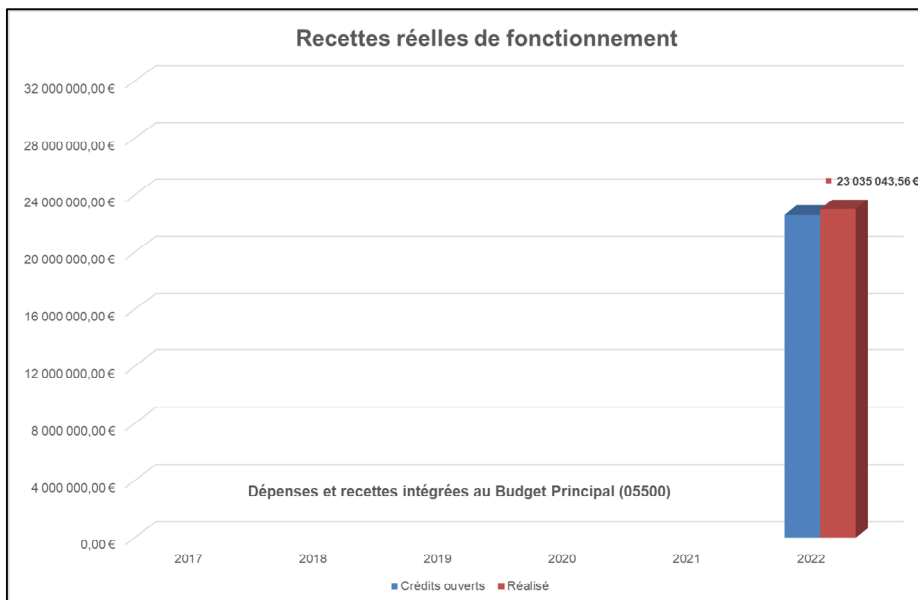
BUDGET ANNEXE TRAITEMENT

Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 26 425 166,29 €



EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017

Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
SIRET 255 900 953 00084

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes de Gestion						23 019 807,56 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres						21 861 045,00 €
Dont autres recettes de gestion						1 158 762,56 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre						0,00 €
2 Dépenses de Gestion						20 174 309,74 €
Dont charges de personnel						0,00 €
Dont charges à caractère général						11 058 309,74 €
Dont charges de gestion courante						51 000,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre						9 065 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)						2 845 497,82 €
4 Produits financiers						0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières						42 711,10 €
6=4-5 Résultat financier						-42 711,10 €
7 Produits exceptionnels						15 236,00 €
8 Charges exceptionnelles						0,00 €
9=7-8 Résultat exceptionnel						15 236,00 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)						2 818 022,72 €
11 Recettes définitives d'investissement						390 122,73 €
12=10+11 Financement propre disponible						3 208 145,45 €
13 Dépenses d'investissement						1 103 975,83 €
Dont dépenses d'équipement brut						1 103 975,83 €
Dont Subventions d'équipements versées						0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement						0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette						-2 104 169,62 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts						220 000,00 €
16=15+14 Besoin de financement total						-1 884 169,62 €
17 Emprunts souscrits						3 000 000,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)						4 347 500,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier						0,00 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement						9 231 669,62 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre						9 231 669,62 €
Encours de dette au 1er janvier						0,00 €
Encours de dette au 31 décembre						7 127 500,00 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Traitement Valorisation sur l'exercice 2022. Auparavant, les dépenses et les recettes liées à cette compétence étaient regroupées au sein du Budget Principal.

B. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 23,020 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 95 % (soit 21,861 M€) des contributions statutaires des trois EPCI adhérents au SIAVED au titre de la compétence principale « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés », à savoir la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), la Communauté d'Agglomération du Caudrésis – Catésis (CA2C) et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO). Le montant des contributions statutaires pour 2022 au titre de la compétence principale « traitement et valorisation » s'élève à la somme de 21 861 045 €uros.



EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS - COMPETENCE OBLIGATOIRE (TRAITEMENT ET VALORISATION)

Année	C.A. LA Porte du Hainaut			C.A. Caudrésis Catésis			C.C. Cœur d'Ostrevent			Total		
	Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle	
2008	8 931 308,00 €	-	-	2 888 627,00 €	-	-	4 334 720,00 €	-	-	16 154 655,00 €	-	-
2009	10 271 004,00 €	1 339 696,00 €	15,00%	3 092 469,00 €	203 842,00 €	7,06%	4 984 928,00 €	650 208,00 €	15,00%	18 348 401,00 €	2 193 746,00 €	13,58%
2010	11 136 540,00 €	865 536,00 €	8,43%	3 416 155,00 €	323 686,00 €	10,47%	5 465 410,00 €	480 482,00 €	9,64%	20 018 105,00 €	1 669 704,00 €	9,10%
2011	11 407 536,00 €	270 996,00 €	2,43%	4 685 332,00 €	1 269 177,00 €	37,15%	5 599 893,00 €	134 483,00 €	2,46%	21 692 761,00 €	1 674 656,00 €	8,37%
2012	11 376 045,00 €	-31 491,00 €	-0,28%	5 230 834,00 €	545 502,00 €	11,64%	5 599 893,00 €	0,00 €	0,00%	22 206 772,00 €	514 011,00 €	2,37%
2013	11 127 036,00 €	-249 009,00 €	-2,19%	5 122 960,00 €	-107 874,00 €	-2,06%	5 493 964,00 €	-105 929,00 €	-1,89%	21 743 960,00 €	-462 812,00 €	-2,08%
2014	11 211 783,00 €	84 747,00 €	0,76%	5 202 907,00 €	79 947,00 €	1,56%	5 512 058,00 €	18 094,00 €	0,33%	21 926 748,00 €	182 788,00 €	0,84%
2015	11 569 227,00 €	357 444,00 €	3,19%	4 789 874,00 €	-413 033,00 €	-7,94%	5 354 423,00 €	-157 635,00 €	-2,86%	21 713 524,00 €	-213 224,00 €	-0,97%
2016	11 242 724,00 €	-326 503,00 €	-2,82%	4 659 934,00 €	-129 940,00 €	-2,71%	5 176 756,00 €	-177 667,00 €	-3,32%	21 079 414,00 €	-634 110,00 €	-2,92%
2017	10 999 900,51 €	-242 823,49 €	-2,16%	4 523 392,92 €	-136 541,08 €	-2,93%	4 923 738,57 €	-253 017,43 €	-4,89%	20 447 032,00 €	-632 382,00 €	-3,00%
2018	10 958 391,60 €	-41 508,91 €	-0,38%	4 486 375,47 €	-37 017,45 €	-0,82%	4 905 232,93 €	-18 505,64 €	-0,38%	20 350 000,00 €	-97 032,00 €	-0,47%
2019	10 936 244,44 €	-22 147,16 €	-0,20%	4 462 076,28 €	-24 299,19 €	-0,54%	4 851 679,28 €	-53 553,65 €	-1,09%	20 250 000,00 €	-100 000,00 €	-0,49%
2020	11 122 358,52 €	186 114,08 €	1,70%	4 520 246,30 €	58 170,02 €	1,30%	4 911 145,18 €	59 465,90 €	1,23%	20 553 750,00 €	303 750,00 €	1,50%
2021	11 387 347,68 €	264 989,16 €	2,37%	4 578 184,03 €	57 937,73 €	1,27%	4 999 293,30 €	88 148,12 €	1,78%	20 964 825,01 €	411 075,01 €	1,99%
2022	11 864 225,00 €	476 877,32 €	4,19%	4 756 374,00 €	178 189,97 €	3,89%	5 240 446,00 €	241 152,70 €	4,82%	21 861 045,00 €	896 219,99 €	4,27%

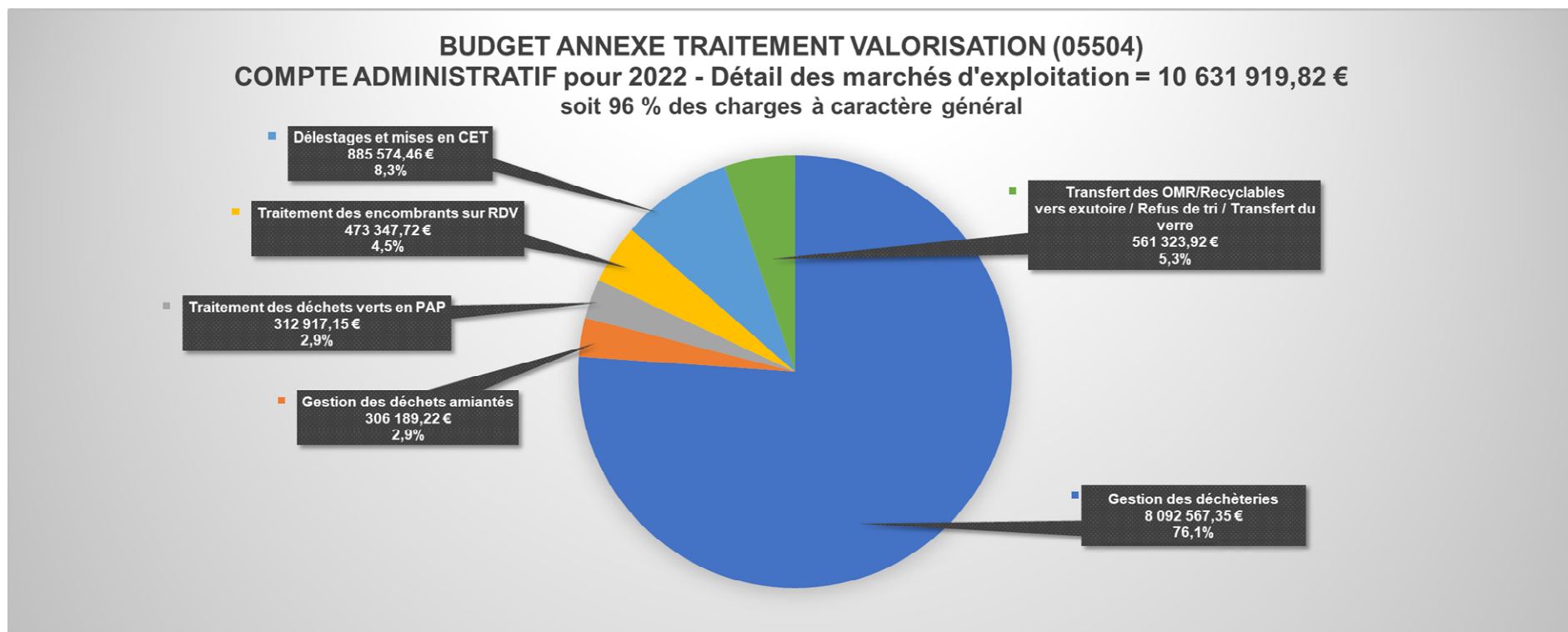
- pour 5 % (soit 1,159 M€) d'autres recettes de fonctionnement dont les produits issus des services (ventes des big bags pour la gestion des déchets amiantés, les apports des artisans en déchèteries, la vente de composteurs...) pour 0,146 M€, les produits issus des valorisations de matière et les soutiens en provenance des éco-organismes...) pour 0,960 M€ ou encore les subventions de l'ADEME ou le FCTVA (0,05 M€).

2. Les dépenses de gestion

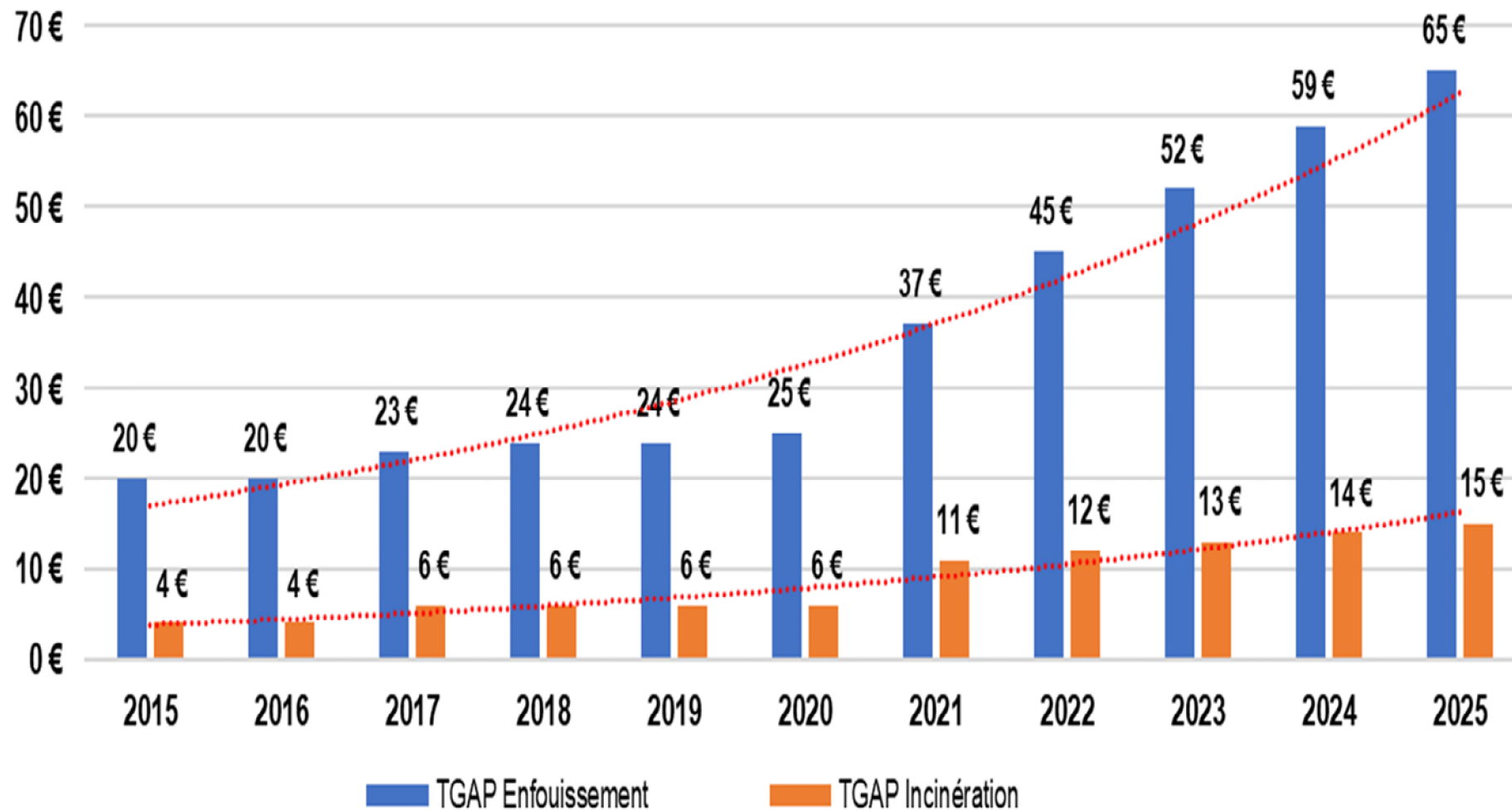
Avec un total de 20,174 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges à caractère général, les charges de gestion courante et les transferts de charges vers le Budget Principal et la subvention d'équilibre au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines.

- Les charges à caractère général s'élèvent à la somme de 11 millions d'€uros et représentent 54,8 % du total des dépenses de gestion.

Ces charges sont constituées à raison de 96 % des marchés d'exploitation liés aux déchèteries, au traitement des encombrants ou déchets verts, à la mise en centre d'enfouissement des OMR, à la gestion des déchets amiantés.... (10,6 M€). Ces dépenses représentent un volume très important dans le Budget du SIAVED et pour lesquelles le SIAVED n'a pas la totale maîtrise en raison des prix fixés par les prestataires dans un contexte de plus en plus monopolistique du monde des déchets et des révisions de prix croissantes d'année en année, en raison des tonnages conséquents de déchets produits par les habitants du territoire et de l'augmentation sensible d'année en année de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) décidée par l'Etat.

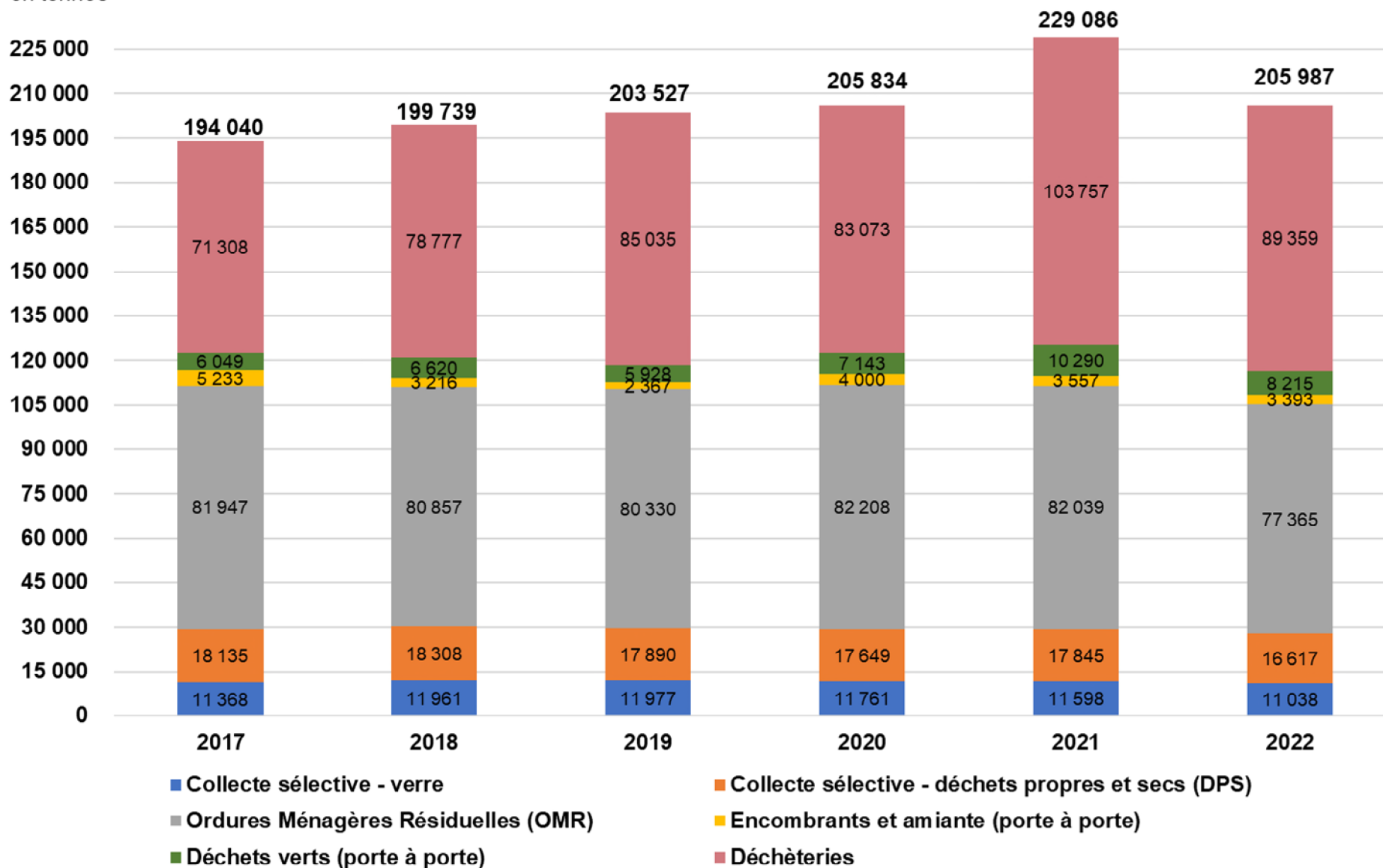


Evolution prévisionnelle de la TGAP d'ici 2025 applicable au SIAVED



Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants du territoire et traités par le SIAVED

en tonnes



- Les charges de gestion courante portent sur un total de 51 000 €uros et concernent exclusivement la subvention générale de fonctionnement versée par le SIAVED à l'Association ACTION dans le cadre du partenariat et la promotion de réemploi en déchèteries.
- Enfin, les dépenses de gestion comprennent les transferts de charges vers le Budget Principal pour un montant de 3 M€ et la subvention d'équilibre au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (6 M€).

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette et résultat d'investissement reporté, les dépenses réelles d'investissement du Budget Principal s'élèvent, en 2022, à la somme de 1 103 976 €uros dont 1 084 001 €uros au titre de la gestion patrimoniale des déchèteries (GER et requalifications).

Libellé	Montant réalisé
GER Déchèteries	200 928,78 €
Requalification Déchèterie de Saint Aubert	883 072,57 €
Autres compétences statutaires	19 974,48 €
Total	1 103 975,83 €

LE BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)

SIRET 255 900 953 00035

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE CVE DE DOUCHY LES MINES (05501)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	1 764 604,53 €	400 015,33 €	2 164 619,86 €	2 164 619,86 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	395 519,65 €	3 337 988,19 €	3 733 507,84 €	3 817 767,00 €	97,8%
RECETTES REELLES	6 326 114,77 €	322 677,90 €	6 648 792,67 €	8 330 833,00 €	79,8%	DEPENSES REELLES	7 558 059,85 €	8 487 696,38 €	16 045 756,23 €	20 080 832,00 €	79,9%
Recettes électriques et de chaleur	2 711 588,97 €	0,00 €	2 711 588,97 €	2 345 833,00 €	115,6%	Charges d'exploitation du CVE	6 813 361,35 €	0,00 €	6 813 361,35 €	6 821 704,00 €	99,9%
Recettes DASRI et apports OM & DMB	1 864 454,10 €	0,00 €	1 864 454,10 €	1 070 000,00 €	174,2%	Autres charges à caractère général	384 698,50 €	0,00 €	384 698,50 €	551 296,00 €	69,8%
Subventions ADEME et CEE (RCU Denain)	1 734 863,70 €	322 677,90 €	2 057 541,60 €	4 900 000,00 €	42,0%	Transfert de charges du Budget Principal	360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	100,0%
Autres recettes définitives (avoirs, pénalités...)	15 208,00 €	0,00 €	15 208,00 €	15 000,00 €	101,4%	Programme GER du CVE	0,00 €	1 905 693,84 €	1 905 693,84 €	2 316 250,00 €	82,3%
SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE TRAITEMENT	6 000 000,00 €	0,00 €	6 000 000,00 €	7 050 000,00 €	85,1%	Modernisation de la chaîne DASRI	0,00 €	60 180,89 €	60 180,89 €	70 634,00 €	85,2%
AUTORISATION D'EMPRUNT	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 053 146,14 €	99,1%	Aménagement du site	0,00 €	3 278 599,77 €	3 278 599,77 €	3 700 000,00 €	88,6%
AVANCES SUR MARCHES ET AUTRES OPERATIONS DE GESTION	0,00 €	381 135,29 €	381 135,29 €	400 000,00 €	95,3%	Aménagement du process	0,00 €	236 778,50 €	236 778,50 €	2 652 437,00 €	8,9%
						RCU de Denain	0,00 €	3 006 443,38 €	3 006 443,38 €	3 578 511,00 €	84,0%
						Autres dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	14 090 719,30 €	7 103 828,52 €	21 194 547,82 €	23 998 599,00 €	88,3%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	7 953 579,50 €	11 825 684,57 €	19 779 264,07 €	23 998 599,00 €	82,4%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	576 720,82 €	1 786 170,73 €	2 362 891,55 €	2 376 000,00 €	99,4%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 786 170,73 €	576 720,82 €	2 362 891,55 €	2 376 000,00 €	99,4%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 658 670,53 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 658 670,53 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	576 720,82 €	1 786 170,73 €	2 362 891,55 €	7 034 670,53 €	33,6%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	1 786 170,73 €	576 720,82 €	2 362 891,55 €	7 034 670,53 €	33,6%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	14 667 440,12 €	8 889 999,25 €	23 557 439,37 €	31 033 269,53 €	75,9%	TOTAL GENERAL	9 739 750,23 €	12 402 405,39 €	22 142 155,62 €	31 033 269,53 €	71,3%
----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------	----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

A la clôture de l'exercice 2022, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	+ 1 764 604.53 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 1 764 604.53 €

Recettes de l'exercice 2022	+ 12 902 835,59 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 9 739 750,23 €

Résultat de l'exercice 2022	+ 3 163 085.36 €
-----------------------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 4 927 689.89 €
--------------------------------------	-------------------------

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 400 015.33 €
--	----------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 8 489 983,92 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 12 402 405,39 €

Résultat de l'exercice 2022	- 3 912 421,47 €
-----------------------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	- 3 512 406.14 €
--------------------------------------	-------------------------

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 4 927 689,89 €
Section d'investissement	- 3 512 406.14 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2022	+ 1 415 283.75 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	3 512 406.14 €
-------------------------------------	-----------------------

Résultat d'investissement (001)	- 3 512 406.14 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 1 415 283.75 €
--	-------------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe du CVE de Douchy (en mouvements réels) s'établit à la somme de **19,8 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **21,2 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 82,4 % et 88,3 %.

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	8 080 767.00 €	7 953 579.50 €	98.4 %	
Dépenses réelles d'investissement	15 917 832.00 €	11 825 684.57 €	74,3 %	
Total dépenses réelles	23 998 599.00 €	19 779 264.07 €	82.4 %	
Recettes réelles de fonctionnement ⁽¹⁾	13 945 437.53 €	14 090 719.30 €	101.0 %	
Recettes réelles d'investissement ⁽²⁾	10 053 161.47 €	7 103 828.52 €	70.7 %	
Total recettes réelles	23 998 599.00 €	21 194 547.82 €	88.3 %	

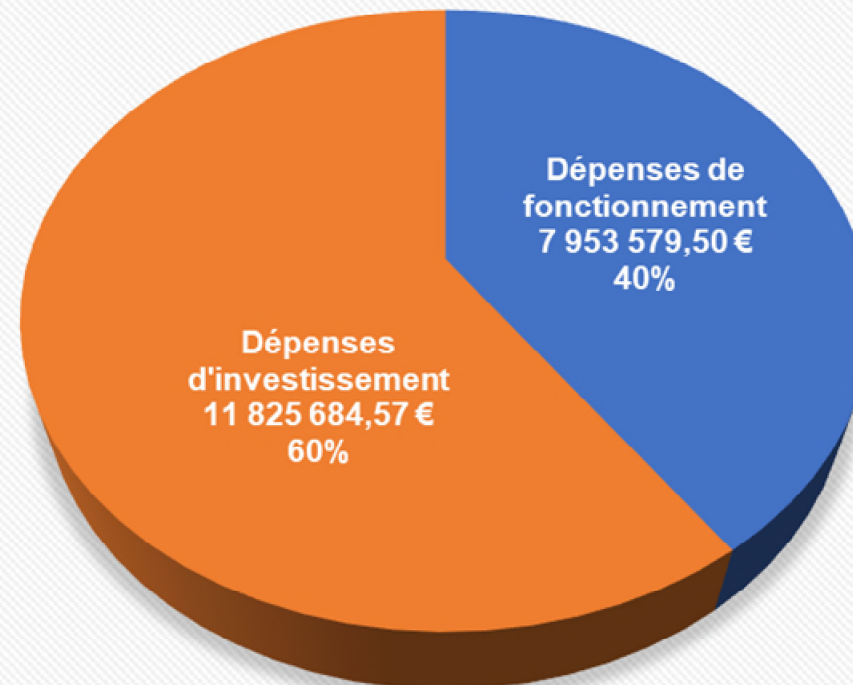
Y compris :

- (1) Excédent de fonctionnement reporté : 1 764 604.53 €uros
- (2) Excédent d'investissement reporté : 400 015.33 €uros

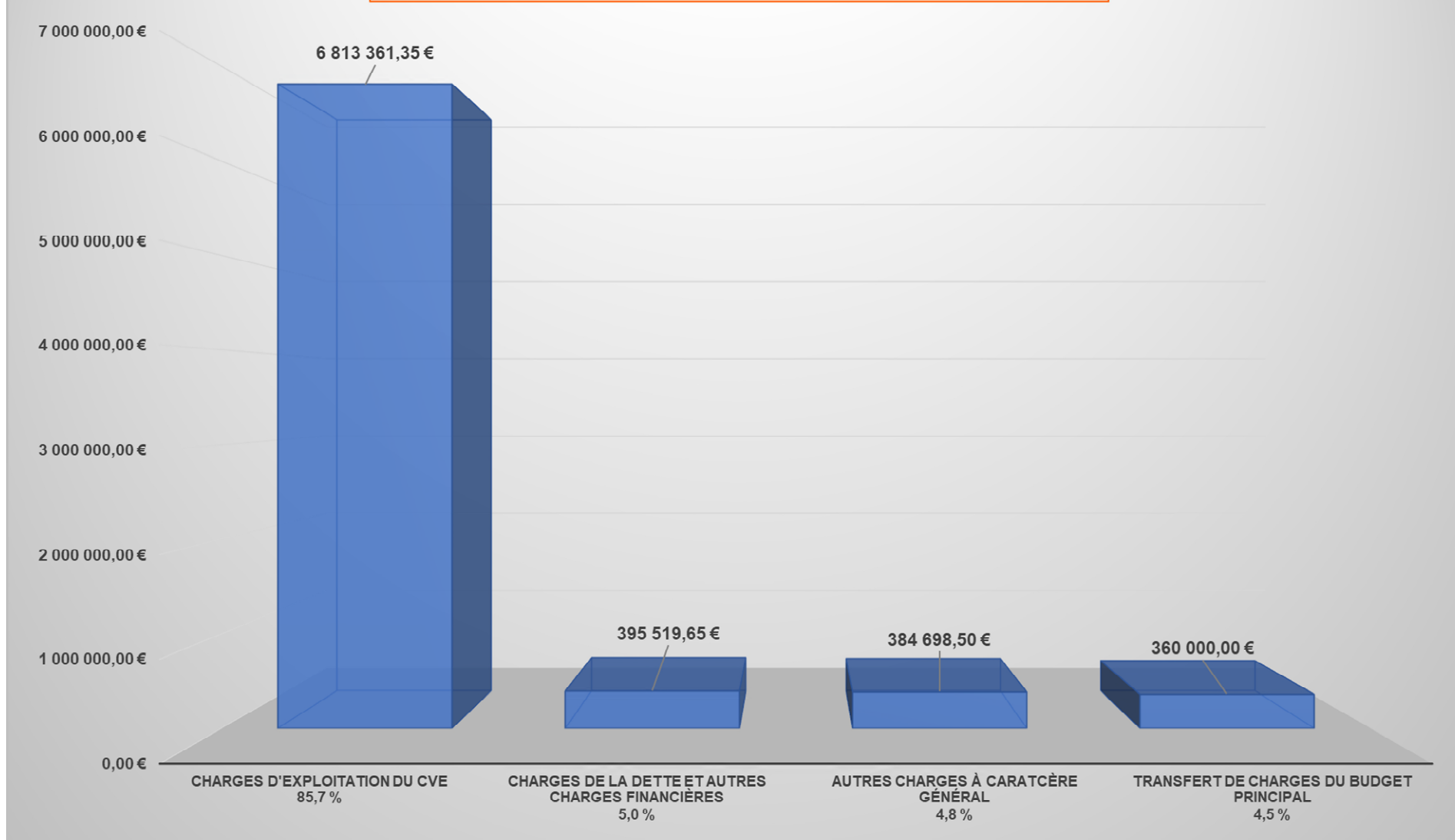
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

Compte Administratif pour 2022

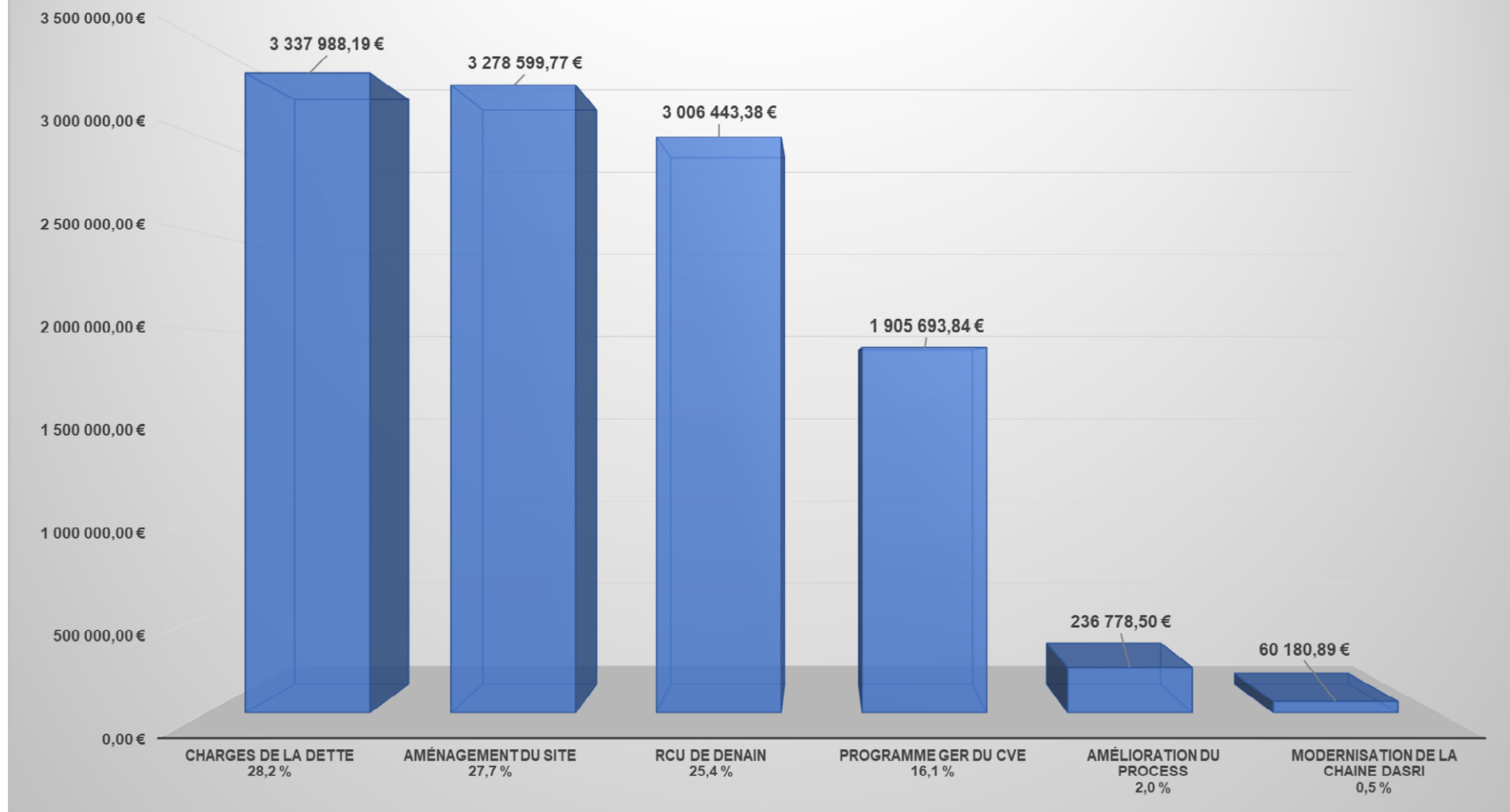
Dépenses réelles = 19 779 264,07 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles de fonctionnement = 7 953 579,50 €



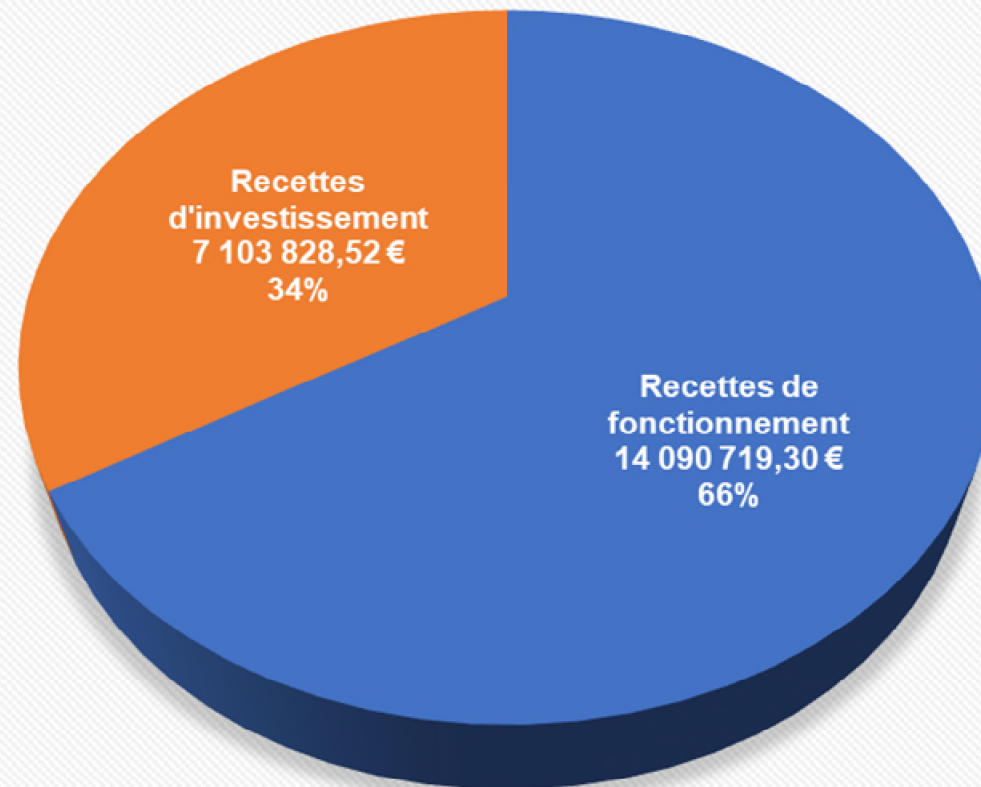
BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY
Compte Administratif pour 2022
Dépenses réelles d'investissement = 11 825 684,57 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

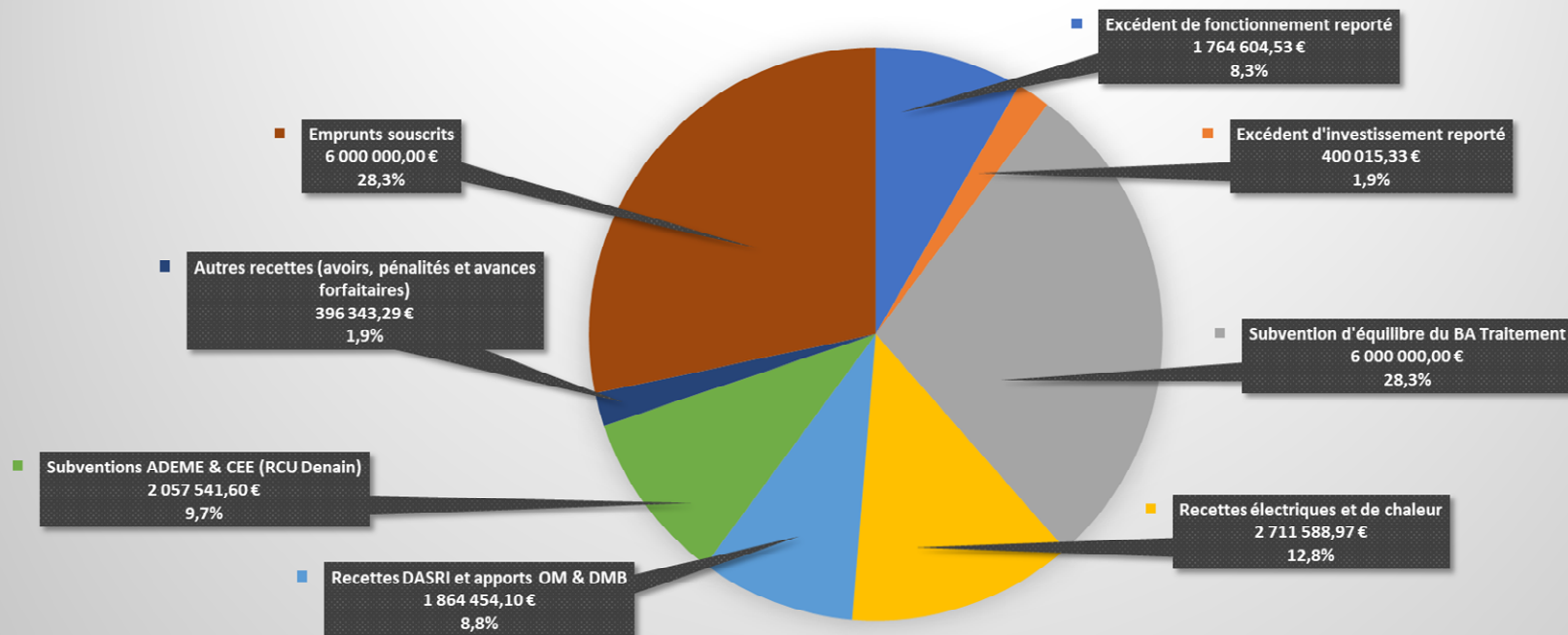
Compte Administratif pour 2022

Recettes réelles = 21 194 547,82 €



BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCHY

Compte Administratif pour 2022 - Recettes réelles = 21 194 547,82 €



EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017

Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

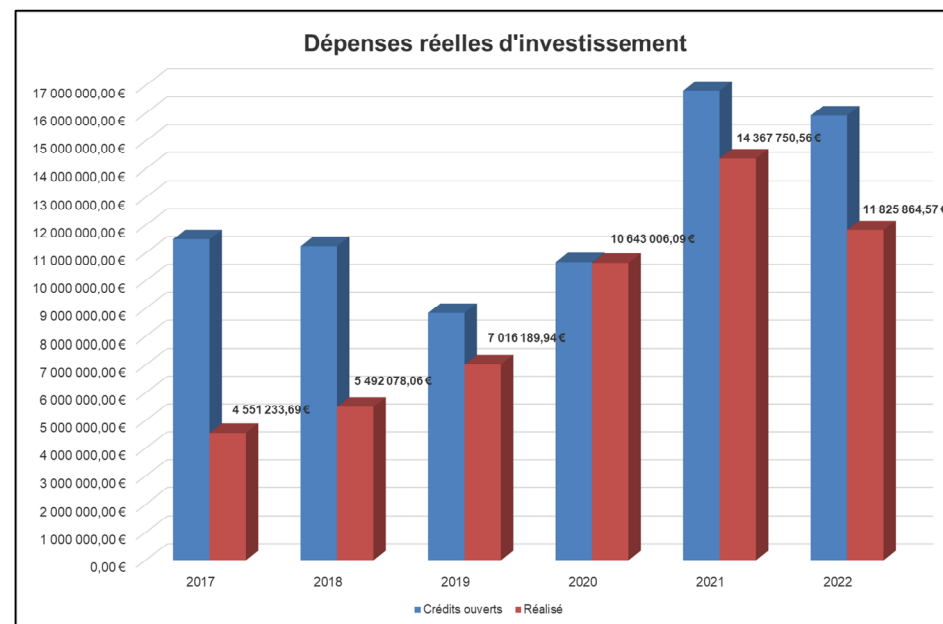
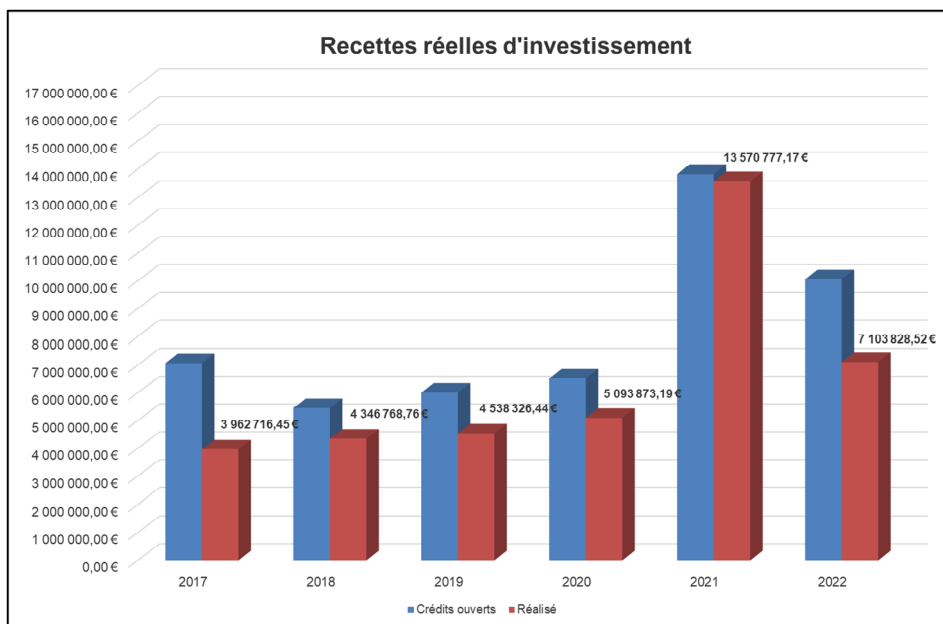
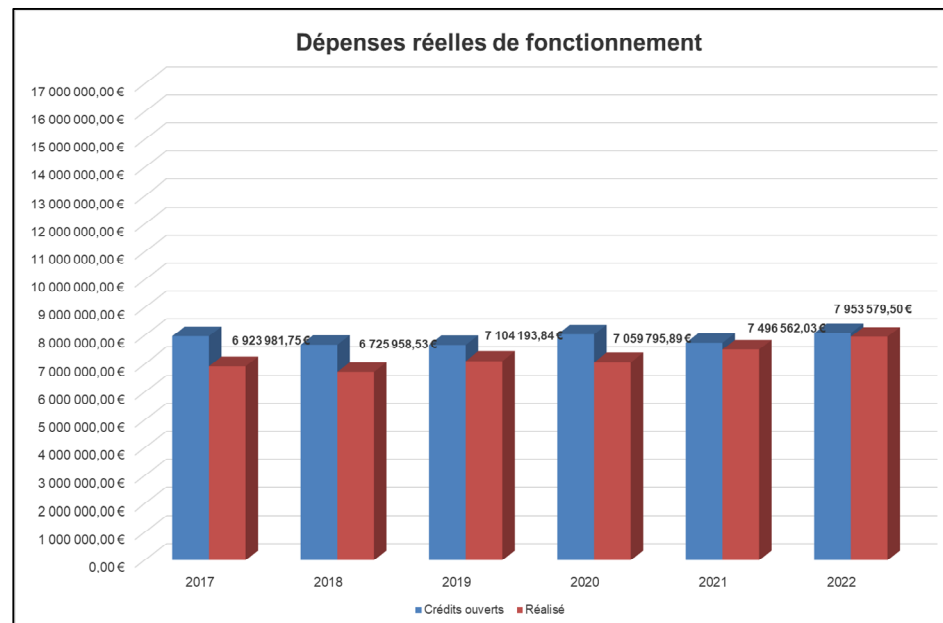
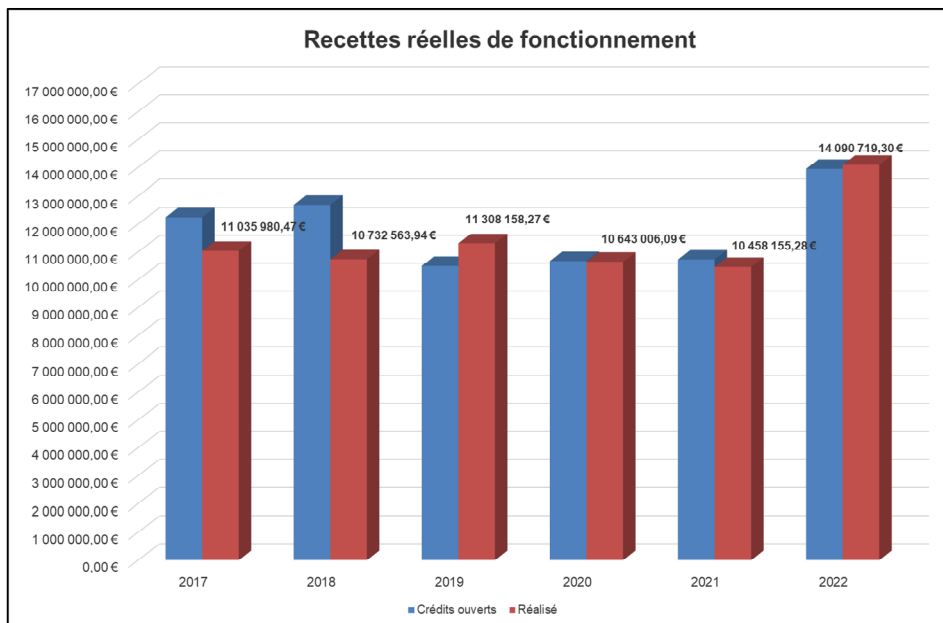
Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 059-255900953-20230629-CS20230629002-DE



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE DU CVE DE DOUCH
SIRET 255 900 953 00035

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Recettes de Gestion	10 891 928,77 €	10 421 036,02 €	9 047 767,85 €	8 849 594,16 €	9 433 601,43 €	12 310 906,77 €
	Dont contributions statutaires des collectivités membres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dont autres recettes de gestion	3 965 127,77 €	4 421 036,02 €	4 847 767,85 €	4 349 594,16 €	3 833 601,43 €	6 310 906,77 €
	Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	6 926 801,00 €	6 000 000,00 €	4 200 000,00 €	4 500 000,00 €	5 600 000,00 €	6 000 000,00 €
2	Dépenses de Gestion	5 780 879,64 €	5 982 093,96 €	6 201 394,54 €	6 484 579,50 €	6 986 229,93 €	7 558 059,85 €
	Dont charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dont charges à caractère général	5 450 259,58 €	5 658 790,96 €	5 804 928,26 €	6 024 006,58 €	6 530 889,93 €	7 198 059,85 €
	Dont charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	3,28 €	0,92 €	0,00 €	0,00 €
	Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	330 620,06 €	323 303,00 €	396 463,00 €	460 572,00 €	455 340,00 €	360 000,00 €
3=1-2	Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	5 111 049,13 €	4 438 942,06 €	2 846 373,31 €	2 365 014,66 €	2 447 371,50 €	4 752 846,92 €
4	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Intérêts de la dette et charges financières	851 790,87 €	743 864,35 €	636 299,30 €	523 988,60 €	429 197,95 €	395 519,65 €
6=4-5	Résultat financier	-851 790,87 €	-743 864,35 €	-636 299,30 €	-523 988,60 €	-429 197,95 €	-395 519,65 €
7	Produits exceptionnels	144 051,70 €	311 527,92 €	0,01 €	135 216,00 €	130 851,66 €	15 208,00 €
8	Charges exceptionnelles	291 311,24 €	0,22 €	266 500,00 €	51 227,79 €	81 134,15 €	0,00 €
9=7-8	Résultat exceptionnel	-147 259,54 €	311 527,70 €	-266 499,99 €	83 988,21 €	49 717,51 €	15 208,00 €
10=3+6+9	Capacité d'autofinancement (épargne brute)	4 111 998,72 €	4 006 605,41 €	1 943 574,02 €	1 925 014,27 €	2 067 891,06 €	4 372 535,27 €
11	Recettes définitives d'investissement	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	2 006 828,38 €	2 074 494,55 €	275 250,15 €	703 813,19 €
12=10+11	Financement propre disponible	5 311 998,72 €	5 206 605,41 €	3 950 402,40 €	3 999 508,82 €	2 343 141,21 €	5 076 348,46 €
13	Dépenses d'investissement	2 016 268,68 €	2 089 514,63 €	2 693 427,33 €	3 875 719,64 €	10 044 731,12 €	8 487 696,38 €
	Dont dépenses d'équipement brut	2 016 268,68 €	2 089 514,63 €	2 693 427,33 €	3 875 719,64 €	10 044 731,12 €	8 487 696,38 €
	Dont Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14=12-13	Besoin en financement avant remboursement de la dette	-3 295 730,04 €	-3 117 090,78 €	-1 256 975,07 €	-123 789,18 €	7 701 589,91 €	3 411 347,92 €
15	Remboursement du capital annuel des emprunts	2 534 965,01 €	2 643 114,29 €	2 756 264,55 €	2 756 187,92 €	2 902 492,42 €	3 337 988,19 €
16=15+14	Besoin de financement total	-760 765,03 €	-473 976,49 €	1 499 289,48 €	2 632 398,74 €	10 604 082,33 €	6 749 336,11 €
17	Emprunts souscrits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €	11 875 000,00 €	6 000 000,00 €
18	Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19	Fonds de roulement au 1er janvier	1 990 648,89 €	2 751 413,92 €	3 225 390,41 €	1 726 100,93 €	893 702,19 €	2 164 619,86 €
20 = 16-17-18	Variation du fonds de roulement	760 765,03 €	473 976,49 €	-1 499 289,48 €	-832 398,74 €	1 270 917,67 €	-749 336,11 €
21 = 19+20	Fonds de roulement au 31 décembre	2 751 413,92 €	3 225 390,41 €	1 726 100,93 €	893 702,19 €	2 164 619,86 €	1 415 283,75 €
	Encours de dette au 1er janvier	22 160 544,34 €	19 625 579,33 €	16 982 465,04 €	14 226 200,49 €	13 270 012,57 €	22 242 520,15 €
	Encours de dette au 31 décembre	19 625 579,33 €	16 982 465,04 €	14 226 200,49 €	13 270 012,57 €	22 242 520,15 €	24 904 531,96 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe du CVE sur les années 2017 à 2022 et permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 12,3 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 48,8 % (soit 6 M€) de la subvention d'équilibre en provenance du Budget Annexe Traitement Valorisation,
- pour 22,0 % (soit 2,7 M€) des produits issus de la vente d'électricité et de chaleur,
- pour 15,1 % (soit 1,9 M€) des produits issus de l'incinération des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et des produits issus des apports par les professionnels d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et de DMB (Déchets Ménagers Banals),
- pour 14,1 % (soit 1,7 M€) au titre des Certificats d'Economie d'Energie relatifs au RCU de Denain.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 7,6 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées pour l'essentiel (90 % soit 6,8 M€) des charges liées au marché d'exploitation du CVE conclu avec CIDEME pour une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024.

Les autres dépenses regroupées au sein des dépenses de gestion portent sur un montant de 0,8 M€ (soit 10 %) et concernent des dépenses de gestion courante dont la réalisation d'études et l'accompagnement du SIAVED par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (0,2 M€), le règlement des taxes foncières (0,2 M€) ou encore les transferts de charges du Budget Principal au Budget Annexe du CVE (0,4 M€).

B. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Hors remboursement de la dette, les dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe CVE s'élèvent, en 2022, à la somme de 8,5 Millions d'€uros.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SIAVED - BUDGET ANNEXE DU CVE (05501)

PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2019	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2020	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2021	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS 2022	TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2023	RESTE A FINANCER
	POUR MEMOIRE AP VOTEE	ACTUALISEE							
PROGRAMME GER / CVE	10 755 822,29 €	10 755 822,29 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	6 092 766,13 €	2 600 000,00 €	2 063 056,16 €
	10 755 822,29 €	10 755 822,29 €	1 618 924,98 €	1 271 004,21 €	1 297 143,10 €	1 905 693,84 €	6 092 766,13 €	2 600 000,00 €	2 063 056,16 €
CHAINE DASRI / CVE	437 500,50 €	437 047,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	357 047,39 €	80 000,00 €	0,00 €
	437 500,50 €	437 047,39 €	8 771,50 €	186 835,00 €	101 260,00 €	60 180,89 €	357 047,39 €	80 000,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DU SITE / CVE	11 040 523,15 €	10 119 122,92 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	9 719 122,92 €	400 000,00 €	0,00 €
	11 040 523,15 €	10 119 122,92 €	297 293,80 €	1 514 405,58 €	4 628 823,77 €	3 278 599,77 €	9 719 122,92 €	400 000,00 €	0,00 €
AMELIORATION PROCESS / CVE	14 345 036,96 €	3 960 569,45 €	462 807,17 €	411 672,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	1 460 569,45 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €
	14 310 430,96 €	3 925 963,45 €	429 901,17 €	409 972,79 €	349 310,99 €	236 778,50 €	1 425 963,45 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €
	34 606,00 €	34 606,00 €	32 906,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	34 606,00 €	0,00 €	0,00 €
RCU DENAIN / CVE	7 532 089,97 €	7 460 022,35 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	6 460 022,35 €	1 000 000,00 €	0,00 €
	7 532 089,97 €	7 460 022,35 €	33 801,00 €	74 466,42 €	3 345 311,55 €	3 006 443,38 €	6 460 022,35 €	1 000 000,00 €	0,00 €
TOTAL	44 110 972,87 €	32 732 584,40 €	2 421 598,45 €	3 458 384,00 €	9 721 849,41 €	8 487 696,38 €	24 089 528,24 €	6 080 000,00 €	2 563 056,16 €

LE BUDGET ANNEXE TRI (05503)

SIRET 255 900 953 00068

COMPTE ADMINISTRATIF POUR 2022 - BUDGET ANNEXE TRI (05503)

MOUVEMENTS REELS

Postes budgétaires	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Postes budgétaires	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	0,00 €	6 831 211,37 €	6 831 211,37 €	6 831 211,37 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	75 880,53 €	516 666,68 €	592 547,21 €	597 160,00 €	99,2%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	3 115 160,00 €	0,00 €	3 115 160,00 €	3 115 160,00 €	100,0%	TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	215 000,00 €	0,00 €	215 000,00 €	300 000,00 €	71,7%
RECETTES DEFINITIVES (subvention ADEME / Centre de Tri)	0,00 €	456 294,94 €	456 294,94 €	456 295,00 €	100,0%	AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 400,00 €	0,00 €	11 400,00 €	154 423,00 €	7,4%
EMPRUNTS MOBILISES	0,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,63 €	100,0%	PRESTATIONS DE TRI	2 304 886,66 €	0,00 €	2 304 886,66 €	2 583 577,00 €	89,2%
						CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRI	0,00 €	9 089 393,91 €	9 089 393,91 €	12 767 507,00 €	71,2%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	3 115 160,00 €	13 287 506,31 €	16 402 666,31 €	16 402 667,00 €	100,0%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	2 607 167,19 €	9 606 060,59 €	12 213 227,78 €	16 402 667,00 €	74,5%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Opérations d'ordre budgétaire	RECETTES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution	Opérations d'ordre budgétaire	DEPENSES			Crédits ouverts 2022	% d'exécution
	Fonct.	Inv.	Total				Fonct.	Inv.	Total		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL	3 115 160,00 €	13 287 506,31 €	16 402 666,31 €	16 402 667,00 €	100,0%	TOTAL GENERAL	2 607 167,19 €	9 606 060,59 €	12 213 227,78 €	16 402 667,00 €	74,5%
----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	---------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	------------------------	--------------

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Tri (05503)

A la clôture de l'exercice 2022, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	0,00 €

Recettes de l'exercice 2022	+ 3 115 160.00 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 2 607 167.19 €

Résultat de l'exercice 2022	+ 507 992.81 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 507 922.81 €
--------------------------------------	-----------------------

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 6 831 211.37 €
--	------------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 6 456 294.94 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 9 606 060.59 €

Résultat de l'exercice 2022	- 3 149 765.65 €
-----------------------------	------------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 3 681 445.72 €
--------------------------------------	-------------------------

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 507 992.81 €
Section d'investissement	+ 3 681 445.72 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2022	+ 4 189 438.53 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	+ 3 681 445,72 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 507 992.81 €
--	-----------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe Tri (en mouvements réels) s'établit à la somme de **12,2 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **16,4 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 74,5 % et 100,0 %.

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	3 115 160.00 €	2 607 167.19 €	83.7 %	
Dépenses réelles d'investissement	13 287 507.00 €	9 606 060.59 €	72.3 %	
Total dépenses réelles	16 402 667.00 €	12 213 227.78 €	74.5 %	
Recettes réelles de fonctionnement	3 115 160.00 €	3 115 160.00 €	100.0 %	
Recettes réelles d'investissement	13 287 507.00 €	13 287 506.31 €	100.0 %	
Total recettes réelles	16 402 667.00 €	16 402 666.31 €	100.0 %	

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
COMPETENCE PRINCIPALE "TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS" - BUDGET ANNEXE T
SIRET 255 900 953 00068

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 3)



ID : 059-255900953-20230629-CS20230629002-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes de Gestion					2 697 187,64 €	3 115 160,00 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres					0,00 €	3 115 160,00 €
Dont autres recettes de gestion					0,00 €	0,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre					2 697 187,64 €	0,00 €
2 Dépenses de Gestion					2 697 187,64 €	2 531 286,66 €
Dont charges de personnel					0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général					2 697 187,64 €	2 316 286,66 €
Dont charges de gestion courante					0,00 €	0,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre					0,00 €	215 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)					0,00 €	583 873,34 €
4 Produits financiers					0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières					0,00 €	75 880,53 €
6=4-5 Résultat financier					0,00 €	-75 880,53 €
7 Produits exceptionnels					0,00 €	0,00 €
8 Charges exceptionnelles					0,00 €	0,00 €
9=7-8 Résultat exceptionnel					0,00 €	0,00 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)					0,00 €	507 992,81 €
11 Recettes définitives d'investissement					180 000,00 €	456 294,94 €
12=10+11 Financement propre disponible					180 000,00 €	964 287,75 €
13 Dépenses d'investissement					1 848 788,63 €	9 089 393,91 €
Dont dépenses d'équipement brut					1 848 788,63 €	9 089 393,91 €
Dont Subventions d'équipements versées					0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement					0,00 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette					1 668 788,63 €	8 125 106,16 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts					0,00 €	516 666,68 €
16=15+14 Besoin de financement total					1 668 788,63 €	8 641 772,84 €
17 Emprunts souscrits					8 500 000,00 €	6 000 000,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)					0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier					0,00 €	6 831 211,37 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement					6 831 211,37 €	-2 641 772,84 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre					6 831 211,37 €	4 189 438,53 €
Encours de dette au 1er janvier					0,00 €	8 500 000,00 €
Encours de dette au 31 décembre					8 500 000,00 €	13 983 333,32 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Tri.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 3,1 Millions d'€uros. Elles concernent uniquement les contributions statutaires des EPCI membres au titre des prestations de tri.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 2,5 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées :

- à raison de 91,5 % (soit 2,3 M€) des charges liées aux marchés actuels de prestations de tri,
- à raison de 8,5 % (soit 0,2 M€) des transferts de charges du Budget Principal.

B. La section d'investissement

Hors remboursement de la dette, les dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe Tri s'élèvent, en 2022, à la somme de 9 Millions d'€uros et concernent le règlement des acomptes au titre du Marché de Conception Réalisation Exploitation Maintenance du Nouveau Centre de Tri attribué au groupement SUEZ THEYS VALDEC.

LE BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

SIRET 255 900 953 00043

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR 2022 - BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

MOUVEMENTS REELS

POSTES BUDGETAIRES	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution	POSTES BUDGETAIRES	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2021	2 858 451,75 €	798 852,15 €	3 657 303,90 €	3 657 303,90 €	100,0%	CHARGES DE LA DETTE	8 874,56 €	168 580,65 €	177 455,21 €	180 163,00 €	98,5%
* CAPH	1 837 186,34 €	686 825,05 €	2 524 011,39 €	2 524 011,39 €	100,0%	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
* CA2C	1 021 265,41 €	112 027,10 €	1 133 292,51 €	1 133 292,51 €	100,0%	* CA2C	8 874,56 €	168 580,65 €	177 455,21 €	180 163,00 €	98,5%
RECETTES DEFINITIVES (soutien CITEO, FCTVA, valorisations...)	3 857 775,32 €	37 397,82 €	3 895 173,14 €	3 437 398,00 €	113,3%	PRESTATIONS DE COLLECTE	11 030 438,15 €	0,00 €	11 030 438,15 €	11 900 000,00 €	92,7%
* CAPH	2 786 686,46 €	23 492,94 €	2 810 179,40 €	2 491 776,01 €	112,8%	* CAPH	8 293 728,67 €	0,00 €	8 293 728,67 €	8 900 000,00 €	93,2%
* CA2C	1 071 088,86 €	13 904,88 €	1 084 993,74 €	945 621,99 €	114,7%	* CA2C	2 736 709,48 €	0,00 €	2 736 709,48 €	3 000 000,00 €	91,2%
CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES MEMBRES	8 700 321,00 €	0,00 €	8 700 321,00 €	8 717 966,00 €	99,8%	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	133 633,44 €	0,00 €	133 633,44 €	1 290 739,72 €	10,4%
* CAPH	6 595 008,00 €	0,00 €	6 595 008,00 €	6 612 653,00 €	99,7%	* CAPH	110 950,42 €	0,00 €	110 950,42 €	892 070,34 €	12,4%
* CA2C	2 105 313,00 €	0,00 €	2 105 313,00 €	2 105 313,00 €	100,0%	* CA2C	22 683,02 €	0,00 €	22 683,02 €	398 669,38 €	5,7%
						TRANSFERTS DE CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL	870 000,00 €	0,00 €	870 000,00 €	930 000,00 €	93,5%
						* CAPH	619 648,00 €	0,00 €	619 648,00 €	660 000,00 €	93,9%
						* CA2C	250 352,00 €	0,00 €	250 352,00 €	270 000,00 €	92,7%
						DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	244 507,67 €	244 507,67 €	1 511 765,18 €	16,2%
						* CAPH	0,00 €	177 220,29 €	177 220,29 €	1 176 370,05 €	15,1%
						* CA2C	0,00 €	67 287,38 €	67 287,38 €	335 395,13 €	20,1%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	11 218 880,80 €	710 317,99 €	11 929 198,79 €	11 628 440,40 €	102,6%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CAPH	9 024 327,09 €	177 220,29 €	9 201 547,37 €	11 628 440,40 €	79,1%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	4 197 667,27 €	125 931,98 €	4 323 599,25 €	4 184 227,50 €	103,3%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS CA2C	3 018 619,06 €	235 868,03 €	3 254 487,10 €	4 184 227,50 €	77,8%
TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	15 416 548,07 €	836 249,97 €	16 252 798,04 €	15 812 667,90 €	102,8%	TOTAL DES MOUVEMENTS REELS	12 042 946,15 €	413 088,32 €	12 456 034,47 €	15 812 667,90 €	78,8%

MOUVEMENTS D'ORDRE

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES RECETTES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES DEPENSES	Crédits ouverts 2022	% d'exécution
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00 €	668 591,81 €	668 591,81 €	673 000,00 €	99,3%	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	668 591,81 €	0,00 €	668 591,81 €	673 000,00 €	99,3%
* CAPH	0,00 €	430 187,79 €	430 187,79 €	432 791,66 €	99,4%	* CAPH	430 187,79 €	0,00 €	430 187,79 €	432 791,66 €	99,4%
* CA2C	0,00 €	238 404,02 €	238 404,02 €	240 208,34 €	99,2%	* CA2C	238 404,02 €	0,00 €	238 404,02 €	240 208,34 €	99,2%
VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	172 515,03 €	0,0%	VIREMENT SECTION A SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	172 515,03 €	0,0%
* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 259,39 €	0,0%	* CAPH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 259,39 €	0,0%
* CA2C	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 255,64 €	0,0%	* CA2C	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 255,64 €	0,0%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	0,00 €	430 187,79 €	430 187,79 €	466 051,05 €	92,3%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CAPH	430 187,79 €	0,00 €	430 187,79 €	466 051,05 €	92,3%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	0,00 €	238 404,02 €	238 404,02 €	379 463,98 €	62,8%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE CA2C	238 404,02 €	0,00 €	238 404,02 €	379 463,98 €	62,8%
TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	0,00 €	668 591,81 €	668 591,81 €	845 515,03 €	79,1%	TOTAL DES MOUVEMENTS D'ORDRE	668 591,81 €	0,00 €	668 591,81 €	845 515,03 €	79,1%

TOTAL CUMULE DES MOUVEMENTS REELS ET DES MOUVEMENTS D'ORDRE

TOTAL GENERAL CAPH	11 218 880,80 €	1 140 505,78 €	12 359 386,58 €	12 094 491,45 €	102,2%	TOTAL GENERAL CAPH	9 454 514,88 €	177 220,29 €	9 631 735,16 €	12 094 491,45 €	79,6%
TOTAL GENERAL CA2C	4 197 667,27 €	364 336,00 €	4 562 003,27 €	4 563 691,48 €	100,0%	TOTAL GENERAL CA2C	3 257 023,08 €	235 868,03 €	3 492 891,12 €	4 563 691,48 €	76,5%
TOTAL GENERAL	15 416 548,07 €	1 504 841,78 €	16 921 389,85 €	16 658 182,93 €	101,6%	TOTAL GENERAL	12 711 537,96 €	413 088,32 €	13 124 626,28 €	16 658 182,93 €	78,8%

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 - Budget Annexe Collecte (05502)

A la clôture de l'exercice 2022, sont constatés les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	+ 2 858 451.75 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2021	+ 2 858 451.75 €

Recettes de l'exercice 2022	+ 12 558 096.32 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 12 711 537.96 €

Résultat de l'exercice 2022	- 153 441,64 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 2 705 010.11 €
--------------------------------------	-------------------------

- Section d'investissement :

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2021	+ 798 852,15 €
--	----------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	+ 705 989.63 €
Dépenses de l'exercice 2022	- 413 088.32 €

Résultat de l'exercice 2022	+ 292 901.31 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 1 091 753.46 €
--------------------------------------	-------------------------

- Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	+ 2 705 010.11 €
Section d'investissement	+ 1 091 753.46 €
Total des résultats cumulés au 31/12/2022	+ 3 796 763.57 €

- Restes à réaliser en investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde	0.00 €

Besoin de financement (1068)	0.00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	+ 1 091 753.46 €
--	-------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	+ 2 705 010,11 €
--	-------------------------

I. LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe Collecte (en mouvements réels) s'établit à la somme de **12,5 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **16,3 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 78,8 % et 102,8 %

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	14 130 902.72 €	12 042 946.15 €	85.2 %	
Dépenses réelles d'investissement	1 681 765.18 €	413 088.32 €	24.6 %	62 304.60 €
Total dépenses réelles	15 812 667.90 €	12 456 034.47 €	78.8 %	62 304.60 €
Recettes réelles de fonctionnement ⁽¹⁾	14 976 417.75 €	15 416 548.07 €	102.9 %	
Recettes réelles d'investissement ⁽²⁾	836 250.15 €	836 249.67 €	100,0 %	
Total recettes réelles	15 812 667.90 €	16 252 797.74 €	102.8 %	

Y compris :

(1) Excédent de fonctionnement reporté : 2 858 451.75 €uros

(2) Excédent d'investissement reporté : 798 852.15 €

EVOLUTION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE SUR LA PERIODE 2017 / 2022

Budget Annexe Collecte (05502)

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

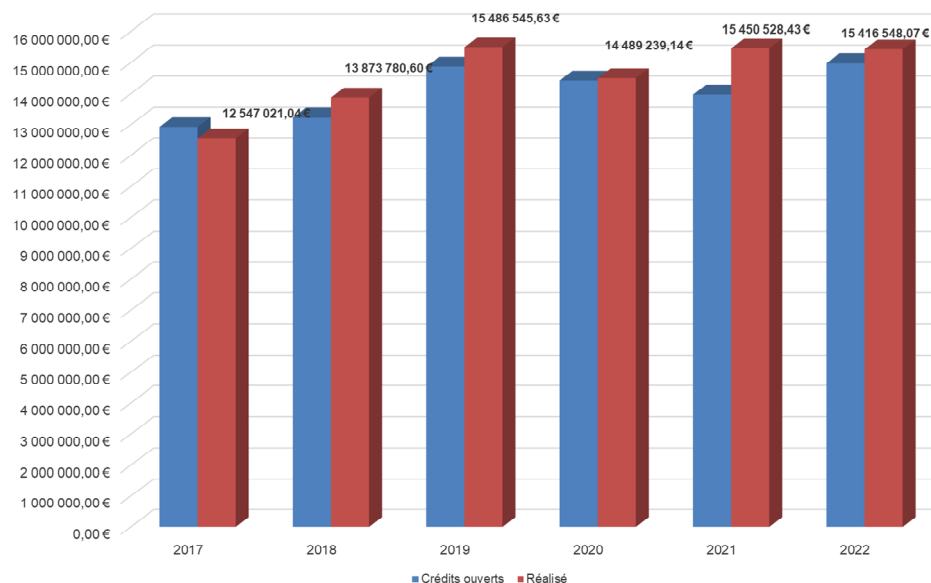
Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

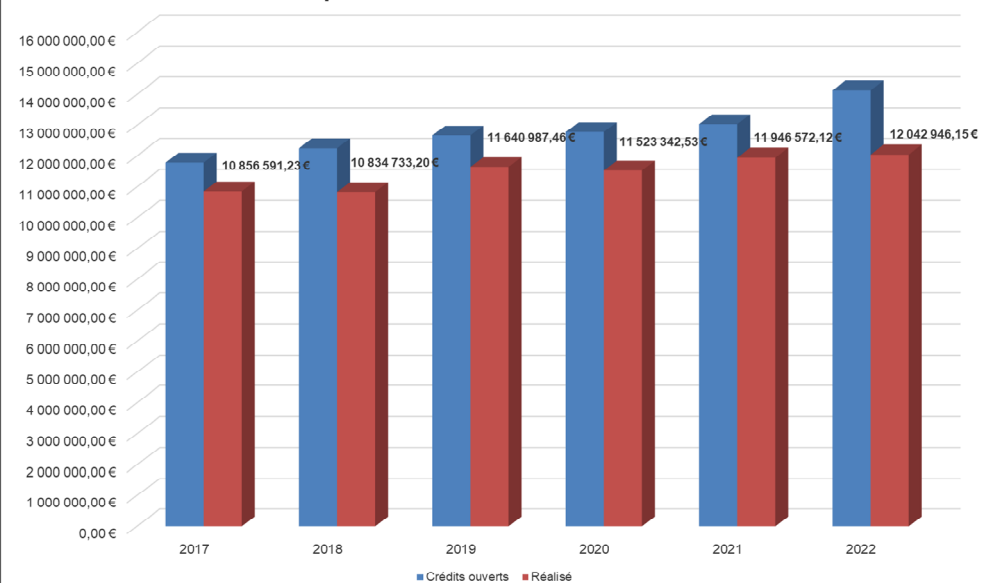


ID : 059-255900953-20230629-CS20230629002-DE

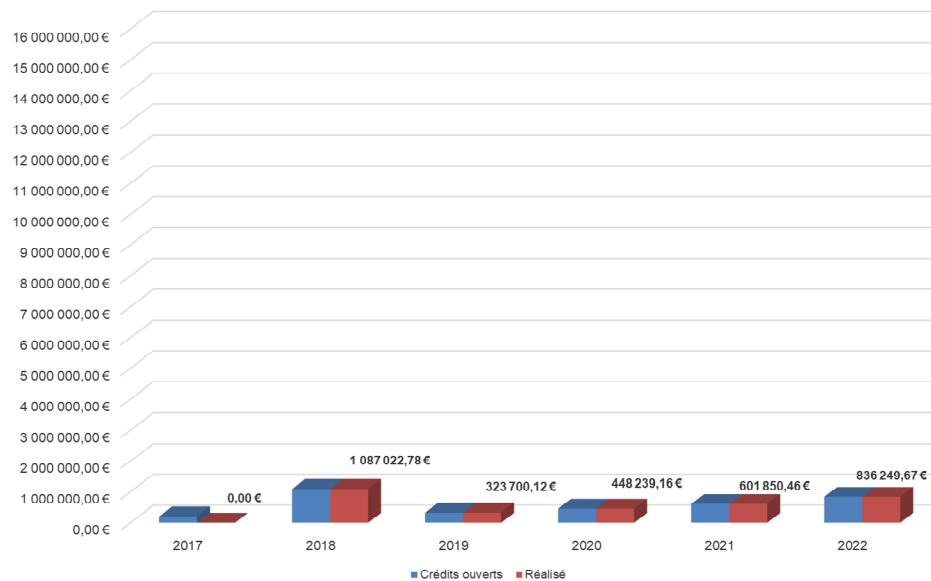
Recettes réelles de fonctionnement



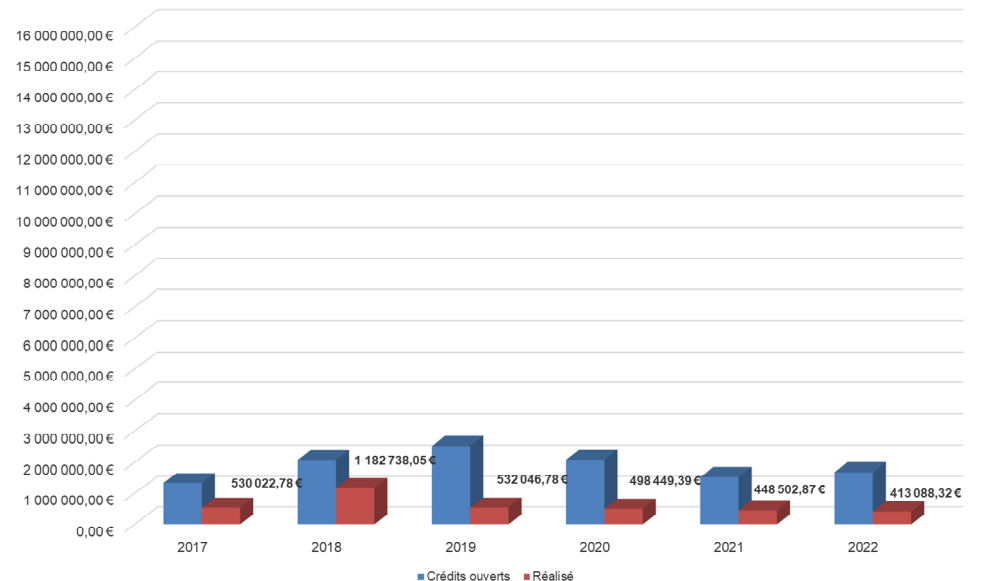
Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles d'investissement



Dépenses réelles d'investissement



EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
COMPETENCE OPTIONNELLE - COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ETS ASSIMILES - BUDGET ANNEXE COLLECTIVITE (05502)
SIRET 255 900 953 00043

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 059-255900953-20230629-CS20230629002-DE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes de Gestion	12 546 271,04 €	13 063 873,57 €	12 766 657,34 €	11 135 059,63 €	12 950 627,81 €	12 550 902,04 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	9 432 800,00 €	9 373 776,00 €	8 248 923,00 €	7 836 477,00 €	8 717 966,00 €	8 700 321,00 €
Dont autres recettes de gestion	3 113 471,04 €	3 690 097,57 €	4 517 734,34 €	3 298 582,63 €	4 232 661,81 €	3 850 581,04 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 Dépenses de Gestion	10 819 807,61 €	10 794 767,51 €	11 159 987,11 €	11 503 979,26 €	11 932 356,36 €	12 025 354,97 €
Dont charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont charges à caractère général	10 205 181,47 €	10 165 093,51 €	10 458 793,11 €	10 764 393,26 €	11 202 236,36 €	11 155 354,97 €
Dont charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	614 626,14 €	629 674,00 €	701 194,00 €	739 586,00 €	730 120,00 €	870 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	1 726 463,43 €	2 269 106,06 €	1 606 670,23 €	-368 919,63 €	1 018 271,45 €	525 547,07 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	33 854,36 €	39 965,69 €	24 328,17 €	19 363,27 €	14 214,39 €	8 874,56 €
6=4-5 Résultat financier	-33 854,36 €	-39 965,69 €	-24 328,17 €	-19 363,27 €	-14 214,39 €	-8 874,56 €
7 Produits exceptionnels	750,00 €	6 500,00 €	1 556,16 €	150,00 €	134 291,15 €	7 194,28 €
8 Charges exceptionnelles	2 929,26 €	0,00 €	456 672,18 €	0,00 €	1,37 €	8 716,62 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	-2 179,26 €	6 500,00 €	-455 116,02 €	150,00 €	134 289,78 €	-1 522,34 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	1 690 429,81 €	2 235 640,37 €	1 127 226,04 €	-388 132,90 €	1 138 346,84 €	515 150,17 €
11 Recettes définitives d'investissement	0,00 €	0,00 €	63 747,38 €	80 665,70 €	51 773,55 €	37 397,82 €
12=10+11 Financement propre disponible	1 690 429,81 €	2 235 640,37 €	1 190 973,42 €	-307 467,20 €	1 190 120,39 €	552 547,99 €
13 Dépenses d'investissement	388 977,49 €	492 302,90 €	316 978,10 €	227 979,88 €	263 583,19 €	244 507,67 €
Dont dépenses d'équipement brut	388 977,49 €	492 302,90 €	316 978,10 €	227 979,88 €	263 583,19 €	244 507,67 €
Dont Subventions d'équipements versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	-1 301 452,32 €	-1 743 337,47 €	-873 995,32 €	535 447,08 €	-926 537,20 €	-308 040,32 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	141 045,29 €	160 412,37 €	180 115,94 €	186 078,05 €	184 919,68 €	168 580,65 €
16=15+14 Besoin de financement total	-1 160 407,03 €	-1 582 925,10 €	-693 879,38 €	721 525,13 €	-741 617,52 €	-139 459,67 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	0,00 €	1 160 407,03 €	2 943 332,13 €	3 637 211,51 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	1 160 407,03 €	1 782 925,10 €	693 879,38 €	-721 525,13 €	741 617,52 €	139 459,67 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	1 160 407,03 €	2 943 332,13 €	3 637 211,51 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €
Encours de dette au 1er janvier	1 043 978,66 €	902 933,37 €	942 521,00 €	762 405,06 €	576 327,01 €	391 407,33 €
Encours de dette au 31 décembre	902 933,37 €	942 521,00 €	762 405,06 €	576 327,01 €	391 407,33 €	222 826,68 €

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau ci-avant permet une présentation synthétique des comptes du Budget Annexe Collecte sur les années 2017 à 2022.

Il permet d'appréhender avec exactitude les flux de recettes et de dépenses et de dégager les conditions d'équilibre, les niveaux d'épargne et d'endettement et le mode de financement des investissements.

A. Le cycle de gestion

1. Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, dont le montant s'établit à 12,5 Millions d'€uros, sont constituées :

- pour 69,3 % (soit 8,7 M€) des contributions statutaires des deux EPCI adhérents au SIAVED au titre de la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés », à savoir la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis – Catésis (CA2C).



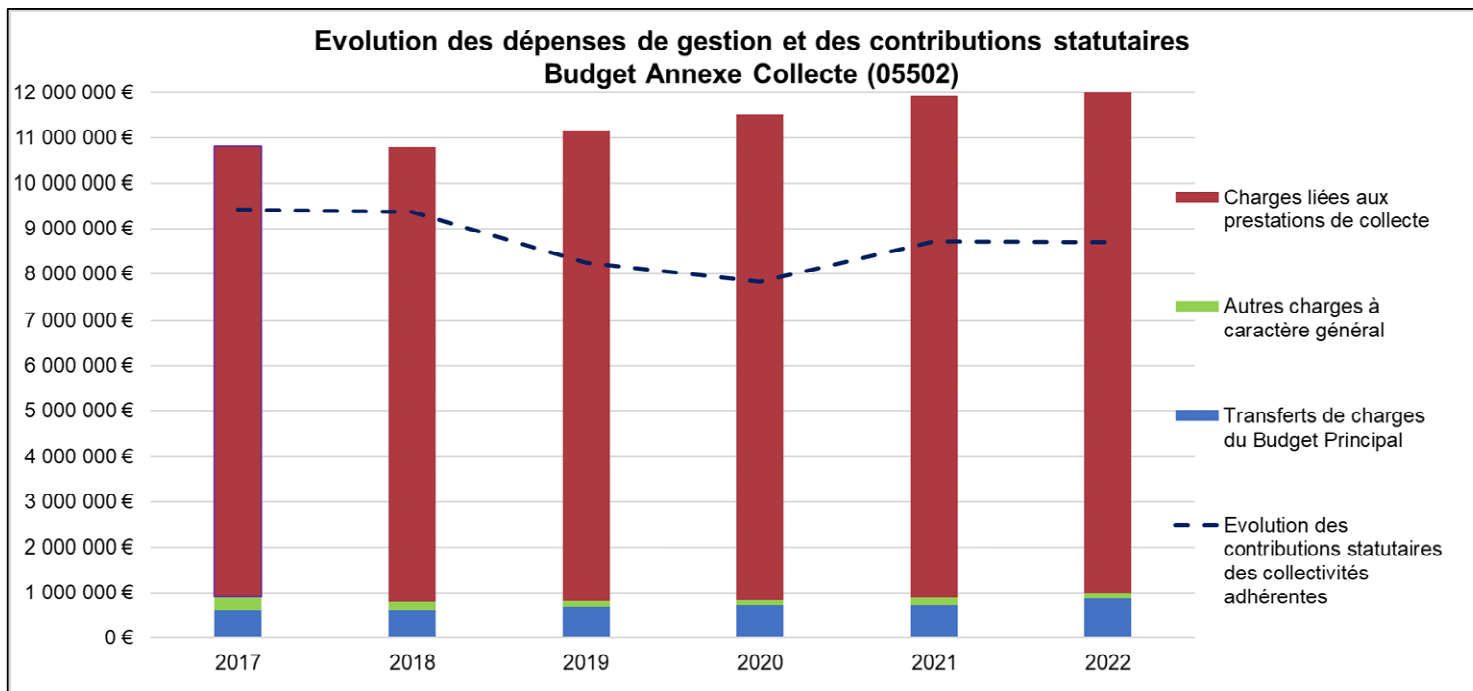
EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS - COMPETENCE OPTIONNELLE (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

Année	C.A. LA Porte du Hainaut			C.A. Caudrésis Catésis			C.C. Cœur d'Ostrevent			Total		
	Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle		Montant	Evolution annuelle	
2017	6 865 694,00 €	-	-	2 567 106,00 €	-	-				9 432 800,00 €	-	-
2018	6 855 459,00 €	-10 235,00 €	-0,15%	2 518 317,00 €	-48 789,00 €	-1,90%				9 373 776,00 €	-59 024,00 €	-0,63%
2019	6 032 804,00 €	-822 655,00 €	-12,00%	2 216 119,00 €	-302 198,00 €	-12,00%				8 248 923,00 €	-1 124 853,00 €	-12,00%
2020	5 731 164,00 €	-301 640,00 €	-5,00%	2 105 313,00 €	-110 806,00 €	-5,00%				7 836 477,00 €	-412 446,00 €	-5,00%
2021	6 612 653,00 €	881 489,00 €	15,38%	2 105 313,00 €	0,00 €	0,00%				8 717 966,00 €	881 489,00 €	11,25%
2022	6 595 008,00 €	-17 645,00 €	-0,27%	2 105 313,00 €	0,00 €	0,00%				8 700 321,00 €	-17 645,00 €	-0,20%

- pour 30,7 % (soit 3,8 M€) d'autres recettes de fonctionnement dont :
 - les soutiens de CITEO pour 2,4 M€,
 - les produits issus de la vente de matières recyclables pour 1,4 M€.

2. Les dépenses de gestion

Avec un total de 12 Millions d'€uros, ces dépenses sont constituées de plusieurs éléments que sont les charges liées aux prestations de collecte, les autres charges à caractère général et les transferts de charges assumées par le Budget Principal dans le cadre de l'exercice de cette compétence collecte. Elles évoluent, depuis 2017, dans les conditions qui suivent :



Ce graphique mérite deux commentaires :

Avec un montant de 11 millions d'€uros, les charges liées aux prestations de collecte représentent 92 % des dépenses de gestion et représentent un volume très important dans le Budget Annexe Collecte et pour lesquelles le SIAVED n'a pas la totale maîtrise en raison des prix fixés par les prestataires dans un contexte de plus en plus monopolistique du monde des déchets, en raison des tonnages produits par les habitants du territoire et du niveau des prestations de services demandé par les deux intercommunalités adhérentes.

Les autres dépenses regroupées au sein des dépenses de gestion portent sur un montant de 1 M€ (soit 8 %) et concernent des dépenses de gestion courante dont la gestion du parc automobile affecté à la compétence collecte, les coûts liés à la confection, à l'impression et à la distribution des calendriers de collecte et de consignes de tri, les coûts de maintenance et d'entretien des conteneurs de collecte ou encore les transferts de charges du Budget Principal au Budget Annexe Collecte (0,87 M€). Ces charges à caractère général connaissent une très grande stabilité depuis le transfert, en 2017, de la compétence au SIAVED.

LES RESULTATS CONSOLIDÉS

A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS



	BUDGET PRINCIPAL (05500)			BUDGET ANNEXE DU CVE (05501)			BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)			BUDGET ANNEXE TRI (05503)		BUDGET ANNEXE TRAITEMENT	TOUS BUDGETS CONFONDUS			
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021	2022	2022	2020	2021	2022	
F O N C T	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	5 214 539,93 €	1 612 759,46 €	1 575 561,81 €	1 658 195,93 €	893 702,19 €	1 764 604,53 €	3 354 029,51 €	2 365 609,47 €	2 858 451,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 226 765,37 €	4 872 071,12 €	6 198 618,09 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 470 420,03 €	-37 197,65 €	-1 558 943,76 €	656 033,28 €	870 902,34 €	3 163 085,36 €	-988 420,04 €	492 842,28 €	-153 441,64 €	0,00 €	507 992,81 €	3 668 537,57 €	-2 802 806,79 €	1 326 546,97 €	5 627 230,34 €
	RESULTAT CUMULE	2 744 119,90 €	1 575 561,81 €	16 618,05 €	2 314 229,21 €	1 764 604,53 €	4 927 689,89 €	2 365 609,47 €	2 858 451,75 €	2 705 010,11 €	0,00 €	507 992,81 €	3 668 537,57 €	7 423 958,58 €	6 198 618,09 €	11 825 848,43 €
	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	-1 131 360,44 €	0,00 €	-16 618,05 €	-1 420 527,02 €	0,00 €	-3 512 406,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 551 887,46 €	0,00 €	-3 529 024,19 €
	RESULTAT SUBSISTANT (002)	1 612 759,46 €	1 575 561,81 €	0,00 €	893 702,19 €	1 764 604,53 €	1 415 283,75 €	2 365 609,47 €	2 858 451,75 €	2 705 010,11 €	0,00 €	507 992,81 €	3 668 537,57 €	4 872 071,12 €	6 198 618,09 €	8 296 824,24 €

I N V E S T	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	162 454,68 €	-699 395,54 €	620 084,56 €	-1 151 473,64 €	-1 420 527,02 €	400 015,33 €	-84 391,46 €	550 076,91 €	798 852,15 €	0,00 €	6 831 211,37 €	0,00 €	-1 073 410,42 €	-1 569 845,65 €	8 650 163,41 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-861 850,22 €	1 319 480,10 €	328 838,14 €	-269 053,38 €	1 820 542,35 €	-3 912 421,47 €	634 468,37 €	248 775,24 €	292 901,31 €	6 831 211,37 €	-3 149 765,65 €	1 215 632,05 €	-496 435,23 €	10 220 009,06 €	-5 224 815,62 €
	TRANSFERT DE RESULTATS ENTRE BUDGETS	0,00 €	0,00 €	-4 347 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 347 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT CUMULE (001)	-699 395,54 €	620 084,56 €	-3 398 577,30 €	-1 420 527,02 €	400 015,33 €	-3 512 406,14 €	550 076,91 €	798 852,15 €	1 091 753,46 €	6 831 211,37 €	3 681 445,72 €	5 563 132,05 €	-1 569 845,65 €	8 650 163,41 €	3 425 347,79 €

F + I	RESULTAT CUMULE	2 044 724,36 €	2 195 646,37 €	-3 381 959,25 €	893 702,19 €	2 164 619,86 €	1 415 283,75 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €	6 831 211,37 €	4 189 438,53 €	9 231 669,62 €	5 854 112,93 €	14 848 781,50 €	15 251 196,22 €
-------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------

F + I	RESULTAT CUMULE SUBSISTANT APRES AFFECTATION	913 363,92 €	2 195 646,37 €	-3 398 577,30 €	-526 824,83 €	2 164 619,86 €	-2 097 122,39 €	2 915 686,38 €	3 657 303,90 €	3 796 763,57 €	6 831 211,37 €	4 189 438,53 €	9 231 669,62 €	3 302 225,47 €	14 848 781,50 €	11 722 172,03 €
-------	--	--------------	----------------	-----------------	---------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	-----------------	-----------------

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

Budgets consolidés

I. LES REALISATIONS DE L'EXERCICE 2022 ET LES TAUX D'EXECUTION BUDGETAIRE (budgets consolidés)

PRESENTATION AGREGEE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2022

EN MOUVEMENTS REELS

	RECETTES REELLES			DEPENSES REELLES		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL 05500	6 297 827,03 €	791 268,96 €	7 089 095,99 €	5 494 847,43 €	628 707,81 €	6 123 555,24 €
BA TRAITEMENT 05504	23 035 043,56 €	3 390 122,73 €	26 425 166,29 €	20 217 020,84 €	1 323 975,83 €	21 540 996,67 €
BA CVE 05501	14 090 719,30 €	7 103 828,52 €	21 194 547,82 €	7 953 579,50 €	11 825 684,57 €	19 779 264,07 €
BA TRI 05503	3 115 160,00 €	13 287 506,31 €	16 402 666,31 €	2 607 167,19 €	9 606 060,59 €	12 213 227,78 €
BA COLLECTE 05502	15 416 548,07 €	836 249,67 €	16 252 797,74 €	12 042 946,15 €	413 088,32 €	12 456 034,47 €
TOTAL GENERAL	61 955 297,96 €	25 408 976,19 €	87 364 274,15 €	48 315 561,11 €	23 797 517,12 €	72 113 078,23 €

Le total des **dépenses** mandatées à la clôture de l'exercice 2022 sur l'ensemble des budgets du SIAVED (en mouvements réels) s'établit à la somme de **72,1 Millions d'€uros** et le total des **recettes** ayant fait l'objet d'un titre de recettes s'établit à la somme de **87,4 Millions d'€uros**.

Rapporté aux prévisions budgétaires, le taux d'exécution global des dépenses et des recettes s'établit respectivement à 79,7 % et 96,6 %.

	Crédits ouverts en 2022	Réalisé 2022	Taux d'exécution	Restes à réaliser au 31/12/2022
Dépenses réelles de fonctionnement	54 189 868.53 €	48 315 561.11 €	89.2 %	
Dépenses réelles d'investissement	36 257 747.24 €	23 797 517.12 €	65.6 %	147 387.15 €
Total dépenses réelles	90 447 615.77 €	72 113 078.23 €	79.7 %	147 387.15 €
Recettes réelles de fonctionnement ⁽¹⁾	61 521 212.09 €	61 955 297.96 €	100.7 %	
Recettes réelles d'investissement ⁽²⁾	28 926 403.68 €	25 408 976.49 €	87.8 %	
Total recettes réelles	90 447 615.77 €	87 364 274.45 €	96.6 %	

**EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DU SIAVED ENTRE 2017 ET 2022
TOUS BUDGETS CONFONDUS**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 Recettes de Gestion	45 866 350,54 €	45 637 247,07 €	42 545 217,53 €	40 466 076,83 €	48 431 690,87 €	55 656 185,67 €
Dont contributions statutaires des collectivités membres	29 879 832,00 €	29 723 776,00 €	26 498 923,00 €	26 390 227,00 €	29 682 791,01 €	33 676 526,00 €
Dont autres recettes de gestion	8 117 958,58 €	8 960 494,07 €	10 748 637,53 €	8 375 691,83 €	9 266 252,22 €	11 469 659,67 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	7 868 559,96 €	6 952 977,00 €	5 297 657,00 €	5 700 158,00 €	9 482 647,64 €	10 510 000,00 €
2 Dépenses de Gestion	37 014 820,66 €	37 120 292,27 €	36 183 099,53 €	40 251 674,46 €	46 782 150,93 €	47 743 324,38 €
Dont charges de personnel	3 371 427,25 €	3 478 682,49 €	3 788 274,98 €	3 890 458,85 €	4 046 811,96 €	4 291 972,62 €
Dont charges à caractère général	25 611 024,52 €	26 541 719,19 €	26 898 898,59 €	30 471 806,04 €	33 058 902,48 €	32 757 624,97 €
Dont charges de gestion courante	163 808,93 €	146 913,59 €	198 268,96 €	189 251,57 €	193 788,85 €	183 726,79 €
Dont transferts entre budgets et subventions d'équilibre	7 868 559,96 €	6 952 977,00 €	5 297 657,00 €	5 700 158,00 €	9 482 647,64 €	10 510 000,00 €
3=1-2 Excédent brut de fonctionnement (épargne de gestion)	8 851 529,88 €	8 516 954,80 €	6 362 118,00 €	214 402,37 €	1 649 539,94 €	7 912 861,29 €
4 Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Intérêts de la dette et charges financières	979 618,91 €	855 147,34 €	712 580,26 €	612 001,76 €	511 900,37 €	562 558,61 €
6=4-5 Résultat financier	-979 618,91 €	-855 147,34 €	-712 580,26 €	-612 001,76 €	-511 900,37 €	-562 558,61 €
7 Produits exceptionnels	187 072,86 €	338 027,57 €	268 635,90 €	429 479,52 €	712 751,72 €	100 494,20 €
8 Charges exceptionnelles	298 717,38 €	7 885,63 €	1 220 527,65 €	70 726,41 €	95 973,06 €	9 678,12 €
9=7-8 Résultat exceptionnel	-111 644,52 €	330 141,94 €	-951 891,75 €	358 753,11 €	616 778,66 €	90 816,08 €
10=3+6+9 Capacité d'autofinancement (épargne brute)	7 760 266,45 €	7 991 949,40 €	4 697 645,99 €	-38 846,28 €	1 754 418,23 €	7 441 118,76 €
11 Recettes définitives d'investissement	1 510 774,68 €	1 699 975,49 €	2 441 383,11 €	2 530 180,94 €	1 749 082,08 €	1 758 813,06 €
12=10+11 Financement propre disponible	9 271 041,13 €	9 691 924,89 €	7 139 029,10 €	2 491 334,66 €	3 503 500,31 €	9 199 931,82 €
13 Dépenses d'investissement	4 839 216,34 €	5 785 725,62 €	10 632 788,10 €	7 429 575,61 €	14 164 940,29 €	19 162 471,50 €
Dont dépenses d'équipement brut	3 639 216,34 €	4 585 725,62 €	10 632 788,10 €	7 429 575,61 €	14 164 940,29 €	19 152 711,34 €
Dont Subventions d'équipements versées	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 760,16 €
14=12-13 Besoin en financement avant remboursement de la dette	-4 431 824,79 €	-3 906 199,27 €	3 493 759,00 €	4 938 240,95 €	10 661 439,98 €	9 962 539,68 €
15 Remboursement du capital annuel des emprunts	3 467 262,93 €	3 641 057,22 €	3 773 896,01 €	3 719 963,58 €	3 718 891,45 €	4 635 045,62 €
16=15+14 Besoin de financement total	-964 561,86 €	-265 142,05 €	7 267 655,01 €	8 658 204,53 €	14 380 331,43 €	14 597 585,30 €
17 Emprunts souscrits	0,00 €	200 000,00 €	5 000 000,00 €	3 200 000,00 €	23 375 000,00 €	15 000 000,02 €
18 Autres dettes (dont CLTR, cautions, régularisations, transferts)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 509,41 €	0,00 €	0,00 €
19 Fonds de roulement au 1er janvier	12 136 759,15 €	13 101 321,01 €	13 566 463,06 €	11 298 808,05 €	5 854 112,93 €	14 848 781,50 €
20 = 16-17-18 Variation du fonds de roulement	964 561,86 €	465 142,05 €	-2 267 655,01 €	-5 444 695,12 €	8 994 668,57 €	402 414,72 €
21 = 19+20 Fonds de roulement au 31 décembre	13 101 321,01 €	13 566 463,06 €	11 298 808,05 €	5 854 112,93 €	14 848 781,50 €	15 251 196,22 €
Encours de dette au 1er janvier	27 623 057,75 €	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,56 €
Encours de dette au 31 décembre	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,58 €	51 441 940,96 €

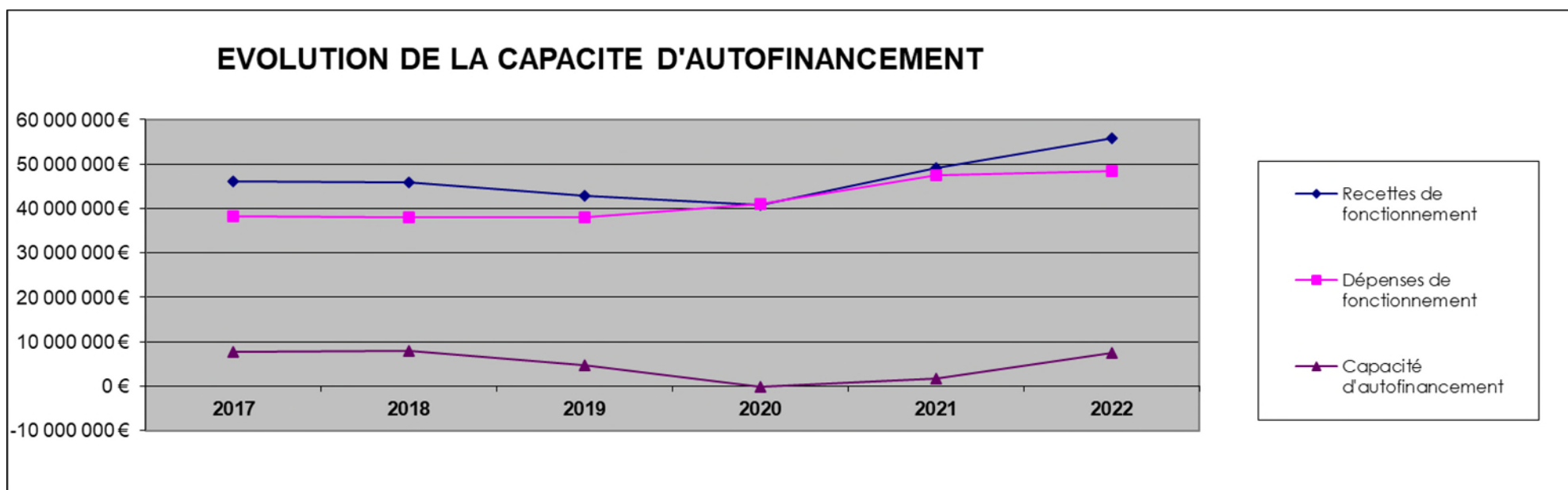
II. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement correspond à l'excédent issu de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles.

La capacité d'autofinancement s'élève à la clôture de l'exercice 2022 à 7 441 118,76 €uros.

L'exercice 2022 retrouve ainsi une capacité d'autofinancement comparable à celle des exercices 2017 et 2018 après avoir connu une dégradation entre les exercices 2019 et 2021.

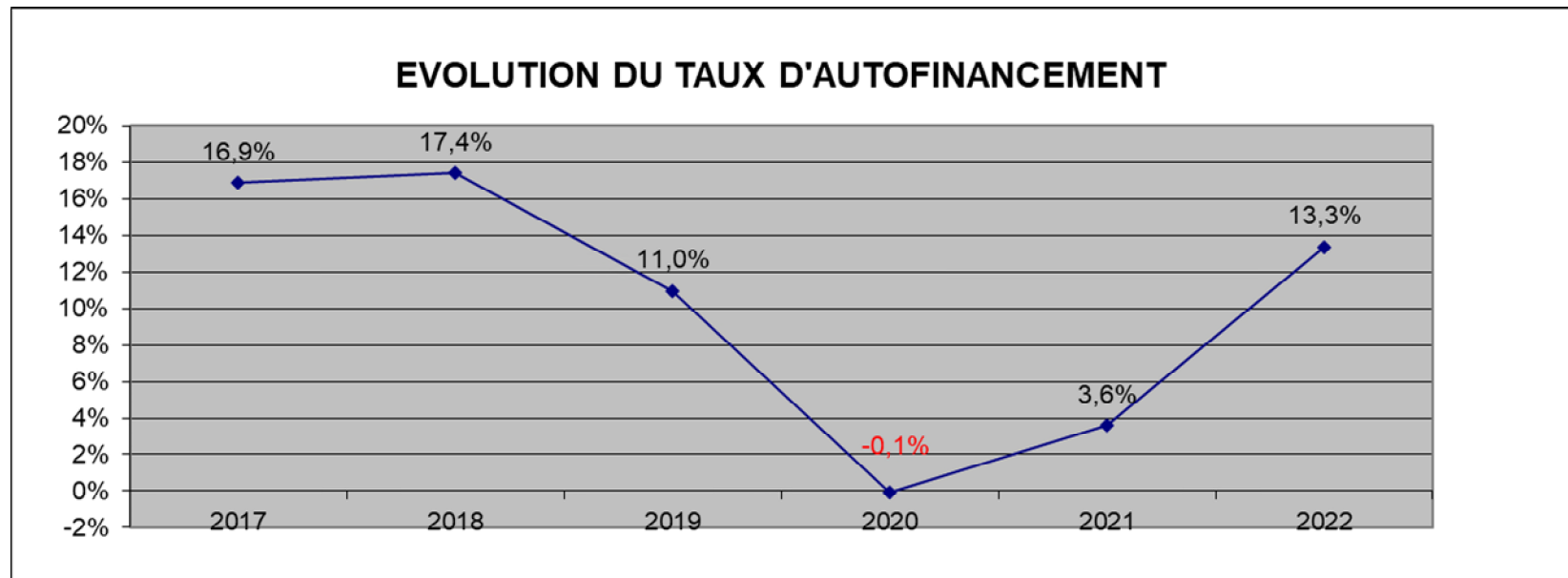
Cette amélioration est due à l'effet combiné de plusieurs facteurs développés ci-avant (dont la corrélation entre les besoins du SIAVED et le montant des contributions statutaires de ses EPCI membres lui ayant transféré leur compétence de la gestion des déchets ménagers, l'augmentation des recettes électriques de chaleur issues du CVE de Douchy les Mines...).



Cette situation permettra au SIAVED de faire face aux enjeux qui lui sont dévolus en matière de gestion des déchets et de respect environnemental (dont des obligations réglementaires issues notamment de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ou de la Loi AGEC **Anti-G**aspillage pour une **E**conomie **C**irculaire du 10 février 2020, les hausses continues de la TGAP **T**axe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes, le coût toujours en augmentation de ses marchés d'exploitation et de traitement et de poursuivre ses programmes d'investissement correspondants (modernisation du Centre de Valorisation Énergétique, construction du Centre de Tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri...).

Le taux d'autofinancement est égal au rapport entre cette capacité d'autofinancement et les recettes de fonctionnement et indique la part des ressources affectées à l'autofinancement.

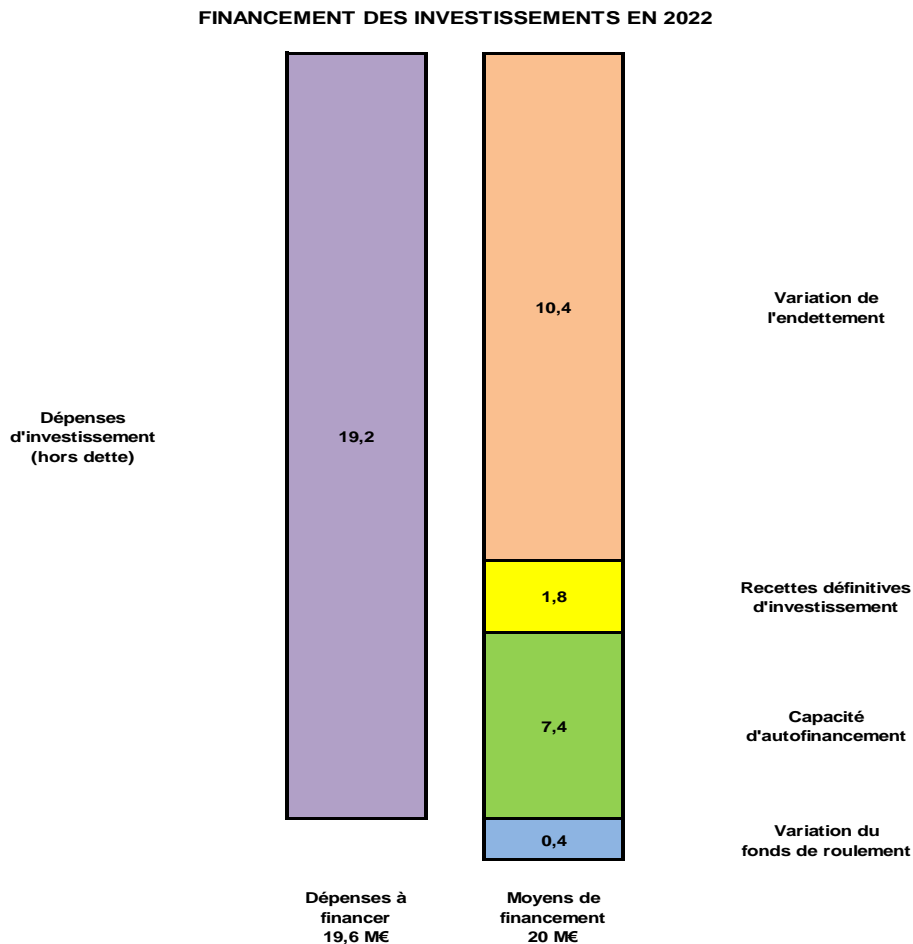
Ce taux s'établit à 13,3 % en 2022 contre 3,6 % en 2021 et **-0,1 %** en 2020.



III. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement du SIAVED atteignent, en 2022, 19,2 Millions d'€uros.

Les ressources propres de la Collectivité constituées des recettes définitives d'investissement d'un montant de 1,8 Million d'€uros et la capacité d'autofinancement d'un montant de 7,4 Millions d'€uros permettent de couvrir près de la moitié des dépenses d'investissement. L'autre moitié restant à couvrir est assurée par la variation de l'endettement (10,3 M€). Cette situation permet d'augmenter le fonds de roulement de 0,4M€.



IV. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Le portefeuille de la dette est constitué, à la fin de l'exercice 2022, de 27 contrats de prêt et le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'établit à **51 441 941 €uros** (toutes compétences et budgets confondus), soit 175 €uros par habitant (3 EPCI membres : CAPH, CA2C et CCCO – 293 638 habitants).

Au cours de l'exercice 2022, 9 contrats ont été soldés et 3 nouveaux contrats de prêt ont été mobilisés :

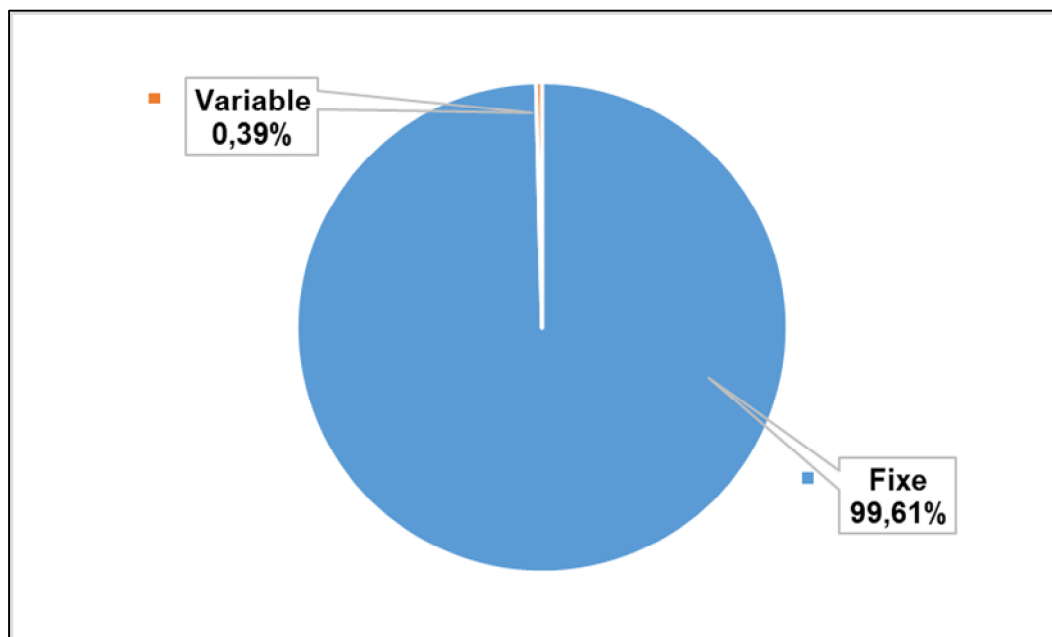
Budget Concerné	Projet financé	Organisme bancaire	Montant	Caractéristiques
Budget Annexe CVE (05501)	Aménagement et extension du CVE	La Banque des Territoires / CDC	6 000 000 €	TF 0,65 % sur 25 ans
Budget Annexe Tri (05503)	Réalisation d'un nouveau Centre de Tri	La Banque des Territoires / CDC	6 000 000 €	TF 0,40 % sur 15 ans
Budget Annexe Traitement (05504)	Requalification des déchèteries	Caisse d'Epargne / Crédit Foncier de France	3 000 000 €	TF 0,89 % sur 20 ans
Total			15 000 000 €	

Le portefeuille de dette ne comporte aucun emprunt à risque (emprunt dit « toxique ») puisque composé à raison de 99,61 % de contrats à taux fixe, les 0,39 % restants correspondant à un emprunt à taux variable souscrit en 2010.

L'annuité de dette réglée au cours de l'exercice 2022 représente une charge globale de 5,2 Millions d'€uros répartie entre le remboursement en capital et les intérêts à raison de 4,6 Millions d'€uros et 0,6 Million d'€uros.

La dette par type de risque

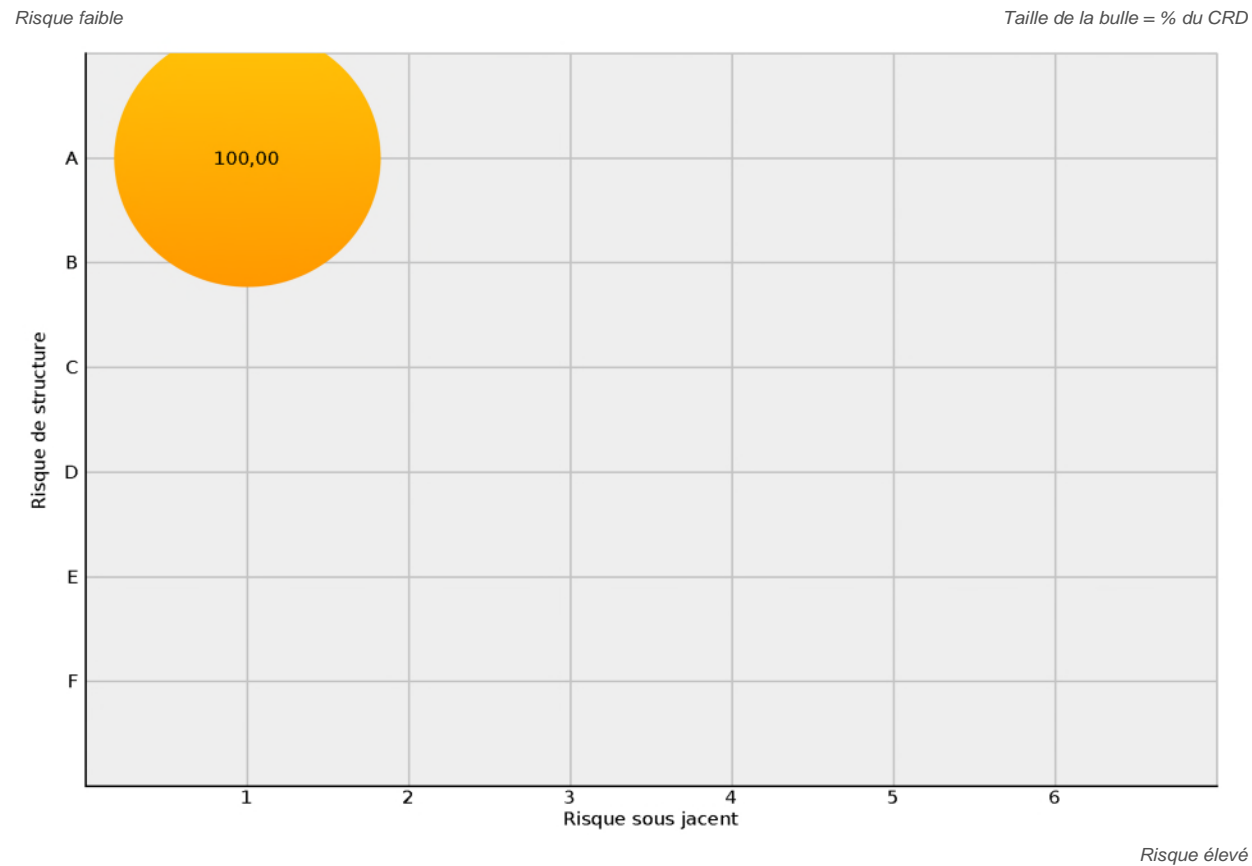
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	51 241 941,12 €	99,61%	1,05%
Variable	199 999,84 €	0,39%	2,99%
Ensemble des risques	51 441 940,96 €	100,00%	1,06%



La dette selon la charte de bonne conduite

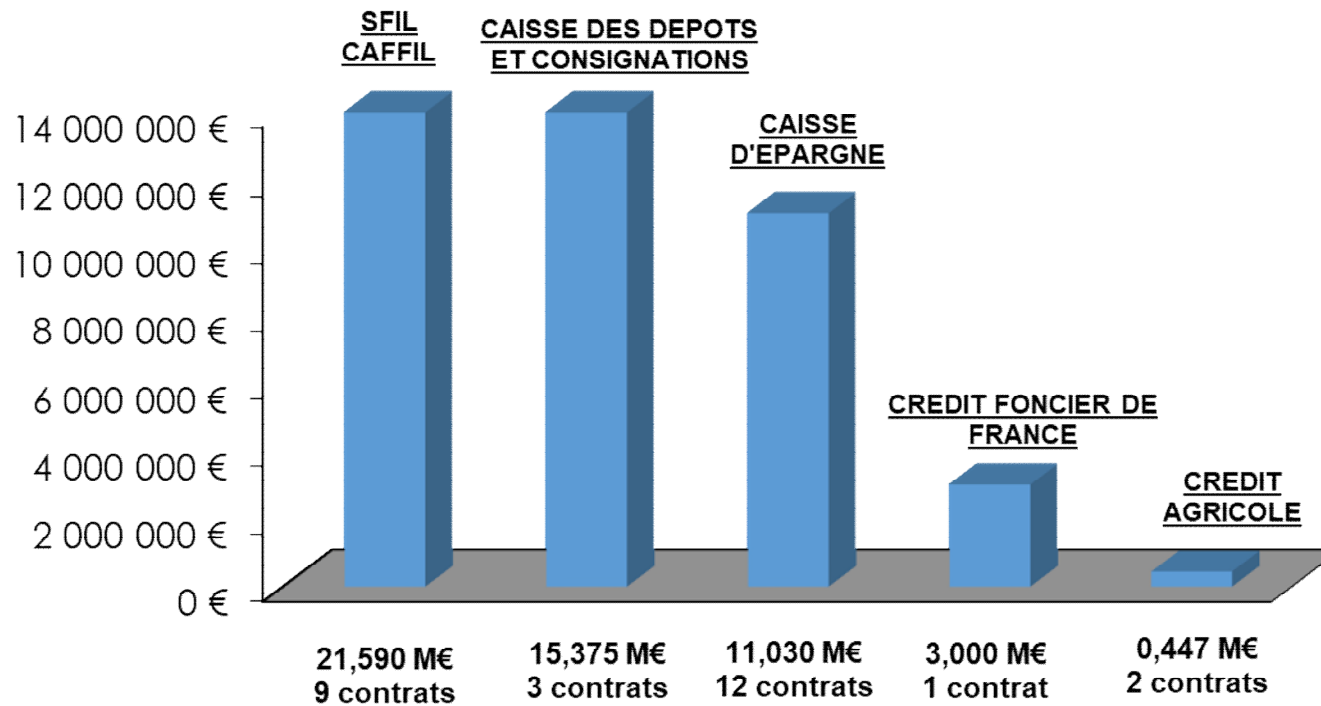
La classification Gissler a pour objectif de classer les emprunts en fonction de leur niveau de risque (du moins risqué (indice 1A au plus risqué indice 6F).

Le portefeuille de dette du SIAVED ne comporte aucun emprunt à risque puisque l'intégralité de ses emprunts est classée à l'indice 1A.



La dette par prêteur

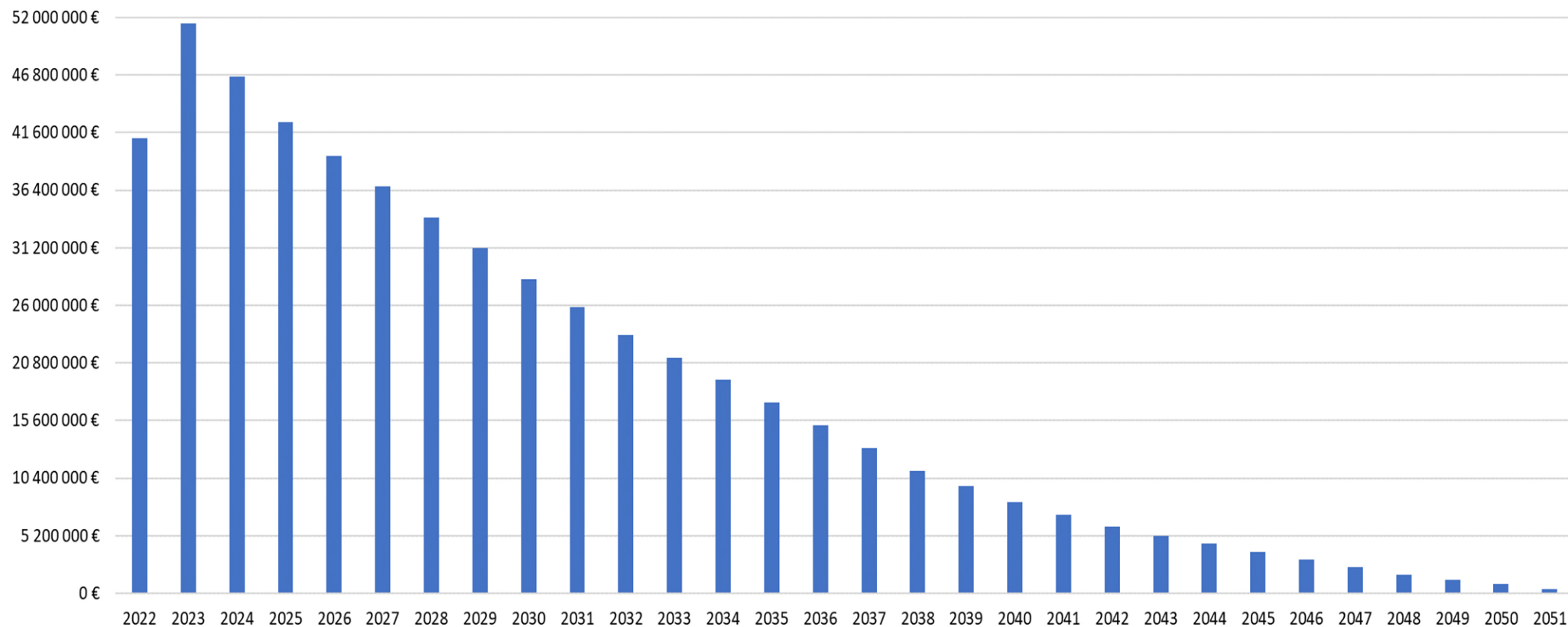
REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR ORGANISME PRETEUR



Le profil d'extinction de la dette

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	41 076 986,58 €	4 635 045,62 €	556 686,44 €	5 191 732,06 €	51 441 940,96 €
2023	51 441 940,96 €	4 801 181,78 €	518 133,23 €	5 319 315,01 €	46 640 759,18 €
2024	46 640 759,18 €	4 107 710,55 €	419 227,84 €	4 526 938,39 €	42 533 048,63 €
2025	42 533 048,63 €	3 060 881,25 €	341 755,06 €	3 402 636,31 €	39 472 167,38 €
2026	39 472 167,38 €	2 757 796,25 €	310 086,10 €	3 067 882,35 €	36 714 371,13 €
2027	36 714 371,13 €	2 772 748,22 €	284 656,12 €	3 057 404,34 €	33 941 622,91 €
2028	33 941 622,91 €	2 788 227,16 €	258 867,13 €	3 047 094,29 €	31 153 395,75 €
2029	31 153 395,75 €	2 804 257,93 €	232 561,35 €	3 036 819,28 €	28 349 137,82 €
2030	28 349 137,82 €	2 505 011,50 €	206 217,87 €	2 711 229,37 €	25 844 126,32 €
2031	25 844 126,32 €	2 485 183,62 €	189 933,76 €	2 675 117,38 €	23 358 942,70 €
2032	23 358 942,70 €	2 058 766,03 €	174 379,17 €	2 233 145,20 €	21 300 176,67 €
2033	21 300 176,67 €	2 035 754,41 €	160 385,40 €	2 196 139,81 €	19 264 422,26 €
2034	19 264 422,26 €	2 039 822,38 €	146 445,42 €	2 186 267,80 €	17 224 599,88 €
2035	17 224 599,88 €	2 043 910,49 €	132 485,31 €	2 176 395,80 €	15 180 689,39 €
2036	15 180 689,39 €	2 048 018,81 €	118 505,00 €	2 166 523,81 €	13 132 670,58 €
2037	13 132 670,58 €	2 052 147,32 €	104 504,35 €	2 156 651,67 €	11 080 523,26 €
2038	11 080 523,26 €	1 411 110,25 €	91 448,79 €	1 502 559,04 €	9 669 413,01 €
2039	9 669 413,01 €	1 412 699,94 €	79 987,91 €	1 492 687,85 €	8 256 713,07 €
2040	8 256 713,07 €	1 164 298,39 €	69 433,36 €	1 233 731,75 €	7 092 414,68 €
2041	7 092 414,68 €	1 045 907,99 €	60 122,75 €	1 106 030,74 €	6 046 506,69 €
2042	6 046 506,69 €	857 528,05 €	51 901,93 €	909 429,98 €	5 188 978,64 €
2043	5 188 978,64 €	709 158,65 €	44 921,95 €	754 080,60 €	4 479 819,99 €
2044	4 479 819,99 €	710 799,87 €	38 765,73 €	749 565,60 €	3 769 020,12 €
2045	3 769 020,12 €	712 451,73 €	32 598,87 €	745 050,60 €	3 056 568,39 €
2046	3 056 568,39 €	714 114,32 €	26 421,28 €	740 535,60 €	2 342 454,07 €
2047	2 342 454,07 €	675 787,75 €	20 360,35 €	696 148,10 €	1 666 666,32 €
2048	1 666 666,32 €	416 666,68 €	15 134,38 €	431 801,06 €	1 249 999,64 €
2049	1 249 999,64 €	416 666,68 €	10 959,38 €	427 626,06 €	833 332,96 €
2050	833 332,96 €	416 666,68 €	6 784,38 €	423 451,06 €	416 666,28 €
2051	416 666,28 €	416 666,28 €	2 609,38 €	419 275,66 €	0,00 €
		56 076 986,58 €	4 706 279,99 €	60 783 266,57 €	

L'évolution du capital restant dû



Les ratios d'endettement

Ratios	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû au 31/12/N	24 155 794,82 €	20 714 737,60 €	21 940 841,59 €	21 420 878,01 €	41 076 986,58 €	51 441 940,96 €
Dette rapportée à la population	81,31 € €/ hab.	69,92 € €/ hab.	74,40 € €/ hab.	72,72 € €/ hab.	139,50 € €/ hab.	175,19 € €/ hab.
Annuité de dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement (hors résultats reportés)	9,66%	9,78%	10,48%	10,59%	8,61%	9,32%
Encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement (hors résultats reportés)	52,45%	45,06%	51,25%	52,38%	83,58%	92,26%



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRESZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal (05500)

N° CS20230629003

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413004 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL (05500)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022
--

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 575 561,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 575 561,81 €
Recettes de l'exercice 2022	4 724 090,74 €
Dépenses de l'exercice 2022	-6 283 034,50 €
Résultat de l'exercice 2022	-1 558 943,76 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	16 618,05 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	620 084,56 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	959 371,47 €
Dépenses de l'exercice 2022	-630 533,33 €
Résultat de l'exercice 2022	328 838,14 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire au BA Traitement 05504	-4 347 500,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 398 577,30 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	16 618,05 €
Section d'investissement	-3 398 577,30 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	-3 381 959,25 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-26 473,40 €
Recettes	0,00 €
Solde	-26 473,40 €

Besoin de financement (1068)	16 618,05 €
-------------------------------------	--------------------

Résultat d'investissement (001)	-3 398 577,30 €
--	------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	0,00 €
--	---------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...04/07/2023. et de la publication le ...04/07/2023 Douchy-les-Mines, le ...04/07/2023
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRESZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230629004

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023... et de la publication le 04/07/2023... Douchy-les-Mines, le 04/07/2023.
Le Président,

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- Présents : 21
- Votants : 21
- Excusés : 2
- Absents : 2
- Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230629005

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...04/07/2023... et de la publication le ...04/07/2023. Douchy-les-Mines, le ...04/07/2023

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation**



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Fourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 20 43 78 99
Mail : inf@siaved.fr

Jean-Michel DENHEZ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230629006

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413008 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	24 739 178,89 €
Dépenses de l'exercice 2022	-21 070 641,32 €
Résultat de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	3 668 537,57 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	4 243 743,21 €
Dépenses de l'exercice 2022	-3 028 111,16 €
Résultat de l'exercice 2022	1 215 632,05 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire du Budget Principal	4 347 500,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	5 563 132,05 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 668 537,57 €
Section d'investissement	5 563 132,05 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	9 231 669,62 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-58 609,15 €
Recettes	0,00 €
Solde	-58 609,15 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	5 563 132,05 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 668 537,57 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...04.07.2023 et de la publication le ...04.07.2023 Douchy-les-Mines, le ...04.07.2023
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr



Charles LEMOINE Directeur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 059-255900953-20230629-CS20230629006-DE

Conférence...
syndicat...
on...
de la...
membres...
le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAEKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe CVE de Douchy les Mines (05501)

N° CS20230629007

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ...04/07/2023 et de la publication le ...04/07/2023. Douchy-les-Mines, le ...04/07/2023

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 21**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

N° CS20230629008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04.07.2023 et de la publication le 04.07.2023 Douchy-les-Mines, le 04.07.2023

Le Président



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED par délégation



SIAVED
Producteur de Ressources

Jean-Michel DENHEZ

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe du CVE de Douchy les Mines (05501)

N° CS20230629009

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413006 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE CVE DOUCHY LES MINES (05501)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 764 604,53 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 764 604,53 €

Recettes de l'exercice 2022	12 902 835,59 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 739 750,23 €

Résultat de l'exercice 2022	3 163 085,36 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	4 927 689,89 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	400 015,33 €
---	--------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	8 489 983,92 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 402 405,39 €

Résultat de l'exercice 2022	-3 912 421,47 €
-----------------------------	-----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 512 406,14 €
---	------------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	4 927 689,89 €
Section d'investissement	-3 512 406,14 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	1 415 283,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	-3 512 406,14 €
-------------------------------------	------------------------

Résultat d'investissement (001)	-3 512 406,14 €
--	------------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 415 283,75 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an
que dessus.

en Sous-Préfecture le 04/07/2023...

et de la publication le 04/07/2023...

Douchy-les-Mines, le 04/07/2023...

Le Président,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 059-255900953-20230629-CS20230629009-DE



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978
relative à l'accès à l'information. Toute réclamation
doit être adressée au préfet de la région Île-de-France,
service de l'accès à l'information, 12 rue de la
Libération, 75004 Paris.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230629010

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..04/07/2023 et de la publication le ..04/07/2023..
Douchy-les-Mines, le ..04/07/2023..

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 21**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Michel HENNEQUART, Délégué Titulaire du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230629011

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication le 04/07/2023 Douchy-les-Mines, le 04/07/2023.

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED, par délégation,



Jean-Michel DENHEZ

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Bourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 27 43 78 99
Mail : info@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230629012

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413011 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRI (05503)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €

Recettes de l'exercice 2022	3 115 160,00 €
Dépenses de l'exercice 2022	-2 607 167,19 €

Résultat de l'exercice 2022	507 992,81 €
-----------------------------	--------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	507 992,81 €
--	---------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	6 831 211,37 €
---	----------------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	6 456 294,94 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 606 060,59 €

Résultat de l'exercice 2022	-3 149 765,65 €
-----------------------------	-----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	3 681 445,72 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	507 992,81 €
Section d'investissement	3 681 445,72 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	4 189 438,53 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	3 681 445,72 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	507 992,81 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication le 04/07/2023.
Douchy-les-Mines, le 04/07/2023

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence Obligatoire

Objet : Cession des parcelles cadastrées Section BW n°346 et 348, sises à SAINT-AMAND- LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05504
		Fonction : 01
		Compte budgétaire : 775
		Opération : /
		Montant prévisionnel : 187 068 € TTC
N° CS20230629013	N° ACTES : 3.2	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,
Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu la délibération du Comité Syndical n° 11 en date du 2 mars 2017 relative à l'acquisition de parcelles situées à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour la construction d'une déchèterie,

Vu l'acte notarié du 15 février 2018 relatif à la vente des parcelles sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, cadastrées section BW 346 et 348, par la CAPH au SIAVED,

Considérant l'abandon du projet d'implantation d'une déchèterie sur lesdites parcelles, à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,

Considérant que Monsieur Antoine LEPROUX a confirmé par courriel en date du 28 avril 2023, son intérêt pour acquérir le terrain appartenant au SIAVED, sis à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser la cession à Monsieur Antoine LEPROUX ou toute personne morale ou physique substituée pour le même objet, constituée des parcelles cadastrées section BW n° 346 d'une superficie de 1 439 m² et section BW n° 348 d'une superficie de 7 731 m² sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour un montant de 155 890 € HT, soit 187 068 € TTC (frais, impôts et taxes en sus à la charge de l'acquéreur) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature tout acte ou pièce se rapportant à cette cession.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **autorise la cession à Monsieur Antoine LEPROUX ou toute personne morale ou physique substituée pour le même objet, constituée des parcelles cadastrées section BW n° 346 d'une superficie de 1 439 m² et section BW n° 348 d'une superficie de 7 731 m² sises à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, pour un montant de 155 890 € HT, soit 187 068 € TTC (frais, impôts et taxes en sus à la charge de l'acquéreur) ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature tout acte ou pièce se rapportant à cette cession.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication le 04/07/2023 Douchy-les-Mines, le 04/07/2023.

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAEKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence Obligatoire

Objet : Principe d'acquisition d'une emprise de terrain issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, sise à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05504
		Fonction : 01
		Compte budgétaire : 2111
		Opération : /
		Montant prévisionnel : 120 000 €
		(frais, impôts et taxes en sus)
N° CS20230629014	N° ACTES : 3.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 11 en date du 2 mars 2017 approuvant la construction d'une nouvelle déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX,

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Considérant qu'actuellement les établissements MALAQUIN exploitent pour le compte du SIAVED une déchèterie située sur la parcelle cadastrée section BW n° 278, rue du Champ des Oiseaux à SAINT-AMAND-LES-EAUX,

Considérant la nécessité de réaliser la nouvelle déchèterie, le SIAVED propose d'acquérir l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, située à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus),

Considérant la nécessité de procéder à la division foncière de la parcelle cadastrée Section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, afin de créer deux parcelles dont l'une correspond au terrain d'assiette de la déchèterie, d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, désignée BW 278p,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le projet d'implantation de la déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,
- d'approuver l'acquisition foncière sur l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus) (cf. plans).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature de tout acte ou avant-contrat se rapportant à cette acquisition.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve le projet d'implantation de la déchèterie à SAINT-AMAND-LES-EAUX, rue du Champ des Oiseaux,**
- **approuve l'acquisition foncière sur l'emprise de terrain d'une contenance cadastrale de 79 a 28 ca, issue de la parcelle cadastrée section BW n°278, appartenant aux établissements MALAQUIN, pour un montant de 120 000 € (frais, impôts et taxes en sus) (cf. plans).**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment la signature de tout acte ou avant-contrat se rapportant à cette acquisition.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an
que dessus.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 059-255900953-20230629-CS20230629014-DE



Certifié exécutoire par le Président du
syndicat compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 04/07/2023
et de la publication le 04/07/2023
Douchy-les-Mines, le 04/07/2023
Le Président,

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 059-255900953-20230629-CS20230629014-DE



(Faint, mirrored text bleed-through from the reverse side of the page)



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 21**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)
M. SAVARY Jean (CCCO) a remplacé Mme LUBREZ Séverine (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme TOMMASI Evelyne (CCCO) a donné pouvoir à M. BRICOUT Patrice (CCCO)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENIS Jean-Claude (CCCO)

Compétence obligatoire

Objet : Règlement intérieur des déchèteries du SIAVED et leur accès – Réévaluation du prix des badges Pass'Déchets		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05504
		Fonction : 7213
		Compte budgétaire : 75888
		Antenne : 758815
		Montant prévisionnel : -
N° CS20230629015	N° ACTES : 8.8	

Il est rappelé à l'assemblée que depuis janvier 2017, l'accès aux déchèteries se fait à l'aide d'une carte à puce appelée « Pass'Déchets ».

Considérant que les Pass'Déchets Particuliers sont facturés à l'usager demandeur uniquement en cas de perte ou vol du Pass initial ou si celui-ci sollicite la délivrance d'un Pass'Déchets supplémentaire,

Considérant que pour les professionnels et associations, le 1^{er} Pass'Déchets est gratuit et qu'ils peuvent solliciter la délivrance de 4 badges supplémentaires facturés,

Considérant que pour les services techniques des collectivités territoriales, seuls les badges perdus ou volés faisant l'objet d'une demande de remplacement sont facturés au-delà des 5 badges autorisés,

Considérant que le prix du Pass'Déchets payant est actuellement fixé à 5€.

Après étude du coût de revient effectif d'un Pass'Déchets, il est proposé au comité syndical :

- de fixer à 10 euros le prix des Pass'Déchets payants,
- d'appliquer cette nouvelle tarification pour les nouveaux badges dont la demande a été réceptionnée au SIAVED à compter du 25 septembre 2023,
- d'approuver les modifications du règlement joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **fixe à 10 euros le prix des Pass'Déchets payants,**
- **décide d'appliquer cette nouvelle tarification pour les nouveaux badges dont la demande a été réceptionnée au SIAVED à compter du 25 septembre 2023,**
- **approuve les modifications du règlement joint à la présente délibération.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..04./07./2023.. et de la publication le ..04./07./2023..
Douchy-les-Mines, le ..04./07./2023..
Le Président,

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 16**
- **Votants : 17**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. MARECHALLE Didier (CA2C)

Compétence optionnelle

Objet : Approbation du Compte de Gestion pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20230629016

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED)**,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public du SIAVED, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public du SIAVED a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations effectuées sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **approuve, sans observation ni réserve de sa part, le Compte de Gestion pour 2022 ci-annexé et dressé par le Comptable Public du SIAVED, visé et certifié conforme au Compte Administratif pour 2022 par Monsieur le Président, Ordonnateur du SIAVED.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication le 04/07/2023.
Douchy-les-Mines, le 04/07/2023.

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 16**
- **Votants : 15**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 1**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Charles LEMOINE)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAELKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. MARECHALLE Didier (CA2C)

Compétence optionnelle

Objet : Adoption du Compte Administratif pour 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20230629017

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Après s'être fait présenter le Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu le Compte de Gestion pour 2022 dressé par le Comptable Public du SIAVED,

Considérant la parfaite concordance entre les écritures de l'Ordonnateur et celles du Comptable Public,

Vu le rapport de présentation du Compte Administratif pour 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'adopter le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.

Après en avoir délibéré,

Monsieur Charles LEMOINE, en sa qualité d'ordonnateur du syndicat pour l'exercice 2022, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **adopte le Compte Administratif pour 2022 ci-annexé.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication le 04/07/2023.
Douchy-les-Mines, le 04/07/2023.

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

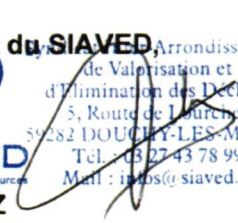
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président du SIAVED,
par délégation



Jean-Michel DENHEZ

Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Douchy-les-Mines
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 29 juin 2023

Date de la convocation : 21 juin 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 16**
- **Votants : 17**
- **Excusés : 2**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. CARON Bernard (CAPH) - M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. DUBOIS Jacques (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. PAQUET Pascal (CA2C) a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) a donné pouvoir à M. LEMOINE Charles (CAPH)

Délégués absents excusés : Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH) - M. SAUVAGE Daniel (CAPH)

Délégués absents : M. WAEKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. MARECHALLE Didier (CA2C)

Compétence optionnelle

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20230629018

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M14 et M57,

Vu le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022,

Vu la délibération n° CS20230413004 du Comité Syndical en date du 13 avril 2023 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Considérant que le Compte Administratif pour 2022 et le Compte de Gestion pour 2022 présentent des résultats identiques aux résultats repris par anticipation,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 juin 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de confirmer l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	2 858 451,75 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	12 558 096,32 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 711 537,96 €
Résultat de l'exercice 2022	-153 441,64 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	2 705 010,11 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	798 852,15 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	705 989,63 €
Dépenses de l'exercice 2022	-413 088,32 €
Résultat de l'exercice 2022	292 901,31 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	1 091 753,46 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	2 705 010,11 €
Section d'investissement	1 091 753,46 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	3 796 763,57 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	1 091 753,46 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 705 010,11 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **confirme l'affectation des résultats issus de l'exercice 2022 et repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023, et ce, dans les conditions citées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..04/.07/.2023.. et de la publication le ..04/.07/.2023.. Douchy-les-Mines, le ..04/.07/.2023..

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

SIAVED
de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



Conditions exécutoires par le Président du
syndicat après avoir été
en sous-préfecture le
et de la publication de
le 04/07/2023, le
le Président.